

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, April 3, 2012
Wednesday, April 24, 2012
Tuesday, April 25, 2012

Issue No. 15

Twenty-fifth and twenty-sixth meetings on:

The federal government's constitutional, treaty,
political and legal responsibilities
to First Nations, Inuit and Métis peoples
and other matters generally relating to
the Aboriginal Peoples of Canada
(Additions to Reserves)

Second and third meetings on:

Legal and political recognition of Métis identity in Canada

INCLUDING:

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Special Study Budget 2012-2013 — Evolving legal and
political recognition of the collective identity and
rights of the Métis in Canada)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 3 avril 2012
Le mercredi 24 avril 2012
Le mardi 25 avril 2012

Fascicule n° 15

Vingt-cinquième et vingt-sixième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral à
l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis
et d'autres questions générales relatives aux
peuples autochtones du Canada
(Ajouts aux réserves)

Deuxième et troisième réunions concernant :

La reconnaissance juridique et politique de l'identité
des Métis au Canada

Y COMPRIS :

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget d'étude spéciale 2012-2013 — L'évolution de la
reconnaissance juridique et politique de l'identité collective
et des droits des Métis au Canada)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Campbell	Meredith
* Cowan	Munson
(or Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, P.C.	Sibbeston
(or Carignan)	White

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator White (*April 25, 2012*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Brazeau (*April 25, 2012*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Meredith (*April 24, 2012*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Cordy (*April 3, 2012*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator White (*April 3, 2012*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*April 2, 2012*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Campbell (*March 29, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Campbell	Meredith
* Cowan	Munson
(ou Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, C.P.	Sibbeston
(ou Carignan)	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur White (*le 25 avril 2012*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 25 avril 2012*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 24 avril 2012*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 3 avril 2012*).

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur White (*le 3 avril 2012*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 2 avril 2012*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 29 mars 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, April 3, 2012
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:31 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Demers, Dyck, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and White (9).

In attendance: Shauna Troniak and James Gauthier, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Additions to Reserves)

WITNESSES:*First Nations Tax Commission:*

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner and Chief Executive Officer.

Assembly of First Nations:

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief;

Tonio Sadik, Senior Advisor;

Kathleen Lickers, External Legal Advisor.

Mr. Jules made a statement and answered questions.

At 10:25 a.m., the committee suspended.

At 10:27 a.m., the committee resumed.

Ms. Wilson-Raybould made a statement and, together with Mr. Sadik and Ms. Lickers, answered questions.

At 11:19 a.m., the committee suspended.

At 11:22 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to stay in the room.

It was agreed that the terms of reference regarding the Métis study be redrafted by the Library of Parliament staff in accordance with the committee's discussion.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final text.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 3 avril 2012
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Demers, Dyck, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., Sibbeston et White (9).

Également présents : Shauna Troniak et James Gauthier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (Ajouts aux réserves)

TÉMOINS :*Commission de la fiscalité des Premières nations :*

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef et président.

Assemblée des Premières Nations :

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique;

Tonio Sadik, conseiller principal;

Kathleen Lickers, conseillère juridique externe.

M. Jules fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 25, la séance est suspendue.

À 10 h 27, la séance reprend.

Mme Wilson-Raybould fait une déclaration, puis, avec M. Sadik et Mme Lickers, répond aux questions.

À 11 h 19, la séance est suspendue.

À 11 h 22, conformément à l'article 92(2)(e) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour faire l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce.

Il est convenu que le cadre de référence relatif à l'étude sur les Métis soit rédigé à nouveau par le personnel de la Bibliothèque du Parlement conformément à la discussion du comité.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à en approuver le texte définitif.

It was agreed that the witness list circulated be approved.

At 11:40 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, April 24, 2012
(33)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Lovelace Nicholas, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and White (10).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Health Canada:

Kathy Langlois, Director General, Community Programs Directorate, First Nations and Inuit Health Branch.

Public Health Agency of Canada:

Marla Israel, Acting Director General, Centre for Health Promotion.

Ms. Langlois made a statement and, together with Ms. Israel, answered questions.

At 10:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2012
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Il est convenu que la liste des témoins distribuée soit approuvée.

À 11 h 40, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 24 avril 2012
(33)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Campbell, Demers, Lovelace Nicholas, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et White (10).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Santé Canada :

Kathy Langlois, directrice générale, Direction des programmes communautaires, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

Agence de la santé publique du Canada :

Marla Israel, directrice générale par intérim, Centre pour la promotion de la santé.

Mme Langlois fait une déclaration, puis, avec Mme Israel, répond aux questions.

À 10 h 25, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2012
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and White (10).

In attendance: Shauna Troniak and James Gauthier, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

As individuals:

Larry Chartrand, Associate Professor, Faculty of Law, Common Law Section, University of Ottawa;

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa.

Mr. Chartrand and Ms. Macdougall each made a statement and, together, answered questions.

At 8:13 p.m., the committee suspended.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

At 8:19 p.m., the committee resumed in camera and, pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

At 8:30 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., Sibbeston et White (10).

Également présents : Shauna Troniak et James Gauthier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Larry Chartrand, professeur agrégé, faculté de droit, Section de common law, Université d'Ottawa;

Brenda Macdougall, Chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, faculté des arts, Université d'Ottawa.

M. Chartrand et Mme Macdougall font chacun une déclaration, puis, ensemble, répondent aux questions.

À 20 h 13, la séance est suspendue.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

À 20 h 19, conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour faire l'étude d'un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 20 h 30, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, April 26, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, to examine and report on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2013, and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

- (a) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary;
- (b) to adjourn from place to place within Canada; and
- (c) to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 26 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 28 mars 2012 à examiner, en vue d'en faire rapport, l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

- a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin;
- b) s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada; et
- c) voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au Chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis.

Le président,

GERRY ST. GERMAIN

Chair

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES**

**EVOLVING LEGAL AND POLITICAL RECOGNITION
OF THE COLLECTIVE IDENTITY AND RIGHTS OF
THE MÉTIS IN CANADA**

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2013**

Extract from the *Journals of the Senate, Wednesday, March 28, 2012*:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada, and, in particular on,

- (a) the definition, enumeration, and registration of the Métis;
- (b) the availability and accessibility of federal programs and services for the Métis;
- (c) the implementation of Métis Aboriginal rights, including those that may be related to lands and harvesting.

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2013, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES**

**L'ÉVOLUTION DE LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE
ET POLITIQUE DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE ET
DES DROITS DES MÉTIS AU CANADA**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2013**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 28 mars 2012:

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé de mener une étude visant à examiner l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. L'étude porterait, en particulier, sur les questions suivantes :

- a) la définition de Métis, ainsi que le recensement et l'inscription des Métis;
- b) la disponibilité et accessibilité des programmes et services fédéraux pour les Métis;
- c) l'application des droits des Métis, notamment ceux pouvant être liés aux terres et aux ressources fauniques.

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 30 juin, 2013 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$24,923
Transportation and Communications	\$233,917
All Other Expenditures	\$23,910
TOTAL	\$282,750

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on Wednesday, March 28, 2012.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

The Honourable Senator Gerry St. Germain,
P.C.
Chair, Standing Senate Committee on
Aboriginal Peoples

Date

The Honourable Senator David Tkachuk
Chair, Standing Committee on Internal
Economy, Budgets and Administration

GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

\$ 282,750. The Committee does not expect to submit any other budget authorization requests in connection with this special study.

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	24 923 \$
Transports et communications	233 917 \$
Autres dépenses	23 910 \$
TOTAL	282 750 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le mercredi 28 mars 2012.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

L'honorable sénateur Gerry St. Germain,
C.P.
Président du Comité sénatorial permanent
des peuples autochtones

Date

L'honorable sénateur David Tkachuk
Président du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

282,750 \$. Le comité ne prévoit pas soumettre d'autres demandes d'autorisation de budget dans le cadre de cette étude spéciale.

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES
EVOLVING LEGAL AND POLITICAL RECOGNITION OF THE COLLECTIVE IDENTITY AND
RIGHTS OF THE MÉTIS IN CANADA

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2013

GENERAL EXPENSES

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Hospitality - gifts (0424)	200	
2. Hospitality - meals (0410)	3,080	
3. Communications consultant - editing services (0303) <i>(30 Hours, \$74/Hour)</i>	2,220	
Sub-total		\$5,500

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER

1. Miscellaneous expenses (0798)	500	
Sub-total		\$500

Total of General Expenses **\$6,000**

ACTIVITY 1: MB, SK, AB, BC and NWT: Métis Study (12 days)

FACT-FINDING and PUBLIC HEARINGS

21 participants: 12 Senators, 9 staff

(1 clerk, 1 analyst, 1 administrative assistant, 1 communications officer, 3 interpreters and 2 stenographers)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Hospitality - meals (0410)	1,823	
2. Hospitality - gifts (0424)	200	
3. Reporting/transcribing (0403) <i>(4 days, \$3,000/day)</i>	12,000	
4. Transcript editing services (0303)	4,000	
Sub-total		\$18,023

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TRAVEL

1. Transportation - air <i>12 senators x \$3,200 (0224)</i> <i>3 staff x \$1,500 (0227)</i>	42,900	
2. Transportation - air <i>6 staff x \$1,700 (0227)</i>	10,200	
3. Hotel accommodation-Winnipeg <i>12 senators, \$130/night, 2 nights (0222)</i> <i>9 staff, \$130/night, 2 nights (0226)</i>	5,460	

4.	Hotel accommodation-Saskatoon <i>12 senators, \$190/night, 2 nights (0222)</i> <i>9 staff, \$190/night, 2 nights (0226)</i>	7,980	
5.	Hotel accommodation-Edmonton <i>12 senators, \$230/night, 3 nights (0222)</i> <i>9 staff, \$230/night, 3 nights (0226)</i>	14,490	
6.	Hotel accommodation-Vancouver <i>12 senators, \$250/night, 2 nights (0222)</i> <i>9 staff, \$250/night, 2 nights (0226)</i>	10,500	
7.	Hotel accommodation-Yellowknife <i>12 senators, \$180/night, 2 nights (0222)</i> <i>3 staff, \$180/night, 2 nights (0226)</i>	5,400	
8.	Per diem <i>12 senators, \$89/day, 12 days (0221)</i> <i>3 staff, \$89/day, 12 days (0225)</i>	16,020	
9.	Per diem <i>6 staff, \$89/day, 10 days (0225)</i>	5,340	
10.	Working meals (travel) (0231)	2,225	
11.	Taxis <i>12 senators x \$360 (0223)</i> <i>9 staff x \$360 (0232)</i>	7,560	
12.	Charter bus (0228) <i>(3 days, \$1,000/day)</i>	3,000	
13.	Charter flight MB,SK,AB Sole Source (0233)	27,000	
14.	Charter flight Kelowna Sole Source (0233)	8,200	
15.	Charter flight NWT Sole Source (0233)	28,000	
	Sub-total		\$194,275

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	500	
----	---	-----	--

PRINTING

2.	Printing (0321)	50	
----	-----------------	----	--

RENTALS

3.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(4 days, \$1,200/day)</i>	4,800	
4.	Rental - interpretation equipment (0504) Winnipeg <i>(1 day, \$2,461/day)</i>	2,461	
5.	Rental - interpretation equipment (0504) Saskatoon <i>(1 day, \$6,205/day)</i>	6,205	
6.	Rental - interpretation equipment (0504) Edmonton <i>(1 day, \$2,461/day)</i>	2,461	
7.	Rental - interpretation equipment (0504) Vancouver <i>(1 day, \$2,733/day)</i>	2,733	

	Sub-total		\$19,210
--	-----------	--	----------

Total of Activity 1**\$231,508**

ACTIVITY 2: Sudbury, Sault Ste Marie: Métis Study (3 days)**FACT-FINDING****5 participants: 3 Senators, 2 staff**

(1 clerk, 1 analyst)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Hospitality - gifts (0424)	200	
Sub-total		\$200

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1. Transportation - air	6,500	
<i>3 senators x \$1,500 (0224)</i>		
<i>2 staff x \$1,000 (0227)</i>		
2. Hotel accommodation	1,300	
<i>3 senators, \$130/night, 2 nights (0222)</i>		
<i>2 staff, \$130/night, 2 nights (0226)</i>		
3. Per diem	1,335	
<i>3 senators, \$89/day, 3 days (0221)</i>		
<i>2 staff, \$89/day, 3 days (0225)</i>		
4. Taxis	900	
<i>3 senators x \$180 (0223)</i>		
<i>2 staff x \$180 (0232)</i>		
5. Charter bus (0228)	2,000	
<i>(2 days, \$1,000/day)</i>		
Sub-total		\$12,035

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1. Miscellaneous costs associated with travel (0229)	100	
--	-----	--

PRINTING

2. Printing (0321)	50	
--------------------	----	--

RENTALS

3. Rental office space (meeting rooms) (0540)	2,000	
<i>(2 days, \$1,000/day)</i>		

Sub-total		\$2,150
-----------	--	---------

Total of Activity 2**\$14,385****ACTIVITY 3: Labrador: Métis Study (3 days)****FACT-FINDING****6 participants: 3 Senators, 3 staff**

(1 Clerk, 1 Analyst, 1 Communications officer)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1. Hospitality - meals (0410)	1,000	
2. Hospitality - gifts (0424)	200	
Sub-total		\$1,200

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Transportation - air	11,400	
	<i>3 senators x \$2,500 (0224)</i>		
	<i>3 staff x \$1,300 (0227)</i>		
2.	Hotel accommodation	1,800	
	<i>3 senators, \$150/night, 2 nights (0222)</i>		
	<i>3 staff, \$150/night, 2 nights (0226)</i>		
3.	Per diem	1,602	
	<i>3 senators, \$89/day, 3 days (0221)</i>		
	<i>3 staff, \$89/day, 3 days (0225)</i>		
4.	Taxis	1,440	
	<i>3 senators x \$240 (0223)</i>		
	<i>3 staff x \$240 (0232)</i>		
5.	Charter bus (0228)	2,000	
	<i>(2 days, \$1,000/day)</i>		
6.	Charter flight Sole Sourced (0233)	9,365	
	Sub-total		\$27,607

ALL OTHER EXPENDITURES**PRINTING**

1.	Printing (0321)	50	
----	-----------------	----	--

RENTALS

2.	Rental office space (meeting rooms) (0540)	2,000	
	<i>(2 days, \$1,000/day)</i>		

Sub-total \$2,050

Total of Activity 3 \$30,857

Grand Total \$ 282,750

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES
L'ÉVOLUTION DE LA RECONNAISSANCE JURIDIQUE ET POLITIQUE DE L'IDENTITÉ COLLECTIVE ET
DES DROITS DES MÉTIS AU CANADA

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

DÉPENSES GÉNÉRALES

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	200	
2.	Frais d'accueil - repas (0410)	3 080	
3.	Consultant en communication - services d'édition (0303) (30 Heures, 74 \$/Heure)	2 220	
	Sous-total		5 500 \$

AUTRES DÉPENSES

AUTRES

1.	Frais divers (0798)	500	
	Sous-total		500 \$

Total des dépenses générales **6 000 \$**

ACTIVITÉ 1 : MB,SK, AB, CB et TNO: Étude sur les Métis (12 jours)

MISSION D'ÉTUDE et AUDIENCES PUBLIQUES

21 participants: 12 sénateurs, 9 employés

(1 greffier, 1 analyste, 1 agent de communications, 1 adjointe administrative, 3 interprètes, et 2 sténographes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil - repas (0410)	1 823	
2.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	200	
3.	Sténographie/transcription (0403) (4 jours, 3 000 \$/jour)	12 000	
4.	Services d'édition des témoignages (0303)	4 000	
	Sous-total		18 023 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

DÉPLACEMENTS

1.	Transport - aérien 12 sénateurs x 3 200 \$ (0224) 3 employés x 1 500 \$ (0227)	42 900	
2.	Transport - aérien 6 employés x 1 700 \$ (0227)	10 200	
3.	Hébergement-Winnipeg 12 sénateurs, 130 \$/nuit, 2 nuits (0222) 9 employés, 130 \$/nuit, 2 nuits (0226)	5 460	

4.	Hébergement-Saskatoon	7 980
	<i>12 sénateurs, 190 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>	
	<i>9 employés, 190 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>	
5.	Hébergement-Edmonton	14 490
	<i>12 sénateurs, 230 \$/nuit, 3 nuits (0222)</i>	
	<i>9 employés, 230 \$/nuit, 3 nuits (0226)</i>	
6.	Hébergement- Vancouver	10 500
	<i>12 sénateurs, 250 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>	
	<i>9 employés, 250 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>	
7.	Hébergement- Yellowknife	5 400
	<i>12 sénateurs, 180 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>	
	<i>3 employés, 180 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>	
8.	Indemnité journalière	16 020
	<i>12 sénateurs, 89 \$/jour, 12 jours (0221)</i>	
	<i>3 employés, 89 \$/jour, 12 jours (0225)</i>	
9.	Indemnité journalière	5 340
	<i>6 employés, 89 \$/jour, 10 jours (0225)</i>	
10.	Repas de travail (voyage) (0231)	2 225
11.	Taxis	7 560
	<i>12 sénateurs x 360 \$ (0223)</i>	
	<i>9 employés x 360 \$ (0232)</i>	
12.	Affréter - autobus (0228)	3 000
	<i>(3 jours, 1 000 \$/jour)</i>	
13.	Vol nolisé MB, SK, AB source unique (0233)	27 000
14.	Vol nolisé Kelowna source unique (0233)	8 200
15.	Vol nolisé TNO source unique (0233)	28 000
	Sous-total	194 275 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	500
----	---	-----

IMPRESSION

2.	Impressions (0321)	50
----	--------------------	----

LOCATIONS

3.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	4 800
	<i>(4 jours, 1 200 \$/jour)</i>	
4.	Location - équipement d'interprétation (0504) Winnipeg	2 461
	<i>(1 jour, 2 461 \$/jour)</i>	
5.	Location - équipement d'interprétation (0504) Saskatoon	6 205
	<i>(1 jour, 6 205 \$/jour)</i>	
6.	Location - équipement d'interprétation (0504) Edmonton	2 461
	<i>(1 jour, 2 461 \$/jour)</i>	
7.	Location - équipement d'interprétation (0504) Vancouver	2 733
	<i>(1 jour, 2 733 \$/jour)</i>	

	Sous-total	19 210 \$
--	------------	-----------

Total de l'Activité 1**231 508 \$**

ACTIVITÉ 2 : Sudbury, Sault Sainte. Marie: Étude sur les Métis (3 jours)**MISSION D'ÉTUDE****5 participants: 3 sénateurs, 2 employés**

(1 greffier, 1 analyste)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Frais d'accueil - cadeaux (0424)	200	
Sous-total		200 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1. Transport - aérien	6 500	
<i>3 sénateurs x 1 500 \$ (0224)</i>		
<i>2 employés x 1 000 \$ (0227)</i>		
2. Hébergement	1 300	
<i>3 sénateurs, 130 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>		
<i>2 employés, 130 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>		
3. Indemnité journalière	1 335	
<i>3 sénateurs, 89 \$/jour, 3 jours (0221)</i>		
<i>2 employés, 89 \$/jour, 3 jours (0225)</i>		
4. Taxis	900	
<i>3 sénateurs x 180 \$ (0223)</i>		
<i>2 employés x 180 \$ (0232)</i>		
5. Affréter - autobus (0228)	2 000	
<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
Sous-total		12 035 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1. Divers coûts liés aux déplacements (0229)	100	
--	-----	--

IMPRESSION

2. Impressions (0321)	50	
-----------------------	----	--

LOCATIONS

3. Location d'espace (salles de réunion) (0540)	2 000	
<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
Sous-total		2 150 \$

Total de l'Activité 2**14 385 \$****ACTIVITÉ 3 : Labrador: Étude sur les Métis (3 jours)****MISSION D'ÉTUDE****6 participants: 3 sénateurs, 3 employés**

(1 greffier, 1 analyste, 1 agent de communications)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1. Frais d'accueil - repas (0410)	1 000	
2. Frais d'accueil - cadeaux (0424)	200	
Sous-total		1 200 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Transport - aérien	11 400	
	<i>3 sénateurs x 2 500 \$ (0224)</i>		
	<i>3 employés x 1 300 \$ (0227)</i>		
2.	Hébergement	1 800	
	<i>3 sénateurs, 150 \$/nuit, 2 nuits (0222)</i>		
	<i>3 employés, 150 \$/nuit, 2 nuits (0226)</i>		
3.	Indemnité journalière	1 602	
	<i>3 sénateurs, 89 \$/jour, 3 jours (0221)</i>		
	<i>3 employés, 89 \$/jour, 3 jours (0225)</i>		
4.	Taxis	1 440	
	<i>3 sénateurs x 240 \$ (0223)</i>		
	<i>3 employés x 240 \$ (0232)</i>		
5.	Affréter - autobus (0228)	2 000	
	<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
6.	Vol nolisé source unique(0233)	9 365	
	Sous-total		27 607 \$

AUTRES DÉPENSES**IMPRESSION**

1.	Impressions (0321)	50	
----	--------------------	----	--

LOCATIONS

2.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	2 000	
	<i>(2 jours, 1 000 \$/jour)</i>		
	Sous-total		2 050 \$

Total de l'Activité 3 **30 857 \$**

Grand Total **282 750 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale,
Direction des comités

Date

Nicole Proulx, directrice des finances et de
l'approvisionnement

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 26, 2012

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2013 for the purpose of its examination on evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of Métis in Canada, as authorized by the Senate on Wednesday, March 28, 2012. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 24,923
Transportation and Communications	233,917
All Other Expenditures	<u>23,910</u>
TOTAL	\$ 282,750

Respectfully submitted,

Le président,

DAVID TKACHUK

Chair

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 26 avril 2012

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 aux fins de leur examen sur l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 28 mars 2012. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	24 923 \$
Transports et communications	233 917
Autres dépenses	<u>23 910</u>
TOTAL	282 750 \$

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, April 3, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:31 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: additions to reserves).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either on CPAC or on the web.

I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia, and I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will be continuing our study of Additions to Reserves. The phrase "Additions to Reserves" refers to the process of adding land to existing reserves or adding land to new reserves.

In June 2011, Canada, as represented by the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, and First Nations, as represented by the Assembly of First Nations National Chief, agreed to a joint action plan to improve the long-term prosperity of First Nations peoples and all Canadians. The Canada-First Nations Joint Action Plan includes a commitment to explore concrete initiatives aimed at unlocking the economic potential of First Nations, including improvements to the Additions to Reserves Policy.

Witnesses for this study are asked to provide their views and observations on the current ATR policy and its associated processes and are encouraged to offer their suggestions on how to overcome the various deficiencies within the current policy and process.

This morning, we will hear from two organizations, the First Nations Tax Commission and the Assembly of First Nations.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee here this morning.

[*English*]

The deputy chair of the committee is Senator Lillian Dyck, from the province of Saskatchewan. Next to her is Senator Jane Cordy, from the province of Nova Scotia. On my right are: Senator Nancy Greene Raine, from British Columbia; Senator Vernon White, from Ontario; and Senator Jacques Demers, from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : ajouts aux réserves).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la chaîne CPAC ou sur le Web.

Je suis le sénateur Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider le comité. Notre mandat consiste à étudier les mesures législatives et d'autres questions qui se rapportent aux peuples autochtones du Canada en général. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude des ajouts aux réserves. Cette expression désigne le processus d'ajout de terres aux réserves actuelles ou à de nouvelles réserves.

En juin 2011, le Canada, représenté par le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, et les Premières nations, représentées par le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations, ont adopté un plan d'action conjoint visant à améliorer la prospérité à long terme des Premières nations et de l'ensemble des Canadiens. Ce plan d'action explorera notamment des initiatives concrètes permettant aux Premières nations de réaliser leur potentiel économique, y compris des améliorations à apporter à la Politique sur les ajouts aux réserves.

Dans le cadre de cette étude, nous demandons aux témoins de se prononcer sur la politique actuelle d'ajouts aux réserves et sur les processus correspondants, et nous les encourageons à formuler des recommandations qui nous permettraient de corriger les diverses lacunes à ce sujet.

Nous accueillons ce matin les représentants de deux organisations, soit la Commission de la fiscalité des Premières nations et l'Assemblée des Premières Nations.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais vous présenter les membres du comité présents ce matin.

[*Traduction*]

Le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan, est la vice-présidente du comité. À ses côtés se trouve le sénateur Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse. À ma droite siègent les sénateurs Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, Vernon White, de l'Ontario, et Jacques Demers, du Québec.

Members of the committee, would you please help me in greeting our first witness? From the First Nations Tax Commission, we welcome Manny Jules, Chief Commissioner and Chief Executive Officer.

We look forward to your presentation, which will be followed by questions from senators. My good friend, Manny, you have the floor.

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner and Chief Executive Officer, First Nations Tax Commission: Thank you. First, I want to congratulate you on your recent national achievement award for all of your work and dedication.

Hon. Senators: Hear, hear.

Mr. Jules: I did not get a chance to watch it, but I was intrigued that the other senator, Brazeau, did not float like a butterfly or sting like a bee. I also have to mention that I am a huge — I do not know what happened, Jacques — Habs fan.

Senator Demers: We all know what happened — I left!

Mr. Jules: You left! I liked you until then.

The Chair: The cause was great. They raised a lot of money for cancer research.

Mr. Jules: \$250,000 is fantastic.

There is no way I would enter into that kind of a situation and cut my hair.

It is a privilege to address the Senate about realizing the economic potential of Additions to Reserves. I have a great deal of respect for the Senate. You perform excellent research and suggest solutions that shape a better Canada for all of us.

Your recent studies and recommendations on education, health care, an aging population, and national security have informed debate and led to legislation and fiscal changes that have helped make Canada what I believe is the best governed nation on earth. The Senate's report on Aboriginal economic development, a few years ago, made my father proud because it recognized that we will always be disadvantaged until we have sufficient local powers to operate at the speed of business.

I have worked closely with the Senate before on previous First Nation legislation such as the first Indian-led amendment to the Indian Act in 1988 and the First Nations Fiscal and Statistical Management Act in 2005.

It gives me hope that the Senate has decided to study the Additions to Reserves process. I am sure that the committee is by now very familiar with the problems of ATR.

Chers collègues, veuillez vous joindre à moi pour accueillir notre premier témoin, Manny Jules, le commissaire en chef et président de la Commission de la fiscalité des Premières nations.

Nous avons hâte d'écouter votre exposé, qui sera suivi de questions des sénateurs. Mon cher ami Manny, la parole est à vous.

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef et président, Commission de la fiscalité des Premières nations : Merci. Tout d'abord, je vous félicite du prix d'excellence national que vous venez de recevoir pour l'ensemble de votre travail et pour votre dévouement.

Des voix : Bravo!

M. Jules : Je n'ai pas eu la chance de regarder le combat, mais j'ai été étonné d'apprendre que l'autre sénateur, Brazeau, n'a pas volé comme le papillon ni piqué comme l'abeille. Je dois aussi dire que je suis un grand partisan des Canadiens — j'ignore ce qui s'est passé, Jacques.

Le sénateur Demers : Nous savons tous ce qui s'est passé : je suis parti!

M. Jules : Vous êtes parti! Je vous aimais jusqu'à ce moment.

Le président : C'était une excellente cause. L'événement a permis d'amasser beaucoup d'argent pour la recherche sur le cancer.

M. Jules : Une somme phénoménale de 250 000 \$.

Mais je n'accepterais jamais de me mettre dans une situation semblable où l'on pourrait me couper les cheveux.

C'est un privilège de m'adresser au Sénat à propos du potentiel économique des ajouts aux réserves. J'ai énormément de respect à votre égard. Vous menez des recherches très pertinentes et proposez des solutions qui améliorent le pays dans lequel nous vivons tous.

Vos études récentes et vos recommandations sur l'éducation, les soins de santé, le vieillissement de la population et la sécurité nationale ont éclairé le débat et ont entraîné des modifications législatives et fiscales qui, selon moi, contribuent à faire du Canada le pays le mieux gouverné sur terre. Le rapport sénatorial sur le développement économique autochtone déposé il y a quelques années a rempli mon père de fierté, car il admettait que nous serions défavorisés jusqu'au jour où nous aurons suffisamment de pouvoir à l'échelle locale pour suivre le rythme des affaires.

J'ai déjà travaillé étroitement avec le Sénat sur des mesures législatives liées aux Premières nations, comme la première modification à la Loi sur les Indiens proposée par les Premières nations en 1988, et la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations adoptée en 2005.

La décision du Sénat d'étudier le processus d'ajouts aux réserves me remplit d'espoir. Je suis certain que le comité est maintenant très bien au fait des problèmes qui en découlent.

First, it is too slow and cumbersome to complete. It is my understanding that it takes, on average, three to four times long than a municipal boundary expansion. There are examples where it has taken over 20 years.

Second, it has mostly been an economic failure. Even when ATRs are completed, they fail economically because they convert valuable fee simple interests into a less valuable Indian reserve. Estimates vary, but, in many cases, 90 per cent of the fee simple value is lost because Indian reserves have much less tenure and investor certainty and often have restricted markets.

The problem with ATRs is that they make formerly productive lands unproductive by converting valuable fee simple land into Indian reserves. Reserve lands are generally about one tenth as productive as other lands in Canada. They are subject to systems of governance and land tenure that make it very difficult to do business or attract investment. People who grow up on unproductive lands are going to be less productive themselves. The current ATR process spends enormous government resources that, at the end of the day, make us less productive.

For many First Nations, this loss of value presents them with a dilemma: maintain value through fee simple ownership and lose jurisdiction, or gain jurisdiction through an ATR and lose value.

Here are a couple of examples that I am familiar with: There is a Treaty Land Entitlement First Nations in Manitoba that was able to purchase valuable land just outside Winnipeg. They would like to attract commercial and residential investment to this land and have been approached by several developers. Unfortunately, they have to wait until their ATR process has been completed. They have had to develop the legal and administrative framework necessary to give investors enough certainty. This could take a decade. Think of how much investment they will lose. Think of how many employment opportunities they will lose. Think of how much public revenue they will lose to provide quality local services. There is another First Nations that I am aware of in Alberta that would like to pursue a resource development opportunity. They fear that by creating more reserve land governed under the Indian Act, they will destroy this economic opportunity. They are not sure whether to forego their jurisdiction so they can build their economy. It is tragic that the ATR system creates this stark choice between jurisdiction and economic value.

It is clear that the status quo is not working. I have been working with a number of First Nations to develop the concept of the proposed First Nations property ownership legislation that

Tout d'abord, les ajouts aux réserves prennent beaucoup trop de temps et sont bien trop compliqués. Je crois savoir que le processus est en moyenne trois à quatre fois plus long que s'il s'agissait de limites municipales à redéfinir. Dans certains cas, il a même fallu plus 20 ans pour régler la question.

En deuxième lieu, les ajouts aux réserves se sont pour la plupart soldés par un échec économique. Même dans les cas où une entente est conclue, ces ajouts ne répondent pas aux attentes économiques, car ils convertissent les précieux intérêts en fief simple en terres de réserve de bien moins grande valeur. Les estimations varient, mais les terres en fief simple perdent dans bien des cas 90 p. 100 de leur valeur, car le régime foncier des terres de réserve est bien moins souple, ce qui se traduit par un moindre degré de certitude sur les plans du mode de tenure et de l'investissement, ainsi que par des marchés limités.

Le problème des ajouts aux réserves, c'est qu'ils convertissent les terres en fief simple autrefois fructueuses en terres de réserve improductives. En règle générale, le rendement des terres de réserve atteint environ le dixième de celui des autres terres canadiennes. Il est extrêmement difficile d'y faire des affaires ou d'y attirer des investissements en raison de leurs systèmes de gouvernance et leur régime foncier. De plus, le rendement de ceux qui grandissent sur des terres improductives sera lui aussi inférieur. Le processus actuel d'ajout aux réserves mobilise une énorme quantité de ressources gouvernementales, mais se solde au bout du compte par une diminution de notre productivité.

Cette perte de valeur pose un dilemme à bien des Premières nations : conserver la valeur des terres en fief simple et dire adieu à leur compétence, ou bien ajouter des terres aux réserves afin d'étendre leur compétence, mais accepter la dévaluation des terres.

Voici deux ou trois exemples dont je suis bien au fait. Grâce à l'Entente-cadre sur les droits fonciers issus de traités, une Première nation du Manitoba a pu acheter des terres de grande valeur tout près de Winnipeg. Elle voudrait y attirer des investissements commerciaux et résidentiels, et bien des promoteurs de construction ont frappé à sa porte, mais elle est malheureusement tenue d'attendre la fin du processus d'ajout aux réserves. Elle a dû mettre en place le cadre légal et administratif nécessaire pour assurer un degré de certitude suffisant sur le plan de l'investissement. Or, le processus pourrait durer 10 ans. Imaginez les investissements et le nombre de possibilités d'emploi qui glissera entre les doigts de cette Première nation. Imaginez ses pertes de recettes publiques, qui auraient permis d'offrir des services de qualité à la collectivité. Je connais une autre Première nation de l'Alberta qui aimerait exploiter des ressources. Elle craint toutefois de rater cette occasion économique si elle crée davantage de terres de réserve qui seront soumises à la Loi sur les Indiens. Elle se demande si elle devrait renoncer à sa compétence afin de bâtir son économie. Il est tragique que le système d'ajout aux réserves force les Premières nations à choisir entre compétence et rentabilité.

Le statu quo n'est manifestement pas une option. J'ai collaboré avec plusieurs Premières nations pour élaborer une proposition de loi sur le droit de propriété des Premières nations qui pourrait

can resolve this issue. The proposed legislation will transfer title to our lands from Canada to the First Nation. Then the First Nation, if it chooses, can grant title to individuals. The legislation will confirm our permanent jurisdiction over the lands and taxation. In this way, First Nations can use this legislation to preserve the market value of their ATR and maintain their jurisdiction over these lands in perpetuity.

The ATR process should be adapted to allow First Nations property ownership lands, FNPO as we call it, as an option. This would have immediate benefits in Saskatchewan and Manitoba. In Saskatchewan, 25 First Nations are spending \$440 million to purchase land as part of the Saskatchewan Treaty Land Entitlement Framework Agreement. Over 1 million acres of land are being added in Manitoba through the Manitoba TLE Framework Agreement. These lands could provide locations nearer to markets for these First Nations. FNPO status would allow these lands to become more productive. They would be able to provide home ownership, home equity and business investment opportunities.

It is no coincidence that the government made a commitment to developing the FNPO legislation in the budget on March 29. Like me, the government recognized that FNPO will help bring us into the economy. This budget accurately frames our policy challenge for the next 30 years. In 20 years, two workers will have to be as productive as seven workers were in the 1970s. If we cannot make these two workers as productive, then we must accept some combination of cutbacks in government, reductions in personal disposable income and longer working hours or delayed retirements. If we become poorer, politics will become more divisive because it will be a fight over who bears the most pain. None of us want that.

We must create the conditions that lead to long-term economic growth in Canada. First Nations must be a part of the productivity strategy. We are a younger population. Over the next 20 years, 1 in 10 new workers will be a First Nations person. Currently, we are the most under employed component of the workforce. If we remain under employed, Canada's productivity challenge will become even more difficult.

FNPO will make First Nations lands and individuals more productive. The legislation will reduce tenure uncertainty and investor certainty. It will reduce the costs associated with business transactions, such as issuing a mortgage, transferring title and securing financing. It will confirm and help implement First Nation jurisdiction, thus enabling an open market on ATRs.

régler le problème. Ces mesures législatives permettront de transférer les titres fonciers de nos terres du gouvernement fédéral à notre administration locale. Si elle le désire, la Première nation pourra ensuite délivrer ces titres aux particuliers. La loi précisera notre autorité permanente sur les terres et sur l'imposition. Cette loi permettra aux Premières nations de conserver la valeur marchande des terres ajoutées aux réserves et de veiller à ce qu'elles relèvent de leur compétence à perpétuité.

Il faudrait modifier le processus d'ajout aux réserves de façon à ce que les Premières nations puissent être propriétaire des terres. Les retombées d'une telle mise au point seraient immédiates en Saskatchewan et au Manitoba. En effet, 25 Premières nations de la Saskatchewan investissent 440 millions de dollars pour acheter des terres en vertu de l'Entente-cadre sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan; et plus d'un million d'acres de terre sont ajoutées aux réserves du Manitoba grâce à l'Entente-cadre sur les droits fonciers issus de traités au Manitoba. Ces terres permettraient aux Premières nations de se rapprocher des marchés; elles gagneraient également en productivité grâce au droit de propriété des Premières nations. De plus, elles favoriseraient l'accession à la propriété et les occasions d'investissement commercial.

Ce n'est pas par coïncidence que le gouvernement s'est engagé à appuyer la Loi sur le droit de propriété des Premières nations dans son budget du 29 mars dernier. Tout comme moi, il est conscient que celle-ci nous permettra de mieux contribuer à l'économie. Le budget reflète fidèlement nos défis stratégiques des 30 prochaines années. Dans 20 ans, deux travailleurs devront réaliser le même travail que sept pouvaient accomplir dans les années 1970. Si nous n'atteignons pas ce rendement, nous devons accepter une combinaison de compressions budgétaires, de réduction du revenu disponible des particuliers et d'augmentation des heures de travail, ou encore une retraite différée. Si nous nous appauvrissons, les politiques deviendront une source de discordes supplémentaire, car nous chercherons à déterminer qui souffre le plus. Personne ne souhaite une telle situation.

Nous devons réunir les conditions favorisant la croissance économique à long terme du Canada. Les Premières nations doivent prendre part à la stratégie en matière de productivité. Notre population est jeune. Au cours des 20 prochaines années, 1 nouveau travailleur sur 10 appartiendra aux Premières nations. Pour l'instant, nous sommes la catégorie de la population active la plus touchée par le sous-emploi. Si la situation ne change pas, le défi du Canada en matière de productivité sera encore plus difficile à relever.

La Loi sur le droit de propriété des Premières nations améliorera le rendement des terres de réserve et des membres des Premières nations. Elle produira un effet positif tant sur le plan du mode de tenure que sur celui de l'investissement. Elle réduira le coût des opérations commerciales, comme l'inscription d'une hypothèque, le transfert de titre et l'obtention de financement. La loi affirmera la compétence des Premières nations sur leurs terres et leur permettra d'exercer leur autorité en la matière, assurant ainsi la liberté du marché dans le cadre des ajouts aux réserves.

The titles of reserves are held by Canada. The titles of FNPO lands will be held by First Nations. Individual ownership will be limited to certificates of possession and leases on reserves. FNPO land will allow fee simple ownership. FNPO will have the same tenure certainty as other lands in Canada. It will mean that we can obtain mortgages, build equity, finance businesses and transfer wealth to our children just like other Canadians do. This is an opportunity to free the imaginations of our entrepreneurs, raise our productivity, escape dependency and begin to restore our culture of independence.

The Indian Act has frozen the development of the legal and administrative framework on First Nations lands in the 19th century. The proposed First Nations property ownership legislation will create a 21st century legal and administrative framework that will utilize the best practices in provincial, federal and local systems across Canada. It will create default standardization laws so that First Nations do not have to spend years developing their legal framework. We will utilize the highly successful training techniques at the Tulo Centre of Indigenous Economics. We will build local capacity and implement investment-oriented administrative systems. This will reduce investor costs and will mean that First Nations governments can finally move at the speed of business. Markets on reserves are often limited to band members only or those interested in purchasing a lease. The band member market is small. The leasehold market is larger, but at best represents 65 per cent of the fee simple market. That is a local estimate from Sun Rivers.

The proposed FNPO legislation will create the opportunity for fee simple tenure and a Torrens land title registry system. It should enable an open market and property values that are the same as they would be in the neighbouring jurisdiction.

The First Nations Tax Commission contracted research to estimate the benefits of applying the property ownership legislation to ATR lands. Despite using very conservative estimates, the results are impressive. It is estimated that during the next 15 years, a combination of FNPO, ATR and more open markets could generate \$3.7 billion in investment, create 30,000 employment opportunities and lead to \$48 million in annual property tax revenues to provide local services and build infrastructure. These are conservative estimates because we assumed that only 1 per cent of the TLE lands in Saskatchewan and Manitoba will become FNPO lands. No other province was considered. We assumed that only 40 per cent of the 1 per cent will be developed over the next 15 years. We also assumed that the

Les titres fonciers des réserves sont détenus par le gouvernement fédéral, mais ils passeront aux mains des Premières nations en vertu de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations. La propriété individuelle se limitera à des certificats de possessions et à des baux sur la réserve. La loi permettra la propriété en fief simple et assurera le même degré de certitude sur le plan du mode de tenure que partout ailleurs au Canada. Nous pourrions ainsi contracter des prêts hypothécaires, nous constituer du capital, financer des entreprises et transférer notre richesse à nos enfants au même titre que tous les autres Canadiens. Les entrepreneurs pourront enfin débrider leur imagination, et nous pourrions accroître notre rendement, nous libérer de notre dépendance et commencer à rétablir notre culture d'indépendance.

En raison de la Loi sur les Indiens, le cadre légal et administratif des terres de réserve n'a pas évolué depuis le XIX^e siècle. La proposition de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations offrira un cadre légal et administratif du XXI^e siècle réunissant les meilleures pratiques des systèmes provinciaux, fédéraux et locaux de partout au Canada. Ces mesures législatives normalisatrices par défaut éviteront aux Premières nations de perdre des années à élaborer leur propre cadre législatif. Nous aurons recours aux techniques de formation éprouvées du Tulo Centre of Indigenous Economics. Nous allons accroître la capacité locale et mettre en œuvre des systèmes administratifs axés sur l'investissement, ce qui diminuera les coûts des investisseurs et permettra aux gouvernements des Premières nations d'enfin suivre le rythme des affaires. Sur les réserves, le marché se limite souvent aux membres de la bande ou aux tenures à bail. Or, le marché des membres de la bande est assez restreint; celui de la tenure à bail est plus important, mais il représente tout au plus 65 p. 100 du marché en fief simple. Il s'agit là d'une estimation locale de Sun Rivers.

La proposition de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations autorisera la propriété en fief simple et le régime des titres Torrens. Elle devrait favoriser le libre marché et veiller à ce que la valeur des propriétés corresponde à celle des compétences avoisinantes.

La Commission de la fiscalité des Premières nations a commandé des recherches afin d'estimer les bienfaits de ces mesures législatives sur les terres ajoutées aux réserves. Les résultats sont impressionnants malgré la grande prudence des estimations. Au cours des 15 prochaines années, la combinaison de la nouvelle loi, des ajouts aux réserves et de la liberté accrue des marchés devrait permettre d'attirer 3,7 milliards de dollars d'investissements, de créer 30 000 emplois et de générer annuellement des revenus de 48 millions de dollars d'impôt foncier afin d'offrir des services locaux et de construire des infrastructures. Ces estimations sont prudentes, car nous avons supposé que seul 1 p. 100 des droits fonciers issus des traités de la Saskatchewan et du Manitoba seraient convertis en droits de propriété des Premières nations; aucune autre province

values will approach the current values of smaller communities and rural areas over time. Saskatoon, Regina and Winnipeg values were not included.

Finally, we did not include resource development opportunities, only commercial and residential. An investment of \$3.7 billion represents much less than 1 per cent of the anticipated total investment in these provinces over the next 15 years. The benefits will likely be much higher. In addition to providing significant economic benefits, FNPO will better protect First Nations lands than the current system because participating First Nations will set aside First Nations community lands.

This initiative has often been criticized because there is a fear that First Nations will sell all their lands. This is ridiculous. Over 90 per cent of land in Canada is held by the Crown. First Nations will likely be similar. This is why we assumed that less than one half of 1 per cent of TLE lands will be developed as a result of FNPO over the next 15 years. Moreover, as we say at the tax commission, “investors are taxpayers.” Many First Nations have already pursued a great deal of investment on their lands, and under FNPO they can facilitate more. We are not afraid of investment. FNPO will mean that First Nations will always have tax and land management jurisdiction over their lands, regardless of who lives there. First Nations will have the power of expropriation, and these lands will revert back to the First Nations government in certain situations. FNPO lands will be like those in rest of Canada. If I buy land in Ottawa from a senator it remains in Ottawa; it does not become Tk'emlups. Similarly, if a senator bought lands in Tk'emlups it would always remain and be Tk'emlups land.

Making FNPO an option for ATRs will create incentives for resolving issues surrounding ATRs. The current process is difficult because it makes productive lands non-productive. This creates tax losses and it reduces the value of interests in that land. FNPO will provide resources to the First Nation government to contribute to and improve local services and regional infrastructure. FNPO lands will remain productive. It will be easier to reach agreement with other governments and interests on the land regarding the transformation.

Improving the productivity of First Nation lands will make other First Nations initiatives more effective. Investments in First Nations education will work better when the people receiving that education are living on productive land. People need to be exposed to workplace opportunities and business success stories early in life so they can see the value of education.

n'est entrée en ligne de compte. De cette proportion, nous avons présumé que seuls 40 p. 100 des terres seraient développées au cours des 15 prochaines années. Nous avons également estimé qu'avec le temps, la valeur des terres correspondra approximativement à celle des petites collectivités et des zones rurales, et pas des terres de Saskatoon, de Regina ni de Winnipeg.

Finalement, nous n'avons pas tenu compte des possibilités de mise en valeur des ressources, uniquement des projets commerciaux et résidentiels. Un investissement de 3,7 milliards de dollars, c'est beaucoup moins qu'un pour cent de l'investissement total prévu dans ces provinces pour les 15 prochaines années. Les retombées économiques seront probablement beaucoup plus élevées. De plus, le régime de DPPN sera plus efficace que le système actuel pour protéger les terres des Premières nations participantes, puisque celles-ci pourront réserver des terres communes.

On a beaucoup critiqué cette initiative, car on craint que les Premières nations se mettent à vendre toutes leurs terres. C'est ridicule. Plus de 90 p. 100 des terres au pays appartiennent à la Couronne. On verra probablement le même phénomène apparaître avec les Premières nations. C'est la raison pour laquelle nous croyons que moins de 0,5 p. 100 des terres visées par des DFIT seront exploitées en vertu du DPPN au cours des 15 prochaines années. On dit toujours à la commission de la fiscalité que « les investisseurs sont des contribuables. » De nombreuses Premières nations ont déjà accueilli d'importants investissements sur leurs terres. Grâce au DPPN, il y en aura davantage. Nous ne craignons pas les investissements. Le DPPN permettra aux Premières nations de conserver leur compétence fiscale et en matière de gestion foncière à l'égard de leurs terres, peu importe qui y habite. Elles auront un pouvoir d'expropriation et, dans certains cas, redeviendront propriétaires de ces terres. Les terres visées par le DPPN seront assujetties aux mêmes règles que les autres terres au pays. Par exemple, si un sénateur me vend un terrain à Ottawa, ce dernier demeure sur le territoire d'Ottawa; il ne se retrouve pas soudainement sur le territoire Tk'emlups. De façon similaire, si un sénateur achète un terrain sur le territoire Tk'emlups, celui-ci restera sur le territoire Tk'emlups.

En permettant que les ajouts aux réserves soient assujettis au DPPN, on créerait un incitatif pour résoudre les problèmes en la matière. Le processus actuel est difficile, car il rend improductives les terres productives. Cela entraîne des pertes fiscales et fait fuir les investisseurs. Le DPPN fournira de nouveaux revenus au gouvernement des Premières nations permettant à ce dernier de contribuer à l'amélioration des services locaux et des infrastructures régionales. Les terres visées par le DPPN demeureront productives. Il sera alors plus facile de conclure des ententes avec d'autres gouvernements et des investisseurs pour leur développement.

En améliorant la productivité des terres des Premières nations, on rendra aussi plus efficaces les initiatives des Premières nations. Les investissements en éducation seront plus rentables si les étudiants vivent sur des terres productives. Pour faire comprendre aux jeunes la valeur de l'éducation, il faut, dès leur jeune âge, leur faire voir les possibilités d'emploi et leur donner des exemples de réussite commerciale.

It will be easier to reach agreement on resource developments when First Nations have productive land. At present, First Nations are only able to receive a tiny part of the benefit from resource development in their current land and traditional territories. They miss out on most of the benefits of investment because it is so difficult to do business on their land. Consequently, they focus on receiving a large share of a relatively tiny part of the benefit stream and it is much harder to reach agreement. When First Nations are able to fully share in benefits, agreements will be easier to reach.

Social problems follow from a lack of opportunity. The platform of addressing social problems must be an economic one that starts from making our lands more productive.

In closing, we are looking forward to working with Parliament and the Senate over the coming months to develop and implement the proposed First Nations Property Ownership Act. On March 29, the federal government committed to work with the tax commission and proponent First Nations towards optional FNPO legislation. We are accepting this challenge and opportunity, and hope to be discussing FNPO legislation with the Senate before Christmas. This is an historic opportunity for Canada to reduce First Nation economic disadvantage and realize the great promise of ATRs.

In 1910, my ancestors issued a statement to Prime Minister Wilfrid Laurier. We call it the "Shuswap memorial" because it has guided every one of our leaders since then. In that statement we speak about how we find ourselves without any real home in our own country. We speak to our loss of our houses and ranches. We remind the Prime Minister that we expect much of him as the head of this great Canadian nation, and feel confident he will see and that we will receive fair and honourable treatment.

It has been over 100 years since we made our case to Canada, but I believe that with the passage of the proposed First Nation Property Ownership Act that, in the words of my ancestors, we will make each other great and good.

The Chair: Thank you. I will ask the first question.

I have heard a criticism about the FNPO. How will you establish what land on a reserve is communal as opposed to that being set up under the First Nations property ownership? How will the present CPs, the certificates of possession, be dealt with equitably on reserve? That is the issue that has been brought up to me by others. As you know, I have been around and I like the concept, but how do you bring fairness to the formula as you go forward in regard to CPs and also establishing what will be kept as communal lands for the band?

Mr. Jules: All of the communities in which we are working on this initiative at present have gone through their own community consultation process and have laid out in broad terms their comprehensive community development plan. Within that concept they have set aside lands for public uses, i.e. graveyards, churches,

Il sera plus facile pour les Premières nations de conclure des accords de mise en valeur des ressources si elles disposent de terres productives. Pour l'heure, elles ne profitent que d'une petite partie de la mise en valeur des ressources sur leurs terres et territoires traditionnels. Elles ne peuvent tirer avantage d'investissements, car il est très difficile pour elles de conclure des accords commerciaux. Conséquemment, elles touchent une grande part d'un petit flux d'avantages et il est beaucoup plus difficile pour elles de conclure des accords. Lorsqu'elles pourront profiter de tous les avantages, elles pourront conclure des accords plus facilement.

Le manque de possibilités accentue les problèmes sociaux. Pour régler ces problèmes, il faut une plateforme économique qui s'appuie sur l'accroissement de la productivité des terres.

En terminant, nous sommes impatients de travailler au cours des prochains mois avec le Parlement et le Sénat au développement et à la mise en œuvre de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations. Le 29 mars dernier, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec la commission de la fiscalité et les Premières nations participantes à la création d'une mesure législative sur le DPPN. Nous sommes heureux de cet engagement et espérons discuter de cette mesure avec le Sénat avant Noël. Le Canada a une occasion historique de réduire le désavantage économique des Premières nations par rapport au reste du pays et de concrétiser les grandes perspectives offertes par les ajouts aux réserves.

En 1910, mes ancêtres ont rédigé une déclaration à l'intention du premier ministre Wilfrid Laurier. Nous l'appelons le « mémoire Shuswap », car, depuis, tous nos chefs s'en sont inspirés. Dans cette déclaration, on explique que notre peuple se retrouve sans véritable terre d'attache dans son propre pays. Il y est question de la perte de nos maisons et de nos ranchs. Cette déclaration rappelle au premier ministre que notre peuple attend beaucoup du chef de ce grand pays qu'est le Canada et que l'on veut surtout qu'il nous traite de façon juste et honorable.

Nous avons présenté cette déclaration il y a plus de 100 ans. Mais, je crois qu'avec l'adoption de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations, pour reprendre les paroles de mes ancêtres, nous serons tous plus prospères.

Le président : Merci. Je vais poser la première question.

J'ai entendu des gens critiquer le DPPN. Qu'est-ce qui déterminera si une terre est commune ou si elle est visée par le DPPN? Les certificats de possession seront-ils honorés équitablement dans les réserves? Ce sont les questions qui m'ont été soumises. Comme vous le savez, j'ai de l'expérience et j'aime ce concept. Toutefois, comment agir équitablement concernant les certificats de possession et comment établir quelles terres resteront communes?

M. Jules : Toutes les communautés participantes ont achevé leur processus de consultation et dressé les grandes lignes de leur plan de développement communautaire dans lequel elles ont réservé des terres pour des lieux publics, comme les cimetières, les églises, les centres communautaires et les écoles. D'autres sont

community centres and educational facilities like schools. Other lands will be set aside for residential development, commercial development and lands that will remain communal lands. As I mentioned in my presentation, we anticipate that the majority of lands will be and continue to be held as communal lands.

As far as the certificate of possession issue goes, this has been a concern by individual certificate of possession holders. There is not a lot of trust between the CP holders and the band councils, if you will, and one process that we have designed as part of the transition from the Indian reserve to FNPO lands is that certificates of possession lands would be automatically rolled into that process if it is the wish of the community.

As I envision it, the vote would be a vote from the community after consultation and discussion about the concepts. We must ensure that lands will be preserved are part of the equation, that certificates of possession processes and indeed conflicts in the past will be part of the process so that they can be resolved. We will need to have a fair and equitable transition between Indian reserves to individual fee simple ownership.

The Chair: Has any of this taken place to date?

Mr. Jules: No. As you know, the announcement was made just last Thursday in the federal budget. Of course, we have to develop legislation, et cetera, so it will be some time before we get to the stage where we have actually got legislation before the Senate.

The Chair: We now have with us Senator Patterson from Nunavut, Senator Meredith from Ontario and Senator Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator White: We had a presentation from the Auditor General about the challenges around movement of land to this process. Is there something you would know would stop the federal government from expropriating at value instead of purchasing at price, which seems to be a variance between the real value and the price value?

Second, why would they not then take it and move it into lands set aside pending the transfer to the First Nation rather than the manner in which they are doing it now? Perhaps it was Senator Dyck who talked about the price being twice or three times higher by the time it is actually purchased. Is there something you know that would stop the federal government from doing that rather than the process being followed?

Mr. Jules: I was involved in a situation where we were trying to resolve issues surrounding lands that were taken away from us in the 1800s, called the Douglas Reserve trench cut-offs. For many decades we tried to purchase land from an adjoining ranch to be added ultimately to the reserve. One thing we found, as soon as they realized the federal government was potentially behind this, the land value surprisingly went up 10-fold. In finalizing the negotiations between ourselves and the rancher, we had independent advice from our own appraisers. I told Raymond Kerr to get an appraiser and we will get one. If there is a conflict

réservées pour des projets résidentiels et commerciaux, alors que certaines resteront communes. Comme je l'ai dit, selon nous, la majorité des terres resteront communes.

La question des certificats de possession a déjà été soulevée par des titulaires de certificats inquiets. Disons que ces derniers et les conseils de bande ne se font pas tellement confiance. Nous avons adopté un processus qui permet à toute communauté qui le désire d'intégrer automatiquement ces certificats au processus de transformation d'une terre de réserve indienne en terre visée par le DPPN.

Selon moi, la décision reviendra aux membres de la communauté après discussions et consultations. Nous devons protéger les terres et veiller à ce que le processus permette de régler les problèmes liés aux certificats de possession et les différends qui en ont résulté. Il faut s'assurer que le transfert de propriété de la réserve à une propriété en fief simple se fasse de manière juste et équitable.

Le président : Certains de ces changements ont-ils déjà été apportés?

M. Jules : Pas encore. Comme vous le savez, l'annonce n'a été faite que jeudi dernier dans le cadre du budget. Bien entendu, nous devons rédiger notre proposition législative, notamment, alors il faudra un certain temps avant que l'on puisse présenter quoi que ce soit au Sénat.

Le président : Trois sénateurs se sont joints à nous, soit le sénateur Patterson, du Nunavut, le sénateur Meredith, de l'Ontario et le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur White : Le vérificateur général est venu témoigner sur les difficultés entourant le transfert de propriété des terres. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement fédéral d'exproprier une terre en fonction de sa valeur, plutôt que de l'acheter au prix courant? Il semble y avoir une différence entre le prix de la terre et sa valeur.

Aussi, qu'est-ce qui l'empêche de geler ces terres en attendant que leur propriété soit transférée à la Première nation, plutôt que de suivre le processus actuel? Je crois que c'est le sénateur Dyck qui a dit que le prix était deux ou trois fois plus élevé à l'achat. Y a-t-il quelque chose qui empêche le gouvernement de procéder ainsi?

M. Jules : Je me souviens d'un dossier que l'on appelait le « Douglas Reverse trench cut-off ». Pendant des décennies, on a tenté d'acheter des terres expropriées dans les années 1800. Nous voulions ajouter à la réserve ces terres situées à proximité. Or, dès que le propriétaire du ranch en question s'est rendu compte que c'est le gouvernement qui tentait d'acheter ses terres, le prix a décuplé. Pour mener à bien les négociations, nous avons sollicité l'avis indépendant de nos évaluateurs respectifs. J'ai dit à Raymond Kerr de retenir les services d'un évaluateur et que nous allions faire de même. En cas de différend, nous allions

we will bring someone in to finalize the agreement. At the end of the day, because we were able to structure the agreements, both parties benefited. As part of the settlement we agreed to spread the payments over a couple of years. That benefited him in terms of the capital gains tax and it was finalized.

I remember the process in Saskatchewan where the municipalities came forward and Minister McKnight at the time had to put an additional \$35 million on the table to placate the municipal governments of Saskatchewan because they were afraid of losing tax revenues. That is why I feel that through the development of FNPO lands we would have a more even playing field. The land values would be similar.

My experience is you have to begin to deal with these issues early on. If there are areas where there are municipal governments involved, let us start doing that process right now.

To that end, we are undertaking a process between the First Nations Tax Commission and the Union of British Columbia Municipalities to do a second study in British Columbia looking at the economic benefits of having treaty land settlements as well as what I call the “orderly expansion of our land base.”

Senator White: I certainly would not question the value in that. Given the point you made about how long it takes, is there an opportunity to roll it into land set aside, which means that it is under the authority of the First Nation, if not under its control?

Mr. Jules: The dilemma that the government has is that, when they look at lands or real estate, it is a liability. Any time you are adding land to an Indian reserve, it is a federal liability because, ultimately, they will have to spend more money, whether it be in services, infrastructure, education, social development, or all of those areas. That is one of the reasons I feel that it takes so long and the process is so convoluted to deal with outstanding issues that have been with us in excess of, in many cases, a hundred years.

I think that we have to have a new approach. The land values that have to be brought to bear are ones of the twenty-first century, not ones of the nineteenth.

Senator Demers: Chief Jules, thank you for a really solid presentation. You talked about long-term growth in Canada, underemployment and all that. With the land, how could you use the land more effectively for better education, better growth, stronger values, and means of building and preparing for the future? Every time we have sat here, that seems to be a major problem. When you talk about growth, land is so precious for you. How do you see this in the future, chief?

Mr. Jules: One thing that is critically important about education is that it is an investment into the future. Again, I have to restate the support that the Senate gave to the budget announcement of in excess of \$200 million plus infrastructure for schools and education.

demander à un expert indépendant de trancher. Au bout du compte, nous avons conclu un accord profitable pour les deux parties. Selon cette entente, nous pouvions échelonner nos paiements sur plusieurs années. Le propriétaire de la terre était satisfait, car il économisait au chapitre des impôts sur les gains en capital.

Je me souviens d'une situation où le ministre de l'époque, M. McKnight, avait dû offrir 35 millions de dollars supplémentaires pour apaiser la colère des administrations municipales de la Saskatchewan qui craignaient de perdre des recettes fiscales. C'est la raison pour laquelle je crois que le DPPN rendra les choses plus équitables. Les évaluations foncières seraient comparables.

Selon mon expérience, il faut amorcer le processus le plus tôt possible. Si des administrations municipales sont concernées, il faut lancer le processus dès maintenant.

À cette fin, nous entreprenons, en collaboration avec l'union des municipalités de la Colombie-Britannique, une seconde étude dans la province sur les avantages économiques de bénéficier à la fois des droits issus de traités et de ce que j'appelle « l'expansion ordonnée de nos assises territoriales. »

Le sénateur White : Je n'ai aucun doute sur la valeur de tout cela. Étant donné la durée indue du processus, l'intégration aux terres réservées serait-elle envisageable? Ces terres seraient ainsi sous l'autorité de la Première nation, sinon sous son contrôle.

M. Jules : Le problème, c'est que, pour le gouvernement, les terres ou les biens immobiliers sont des éléments de passif. L'ajout de terres à une réserve représente en effet une obligation financière pour le gouvernement fédéral, car les services, les infrastructures, l'éducation, le développement social, et j'en passe, seront sous sa responsabilité. C'est la raison pour laquelle, selon moi, le processus de règlement de différends qui existent depuis plus de 100 ans, dans de nombreux cas, est si long et alambiqué.

Je crois qu'il nous faut adopter une nouvelle approche. Il faut tenir compte des évaluations foncières du XXI^e siècle, et non de celles du XIX^e siècle.

Le sénateur Demers : Chef Jules, merci pour votre excellente présentation. Vous avez parlé, notamment, de la croissance à long terme et du sous-emploi au Canada. Comment pourrait-on utiliser les terres afin d'améliorer l'éducation, la croissance, les valeurs, et cetera, donc pour bâtir un avenir meilleur? Selon ce que nous disent les témoins, ça semble toujours être un problème. Quand vous parlez de croissance, vous dites que les terres sont pour vous un élément précieux. Que nous réserve l'avenir à ce chapitre, selon vous?

M. Jules : Ce qu'il faut comprendre au sujet de l'éducation, c'est qu'il s'agit d'un investissement à long terme. Encore une fois, je félicite le Sénat d'avoir soutenu l'investissement de plus de 200 millions de dollars proposé dans le budget pour les infrastructures scolaires et l'éducation.

The problem with the approach, though, is that it is really putting water into sand. In the next few years there will have to be another investment — probably very similar — for education. There is not the mechanism available to us to educate ourselves any more. There is such a culture of dependence within our communities that we cannot send our own children to college or university or to a technical school because we have no home equity, so you end up having a vicious cycle. We have to begin to create an entrepreneurial middle class so that individual First Nations can have home equity, pass on wealth, and educate their children at their own speed, as opposed to having a complete dependence on the federal government.

This, of course, will take some time to accomplish, but if you make the investment in what I am proposing, which is the optional legislation to create First Nations private property rights, I think that, over the coming generations, you will see a marked decrease in the social policy issues that the federal government is presently having to deal with and will continue to deal with in the foreseeable future.

Senator Demers: Good answer, chief. Thank you, Mr. Chair.

Senator Dyck: Thank you for your presentations, Chief Jules. I am from Saskatchewan, and you did mention Saskatchewan. I believe Saskatchewan has had Additions to Reserves — probably one of the first, over 25 years ago. Muskeg Lake Cree Nation has property in Sutherland, which is part of Saskatoon. I think we have about six parcels of land in Saskatoon that are owned by different First Nations. I have two questions. One is with regard to Saskatchewan. What is it that facilitated the process in Saskatchewan? I think you alluded to that a little bit when you mentioned Bill McKnight.

The other question would be: In that process, did it also take decades to accomplish? Could we not use the information that was learned there to help speed up the process in other provinces such as Manitoba?

Mr. Jules: As you know, with the Treaty Land Entitlement, a lot of the numbered treaties were entered into in the nineteenth century. It took many decades for the federal and provincial governments to recognize that there was a lawful obligation. That led to an agreement between the federal and First Nations governments, which put them in a position to begin to deal with the provincial interests. The way I view the country is that, really, the two Crowns are indefeasible when you deal with First Nations issues. You have to deal not only with the federal government but also with the provincial interests. In this particular case, the provincial government had to come to the table and agree that there would be land transferred and then turned into a reserve. That process, in and of itself, took a considerable amount of time. At the same time, there had to be an agreement between the

Le problème, c'est que cet investissement va fondre comme neige au soleil. Au cours des prochaines années, il faudra investir de nouveau en éducation, probablement un montant comparable. Nous n'avons plus les outils nécessaires pour veiller nous-mêmes à l'éducation de nos jeunes. Nos communautés sont si dépendantes du gouvernement fédéral, que nous ne pouvons pas envoyer nos enfants au collège, à l'université ou dans une école technique, car nous ne disposons d'aucune valeur de garantie immobilière. C'est un cercle vicieux. Il faut créer une classe moyenne au sein des Premières nations pour que les Autochtones puissent créer cette valeur nette, laisser un héritage à leurs enfants et les éduquer au rythme de leurs moyens, plutôt que de dépendre totalement du gouvernement fédéral.

Évidemment, cela prendra du temps. Mais, si vous acceptez ma proposition, soit de créer un droit optionnel de propriété privée pour les Premières nations, vous remarquerez une baisse des problèmes sociaux que le gouvernement fédéral doit régler. Sans un tel droit, le gouvernement devra continuer de gérer ces problèmes.

Le sénateur Demers : Excellente réponse, chef. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Dyck : Merci pour votre exposé, monsieur Jules. Vous avez parlé de la Saskatchewan, ma province d'origine. Je crois que le processus d'ajouts aux réserves date de 25 ans en Saskatchewan, sans doute l'une des premières provinces à le faire. Ainsi, la nation crie de Muskeg Lake possède des terres dans le secteur Sutherland à Saskatoon. Je pense qu'il y a six parcelles qui appartiennent à différentes Premières nations dans les limites de la ville de Saskatoon. J'ai deux questions à vous poser. La première concerne la Saskatchewan. Qu'est-ce qui a facilité le processus dans cette province? Je crois que vous y avez partiellement répondu en mentionnant Bill McKnight.

Je voudrais aussi savoir s'il a fallu des décennies pour que ce processus se concrétise. Ne pourrions-nous pas nous servir des enseignements tirés de cette expérience pour accélérer les choses dans d'autres provinces comme le Manitoba?

M. Jules : Comme vous le savez, pour ce qui est des droits fonciers issus des traités, une grande partie des traités numérotés ont été conclus au XIX^e siècle. Il a fallu bien des décennies pour que les gouvernements fédéral et provinciaux reconnaissent les obligations légales afférentes. Une entente est alors intervenue entre le gouvernement fédéral et les Premières nations, ce qui a permis à ces dernières d'amorcer leurs négociations avec les instances provinciales. Selon ma vision du pays, les deux instances sont indissociables dans les dossiers touchant les Premières nations. Il faut composer non seulement avec le gouvernement fédéral, mais aussi avec les intérêts provinciaux. En l'espèce, le gouvernement provincial a dû participer aux négociations et accepter que des terres soient transférées, puis transformées en réserves. À lui seul, ce processus exige beaucoup de temps. Parallèlement à cela, il doit y

federal and municipal governments, really a buyout for the long-term taxable interests that the municipalities purported to lose as a result of the TLEs.

Looking at the experience that happened in Saskatchewan, I believe that there are lessons to be learned. However, at the same time, we are creating a situation where we just simply turned them into Indian reserves again, so we are faced with the dilemma of having the loss of jurisdiction or retaining land value.

What I am proposing, through the FNPO, is that we turn those lands not into Indian reserves whose title is vested in Her Majesty but into title vested in the First Nations so that we can retain the land value as well as have jurisdiction, in perpetuity, over those lands.

Senator Dyck: If I could, I have a follow-up question. As I understood it, too, in those cases the land would have been reserve land. However, there are a number of examples in Saskatchewan where those reserve lands have become very productive, so could you have a particular First Nations who may choose to have land that is reserve status and also have land that is fee simple? Is that possible?

Mr. Jules: That is one of the things I am proposing, that First Nations have the ability to make those informed decisions themselves.

Senator Dyck: They could have fee simple land in Saskatoon, let us say, and reserve land in Prince Albert for the same First Nations?

Mr. Jules: That is a definite possibility, yes. Of course, the dilemma you have in retaining reserve lands is that you never own them. They are owned by the federal government. Those are the kinds of questions, ultimately, that the First Nation community has to address. My view is that you could still have them as First Nations lands and retain them wherever they happen to be and have fee simple ownership.

Senator Dyck: Could I ask another short question? There must be an advantage, then, to retaining it as reserve land? What would that advantage be?

Mr. Jules: I really do not see that advantage. I am not here to advocate the retention of Indian reserve lands. That is the dilemma that we have with the Indian Act. How do you begin to hive off areas that should not exist any longer? My view is that the Indian Act should not exist, and that includes the lands being vested in Her Majesty.

The Chair: For clarification, part of the reserve would remain federal Crown land, whereas, under the new act that you are proposing, those that would be fee simple would be owned by the band?

Mr. Jules: The title of the existing land, in my case Tk'emlups, is vested in Her Majesty. An Indian reserve means attractive land the title of which is vested in Her Majesty. I am suggesting that

avoir un accord entre le gouvernement fédéral et l'administration municipale relativement à l'indemnisation à payer pour les intérêts imposables à long terme que la municipalité est réputée perdre au titre des droits fonciers issus des traités.

J'estime qu'il y a effectivement des leçons à tirer de l'expérience vécue en Saskatchewan. Il faut toutefois aussi considérer que l'on crée une situation où l'on se contente de transformer à nouveau ces terres en réserves indiennes, ce qui ne règle pas le problème de la perte de compétence ou de valeur foncière.

En vertu de la loi sur le droit de propriété des Premières nations que je propose, ces terres ne seraient pas transformées en réserves indiennes appartenant à Sa Majesté. Elles seraient plutôt détenues à perpétuité par les Premières nations qui pourraient y exercer leur compétence et en conserver la valeur.

Le sénateur Dyck : Si vous permettez, j'aurais une question supplémentaire. Selon ce que j'ai pu comprendre, ces terres deviendraient effectivement des terres de réserve. Il y a toutefois eu en Saskatchewan plusieurs exemples de cas où de telles terres de réserve sont devenues très productives. Serait-il donc possible pour une Première nation d'avoir à la fois des terres ayant le statut de réserve et des terres possédées en fief simple?

M. Jules : Cela fait partie des choses que je propose. Les Premières nations devraient pouvoir prendre elles-mêmes ces décisions en toute connaissance de cause.

Le sénateur Dyck : Une même Première nation pourrait donc posséder des terres en fief simple à Saskatoon, par exemple, en plus d'avoir des terres de réserve à Prince Albert?

M. Jules : C'est tout à fait possible. Le problème avec les terres de réserve c'est bien évidemment qu'on n'en est jamais propriétaire. Elles appartiennent au gouvernement fédéral. Cela fait partie des questions que doit régler chacune des Premières nations. Selon moi, il faudrait pouvoir les conserver comme terres des Premières nations, peu importe l'endroit où elles se trouvent, et y appliquer un régime de propriété en fief simple.

Le sénateur Dyck : Je peux encore poser une brève question? Il doit alors y avoir un avantage à les conserver comme terres de réserve?

M. Jules : Honnêtement, je ne vois pas quel avantage il peut y avoir. Je ne suis pas ici pour préconiser le maintien des terres de réserve. C'est l'un des problèmes associés à la Loi sur les Indiens. Comment peut-on se mettre à céder des territoires qui ne devraient plus exister? Selon moi, la Loi sur les Indiens devrait être chose du passé, et il devrait en être de même des terres appartenant à Sa Majesté.

Le président : Pour que les choses soient bien claires, une partie de la réserve demeurerait propriété de la Couronne fédérale alors que, en vertu de la nouvelle loi que vous proposez, les terres en fief simple appartiendraient à la bande?

M. Jules : Les titres des terres existantes, dans mon cas celles des Tk'emlups, appartiennent à Sa Majesté. Quand on parle de réserve indienne, on parle d'une terre de valeur qui est détenue par

those lands be transferred to my community. My community would have jurisdiction and title to those lands in perpetuity and be in a position to issue fee simple ownership to individual First Nations.

The Chair: That would mean all the lands of Tk'emlups.

Senator Meredith: We have had other witnesses appear before us and we have talked about the lengthy process of ATRs. My questions to you are: First, why is there such a huge gap between the municipal boundaries and the ATRs? Second, what would it take for the legislation to expedite this process to ensure that First Nations get access to these lands — you talked about economic empowerment?

Mr. Jules: We looked at the areas in terms of having orderly municipal expansion and at the processes provincially. One of the places we looked at was in the United States where the City of Houston has an ability to expand its municipal boundaries on a yearly basis to keep up with the growth. First Nations basically have been frozen in time with no ability to have an orderly expansion of their land base; and that has to change. Underlying our dilemma is how best to expand the current land base in an orderly fashion to facilitate economic development and growth, given the lawful obligations that Canada and the provincial governments have over that. If it is done under the existing regime, you will still be faced with the dilemma that you are trying to study. It will take anywhere from one to two decades or maybe even 100 hundred years to resolve, which will lead to further conflict.

The reason for the underlying problem is Crown liability. That attitude has to change, which would be in the best interests of Canada. We have to be able to transfer land that retains its value and becomes just as productive as it was formerly. When you transfer lands from provincial fee simple ownership, if you will, to Indian reserves, it becomes underproductive. The studies we have done show that it has one tenth of its former productivity.

In terms of the legislation, I am proposing an orderly expansion of those lands with the agreement of all parties. To achieve that, the federal government has to pass legislation. Ultimately, there has to be parallel provincial legislation to facilitate it, because you are dealing with situations where there will be Crown provincial lands. Those two have to go hand-in-glove, if you will. Then, you need to have an orderly process to facilitate First Nations municipal, county and regional district agreements. The situation at Muskeg Lake was mentioned. There are agreements between Muskeg Lake and Saskatoon for the provision of services, i.e. water, fire protection, police and those kinds of things.

Sa Majesté. Je propose que la propriété des terres en question soit transférée à ma communauté. Celle-ci posséderait ces terres et pourrait y exercer sa compétence à perpétuité; elle serait en mesure de les répartir entre les différentes Premières nations suivant un mode de possession en fief simple.

Le président : Cela s'appliquerait à toutes les terres des Tk'emlups.

Le sénateur Meredith : Nous avons reçu d'autres témoins qui nous ont parlé du lent processus des ajouts aux réserves. J'aimerais d'abord savoir pourquoi il y a un écart aussi important entre les limites municipales et celles des réserves. Par ailleurs, que faudrait-il prévoir dans la loi afin d'accélérer ce processus de telle sorte que les Premières nations puissent avoir accès à ces terres aux fins de cette autonomisation économique dont vous avez parlé?

M. Jules : Nous avons examiné les différentes situations pour ce qui est des possibilités d'expansion municipale ordonnée ainsi que des processus provinciaux. Nous avons notamment considéré le cas de la ville de Houston aux États-Unis qui peut étendre ses limites municipales chaque année afin de tenir compte de la croissance de la population. On a pour ainsi dire figé dans le temps les Premières nations en ne leur permettant pas une expansion bien ordonnée de leur assise territoriale, et il faut que ça change. On doit trouver la façon optimale de le faire en vue de faciliter notre croissance et notre développement économique, compte tenu des obligations légales du Canada et des gouvernements provinciaux en la matière. Si l'on s'en tient au régime en place, on va se retrouver avec les mêmes problèmes que vous êtes en train d'étudier. Il faudra une ou deux décennies, voire même un siècle, pour régler toutes ces questions, ce qui mènera à de nouveaux différends.

C'est le principe de responsabilité de la Couronne qui est à l'origine du problème sous-jacent. Il serait dans les meilleurs intérêts du Canada de changer cette façon de voir les choses. Nous devons être en mesure de transférer des terres de manière à ce qu'elles conservent leur valeur et puissent devenir aussi productives que par le passé. Lorsque des terres provinciales détenues en fief simple sont transférées à des réserves indiennes, elles perdent une grande partie de leur capacité de production. Selon les études que nous avons réalisées, elles ne conservent que le dixième de leur ancien rendement.

Les mesures que je propose permettent une expansion ordonnée de ces terres avec l'accord de toutes les parties en cause. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit adopter une loi. Il faudrait également des lois provinciales parallèles pour faciliter le tout, car il s'agira dans certains cas de terres provinciales. Le processus doit se dérouler de façon intégrée. Il convient aussi de mettre en place un mécanisme facilitant les accords entre les Premières nations et les municipalités, les comtés et les districts régionaux. On a déjà parlé de la situation avec Muskeg Lake. Des ententes ont été conclues entre cette bande et la ville de Saskatoon pour la prestation de différents services dont l'approvisionnement en eau, la protection incendie et la police.

It really comes down to a formula between the municipality and the First Nations to come to an agreement. Getting there, as we found in British Columbia when moving from a no-tax jurisdiction to a tax jurisdiction, can bring out heated feelings, which have built up over a long period of time between the two parties.

Senator Meredith: You mentioned that social problem is an economic one and one believes in the engagement, encouragement and empowerment of people. Elaborate for me a little on the positive effects once First Nations people are economically empowered. How will that affect the social issues you face currently?

Mr. Jules: I view many of the social issues that we face in our communities as a direct result of the social policy that we find ourselves in. It is akin to what happened with the early settlements of reserve lands — lots of tribute, lots of social welfare, free coffee, free tobacco — the kind of stuff that happened early on. It created a culture of dependence because we cannot make the decisions economically for ourselves. That is why the B.C. treaty process has been critically important. Look at what the Nisga'a have been able to achieve. It places the responsibility of economic development and growth in their hands as opposed to the hands of someone else.

Senator Sibbeston: Mr. Jules, it is laudable that you are involved in such an undertaking with respect to getting band ownership of lands. What provisions or restrictions would you have for alienating those lands and burdening them excessively so that they become subject to the government having to sell the land and so forth — the sort of thing that normally happens in foreclosures? Have you thought of that?

Mr. Jules: Yes, obviously. One of the dilemmas on Indian reserves is that they are not mortgageable. In order to build a home on an Indian reserve, you first have to go to the band council and to a minister of Indian Affairs to obtain a ministerial guarantee for the construction of the home. According to the statistics available to us now, we will have either 200 years to wait or 850 years to wait, depending on those statistics. Therefore, we will never break the cycle of dependence when it comes to housing without thinking outside the Indian Act box. When you think about creating mortgageable interests on our lands, you have to think of it in terms of being able to operate within a free market system — being able to go to a Bank of Montreal or a Royal Bank or a Caisse Populaire. When you do that, you are no longer dealing with a program but with someone who is employable and has a track record. The best candidates will go forward and get a mortgage. That does not lessen any government's responsibility over the construction of social homes.

Il s'agit vraiment pour la municipalité et la Première nation d'en arriver à une formule permettant une entente. Comme nous avons pu le constater en Colombie-Britannique alors que l'on est passé d'un régime exempt d'impôt à un régime d'imposition, le processus peut causer certaines tensions entre les deux parties, le résultat de différends cumulés au fil des ans.

Le sénateur Meredith : Vous avez indiqué que les problèmes sociaux sont aussi des problèmes économiques, et vous croyez dans la mobilisation, l'encouragement et l'autonomisation des gens. Pourriez-vous nous parler plus en détail des effets positifs qui découlent de l'autonomisation économique des Premières nations? Dans quelle mesure cela peut-il toucher les problèmes sociaux que vous vivez actuellement?

M. Jules : Bon nombre des problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés dans nos communautés sont la conséquence directe des politiques sociales avec lesquelles nous devons composer. C'est un peu comme ce qui s'est produit avec les premières terres de réserve qui ont été établies. De nombreux hommages ont alors été rendus; on a eu abondamment recours à l'aide sociale; le café était gratuit, le tabac également; il y avait toutes sortes de mesures semblables. On a ainsi créé une culture de la dépendance, car il nous était impossible de prendre nous-mêmes les décisions économiques nous concernant. C'est d'ailleurs pour cela que le processus de traité en Colombie-Britannique a revêtu une si grande importance. Vous n'avez qu'à voir ce que les Nisga'a ont pu réaliser. De cette manière, les responsabilités en matière de développement économique et de croissance sont confiées aux intéressés eux-mêmes, plutôt qu'à quelqu'un d'autre.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Jules, je trouve tout à fait louables les efforts que vous déployez pour permettre aux Premières nations de bénéficier de la propriété de leurs terres. Quels types de dispositions ou de restrictions prévoiriez-vous pour éviter que ces terres soient grevées d'obligations à un point tel que le gouvernement soit contraint de les vendre au risque d'avoir à assumer toutes les conséquences normalement associées aux situations de reprises de finance? Avez-vous réfléchi à ces possibilités?

M. Jules : Oui, bien évidemment. L'un des problèmes avec les terres des réserves indiennes, c'est qu'elles ne peuvent pas servir de garantie hypothécaire. Pour construire une maison sur une réserve, il faut s'adresser au ministre des Affaires indiennes, par l'entremise du conseil de bande, afin d'obtenir une garantie ministérielle. Selon les plus récentes statistiques à notre disposition, il faudrait attendre entre 200 et 850 ans pour obtenir une telle garantie. Il faut donc absolument examiner les choses dans une perspective autre que celle de la Loi sur les Indiens, si l'on veut un jour mettre fin au cycle de la dépendance en matière de logement. Pour insuffler une valeur de garantie hypothécaire à nos terres, il faut considérer la possibilité de fonctionner dans le cadre d'un système de libre marché, c'est-à-dire pouvoir s'adresser à une banque ou une caisse populaire. Ainsi, il n'est plus question de faire affaire avec un programme, mais bien avec une personne qui est employable et qui possède un dossier. Les meilleurs candidats pourront obtenir un prêt hypothécaire et aller de l'avant. Cela n'enlève rien aux responsabilités des gouvernements quant à la construction de logements sociaux.

You have to be cognizant of us moving toward a free market system while at the same time allowing First Nations governments to put in the kinds of foreclosure requirements that are necessary and to balance all of those interests.

Senator Raine: Mr. Jules, it is always good to have your perspective because you and your father have worked on this issue for so many years. When we look at what is happening in other provinces with treaties and additions to reserves, which they are entitled to, taking so long, do you see any way that FNPO legislation would be able to quicken that process by becoming a vehicle that is more comfortable? For instance, are municipalities slowing the process?

Mr. Jules: Indeed, the federal and provincial governments are part of that equation also. I believe that the passage of FNPO legislation will facilitate greater ease of having an orderly expansion of our land base simply because we would not need to contend with the federal notion of liability over those lands. That in and of itself will quicken the process.

I also believe that in dealing with the provincial governments, because of the whole nature of the conflicts as we have witnessed here in Ontario, every provincial government I have talked to recognizes the need of having urban reserves or urban land bases for economic development, providing an economic future and having an orderly expansion of the land base to ease the conflicts that are happening all over the country.

Yes, it will facilitate a greater and easier expansion of the ATR question related to the FNPO lands.

Senator Raine: Do you see, you call them urban reserves, being taxed by the municipality or by the First Nations?

Mr. Jules: Obviously, they have to be taxed by the First Nations. When you have FNPO lands, the jurisdiction has to go with those lands. You will not get into a situation where you will have a land base and then allow another government to assume jurisdiction over it.

Senator Raine: When you have that situation, the logical thing would be for the First Nation to enter into a service agreement more or less equal to the existing taxes, so the service costs for that area . . .

Mr. Jules: What we found in our analysis of local service agreements is it comes down to a formula. It is getting both parties to agree to that formula, based on the jurisdiction that both parties bring to bear. If the First Nation has the jurisdiction, that makes it easier to facilitate.

I have been involved in some very controversial situations, such as Musqueam and the City of Vancouver, and that took a couple of years to settle. At the end of the day, it is about bringing people

Il faut être bien conscient du fait que, parallèlement à cette transition vers un système de libre marché, les gouvernements des Premières nations devront pouvoir établir des exigences en matière de garantie hypothécaire permettant une juste prise en compte des intérêts de chacun.

Le sénateur Raine : Monsieur Jules, c'est toujours bon d'entendre votre point de vue, car votre père et vous-même œuvrez dans ce dossier depuis si longtemps. Lorsqu'on voit tout le temps qu'exige dans les autres provinces le règlement des questions touchant les traités et les ajouts aux réserves, un droit pour les Premières nations, pensez-vous que la loi sur le DPPN que vous proposez pourrait accélérer les choses en offrant un mécanisme plus convivial? Pourriez-vous nous indiquer si ce sont par exemple les municipalités qui ralentissent le processus?

M. Jules : En fait, les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi leur part de responsabilité. J'estime que l'adoption de la loi sur le DPPN va grandement faciliter une expansion ordonnée de notre assise territoriale du simple fait que nous n'aurons plus à composer avec la notion de responsabilité fédérale à l'égard de ces terres. En soi, cela va accélérer le processus.

Étant donné la nature des différends dont nous avons été témoins ici même en Ontario, je vous sou mets également que tous les gouvernements provinciaux avec lesquels j'ai pu discuter sont conscients de la nécessité des réserves ou des assises territoriales en milieu urbain aux fins du développement économique. Une telle base économique combinée à une expansion ordonnée de l'assiette territoriale contribuera à apaiser les tensions qui se manifestent un peu partout au pays.

La loi va effectivement permettre un règlement plus efficace et plus facile des questions liées aux ajouts aux réserves grâce à la reconnaissance du DPPN.

Le sénateur Raine : Pour ces réserves urbaines, envisagez-vous une taxation par la municipalité ou par les Premières nations?

M. Jules : La taxation doit bien sûr être la responsabilité de la Première nation. Lorsque les droits de propriété seront transférés aux Premières nations, les compétences afférentes devront suivre. Il ne faut pas se retrouver avec une assiette foncière en permettant à un autre gouvernement d'exercer sa compétence.

Le sénateur Raine : Dans une situation semblable, il serait logique pour la Première nation de conclure une entente de service dont le montant serait à peu près équivalent à celui des taxes existantes, afin de payer les coûts des services...

M. Jules : Notre analyse des ententes locales en matière de services a révélé que les deux parties doivent convenir d'une formule fondée sur leurs compétences respectives. Lorsque la Première nation a compétence, ça facilite les choses.

J'ai été impliqué dans des situations très controversées comme celle mettant en cause la bande Musqueam et la Ville de Vancouver. Il a fallu quelques années pour régler les questions

together and recognizing that it is in their long-term economic interests to have a regional approach to economic development.

Senator Patterson: First, I would like to congratulate Chief Commissioner Jules. With respect to the announcement in the federal budget, which you obviously welcomed, I think you deserve some credit for having promoted that approach. Thank you for the very compelling case you made in favour and for dealing with some of the criticisms anticipated against.

I have two questions. One, did I understand that the First Nations Tax Commission is expected to have a role in recommending legislation?

Mr. Jules: We are working with a number of First Nations that are proponents of the legislation, so we are facilitating the discussions. I advocate this because of the practical experience I have gained over 38 years, first as a council member, then as a chief of my community, as well as being active in local, regional, provincial and federal spheres of politics.

Senator Patterson: You said you might be targeting the fall to have something to presumably recommend to the government. Did I understand that right?

Mr. Jules: Obviously, I am an optimist.

Senator Patterson: Maybe you said December.

Mr. Jules: If all the stars line up, I would love to have this here later on this year for the Senate's consideration and having Royal Assent on December 21 before the end of the world, but we will see.

Senator Patterson: This concern that First Nations lands will be alienated and lost to future generations, which you touched on, we saw maybe a bad experience in Alaska that we want to avoid here in Canada. You talked about there still being room for ATR and that the FNPO would be optional.

Does ATR have a place for those lands, of which First Nations will want to preserve forever, for schools, public spaces and parks and recreation? Do I understand you were recommending a balance there as we go forward?

Mr. Jules: Additions to reserve contemplates a number of situations across the country. In the Prairies, you have a situation with the treaty land entitlement. These are lawful obligations in which the federal government must ensure the commitment they entered into with the First Nations is adhered to, and that means you will have to deal with the so-called additions to reserve policy.

Then you have a situation where individual communities are purchasing land and wanting to turn it into reserve so that even though they lose land value, they will retain the purported jurisdiction over it under the Indian Act.

I am proposing another way, that we would have the title to those lands vested in the First Nation community for all time, not a corporate structure like in Alaska. Therefore, we would have

en litige. En fin de compte, il s'agit de réunir les parties pour les amener à reconnaître qu'il est dans l'intérêt de tous d'adopter une approche régionale en matière de développement économique.

Le sénateur Patterson : J'aimerais d'abord féliciter le chef commissaire. Quant à l'annonce faite dans le budget fédéral que vous avez bien sûr accueillie favorablement, je pense que vous méritez un certain crédit pour avoir préconisé cette approche. Merci pour votre argumentation très convaincante et pour la préparation à l'égard de quelques-unes des critiques anticipées.

J'ai deux questions. Premièrement, est-ce que j'ai bien compris que l'on attend les recommandations de la Commission de la fiscalité des Premières nations relativement à un éventuel projet de loi?

M. Jules : Nous travaillons avec différentes Premières nations qui ont proposé cette mesure législative; nous facilitons les discussions. J'ai préconisé cette approche à la lumière de l'expérience pratique que j'ai acquise au fil de 38 années à titre de membre du conseil puis de chef de ma communauté, et comme intervenant actif sur les scènes politiques locale, régionale, provinciale et fédérale.

Le sénateur Patterson : Vous avez indiqué vouloir présenter des recommandations au gouvernement à l'automne. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. Jules : Il faut avouer que je suis de nature optimiste.

Le sénateur Patterson : Peut-être avez-vous parlé de décembre.

M. Jules : Si les planètes sont alignées, j'aimerais bien pouvoir vous soumettre le tout dans le courant de l'année pour que la loi puisse recevoir la sanction royale le 21 décembre, juste avant la fin de monde. Mais nous verrons.

Le sénateur Patterson : Vous avez parlé du risque que des terres des Premières nations soient vendues et perdues pour les générations futures. Nous avons peut-être été témoins d'une situation semblable en Alaska, et nous souhaitons l'éviter au Canada. Vous avez dit que le DPPN est facultatif et que les ajouts aux réserves demeurent une option.

Est-ce que le processus d'ajouts aux réserves prévoit une place pour les terres communes que les Premières nations souhaitent préserver à jamais pour leurs écoles, leurs espaces publics, leurs parcs et leurs loisirs? Ai-je bien compris que vous recommandiez une approche équilibrée en la matière?

M. Jules : Le processus d'ajouts aux réserves se déroule dans différents contextes au Canada. Dans les Prairies, il faut composer avec les droits fonciers issus des traités. Il s'agit d'obligations légales en vertu desquelles le gouvernement fédéral doit assurer le respect des engagements pris envers les Premières nations. Il faut donc tenir compte de la politique sur les ajouts aux réserves.

Il y a aussi des cas où des communautés souhaitent acheter des terres pour les transformer en réserves de telle sorte que, malgré la perte de valeur foncière, elles conserveront la présumée compétence sur ces terres en vertu de la Loi sur les Indiens.

Je propose une autre façon de faire les choses. La propriété de ces terres serait cédée à perpétuité à la communauté des Premières nations, plutôt qu'à une structure d'entreprise comme ce fut le cas

ongoing title and jurisdiction to those lands as First Nations governments. I do not believe in an assimilationist approach, that one day we will disappear. I think that we have to be able to create institutions that are of our own making, something that suits us in the 21st century, not something that came out of someone else's imagination in the 19th century.

The Chair: Thank you very much, senators. Thank you, commissioner, for appearing before us this morning. It has been very informative and interesting. We wish you well in your pursuits.

Our second witness is a familiar face, having appeared recently before us on another matter. She is Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief of the Assembly of First Nations.

Ms. Wilson-Raybould, we look forward to your presentation. Please introduce the people that are with you for us and their respective positions, if you would be so kind. With that, you have the floor.

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief, Assembly of First Nations: Thank you. It is of course my pleasure to be here with you once again today to present on some of the challenges we are facing in terms of the additions to reserve policy.

I am here with a couple of people. Tonio Sadik is Senior Advisor to the Assembly of First Nations, and Kathleen Lickers is External Legal Advisor to the Assembly of First Nations, and both participate on the joint working group on additions to reserves. I am pleased they can be here to answer some of the more technical questions in terms of the work of the joint working group and what activities we have been engaged in since 2009.

You have heard from many witnesses with respect to the additions to reserve policy and witnesses have characterized the policy and the process as complex and lengthy. No question, the Assembly of First Nations agrees. I want to start by locating this conversation around additions to reserves into a broader context of our efforts of nation building and rebuilding.

As you have heard me say before to this committee, our nations are in an incredible period of transition, rebuilding our lives from the individual up; from the family through to extended family, to clans, to communities and ultimately nations of tribal peoples that are historically self-governing and powerful, but whose history has been interrupted by a period of colonial control. Thankfully, as a country, we are overcoming this legacy. With your cooperation and hard work, together we are finding solutions to end the colonial period and to ensure that our peoples can re-establish their rightful place within an evolving Canada.

en Alaska. Ainsi, les gouvernements des Premières nations demeureraient propriétaires et responsables de ces terres. Je ne crois pas en une approche fondée sur l'assimilation qui verrait un jour notre disparition. Je pense que nous devons être capables de créer nos propres institutions répondant à nos besoins du XXI^e siècle, plutôt que de confier notre sort à des mécanismes conçus par quelqu'un d'autre au XIX^e siècle.

Le président : Merci beaucoup, sénateurs. Merci, commissaire, pour votre comparution devant nous ce matin. Ce fut une séance fort instructive et intéressante. Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans toutes vos entreprises.

Vous reconnaîtrez sans doute notre deuxième témoin qui a comparu récemment devant nous dans le cadre d'une autre étude. Il s'agit de Jody Wilson-Raybould, chef régionale de l'Assemblée des Premières Nations en Colombie-Britannique.

Madame Wilson-Raybould, nous avons grande hâte d'entendre ce que vous avez à nous dire. Je vous laisse le soin de présenter les gens qui vous accompagnent en indiquant leurs fonctions respectives. Vous avez la parole.

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique, Assemblée des Premières Nations : Merci. C'est bien sûr avec grand plaisir que je suis à nouveau devant vous aujourd'hui pour discuter de quelques-unes des difficultés associées à la politique des ajouts aux réserves.

Je suis accompagnée de Tonio Sadik, conseiller principal pour l'Assemblée des Premières Nations, et de Kathleen Lickers, conseillère juridique externe, également pour l'Assemblée des Premières Nations. Ils font tous deux partie du groupe de travail conjoint sur les ajouts aux réserves. Je suis heureuse qu'ils soient ici pour vous donner tous les détails techniques nécessaires concernant les travaux du groupe de travail conjoint et les activités que nous avons menées depuis 2009.

Vous avez entendu de nombreux témoins qui vous ont dit que le processus des ajouts aux réserves est long et complexe. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée des Premières Nations est du même avis. Je voudrais d'abord situer ce débat dans le contexte plus général de nos efforts d'édification et de reconstruction de notre nation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, les Premières nations vivent actuellement une formidable période de transition. Nous devons rebâtir nos existences individuelles et faire du même coup revivre nos familles et nos familles élargies, nos clans, nos communautés et, en bout de ligne, nos instances tribales qui étaient autrefois autonomes et puissantes jusqu'à ce que l'Histoire soit bouleversée par une période de contrôle colonial. Heureusement, notre pays dans son ensemble rejette maintenant cet héritage. Grâce à votre coopération et à votre dur labeur, nous pouvons trouver ensemble des solutions pour sonner le glas de cette période coloniale et faire en sorte que les membres des Premières nations puissent reprendre la place qui leur revient au sein d'un Canada en pleine évolution.

As our territories were settled by the newcomers our land base shrunk. Part of any process of nation building or rebuilding must, therefore, be to ensure that our nations once again have an adequate land base. I would like to reframe the focus of how we look at additions to reserve and any of the mechanisms that exist to address the quantum of the land our nations control, be it through the treaty land entitlement, comprehensive claim or the B.C. treaty process and ask this question: To support sustainable First Nations, how can we ensure First Nations have adequate land base, with sufficient jurisdiction over that land base, to safeguard a place for our peoples to live together as communities and create an economy?

In answering this question we must critique and hopefully reform the additions to reserve policy so that it is consistent with the policy objective of creating the geographical and political space within Canada to ensure our nations can ultimately and once again be self-determining.

The current approach to additions to reserves and the underlying policy objective, unfortunately, runs counter to this vision. The policy was written in and for a different time. The current policy is about limiting Crown liability, limiting the perceived cost of government, and addressing third party concerns as a priority, instead of proactively trying to add land to the First Nations land base as fast and as efficiently as possible. It is no wonder the process of additions to reserve takes so long, if at all. The Auditor General has reported this delay is having a negative effect on First Nations' ability to generate an economy and move forward. This policy is actually operating to prevent and restrict the amount of land that can be added to an already inadequate land base.

The ATR policy is very much a reflection of the Indian Act mentality, with negative notions that lands once added to reserve and governed under the Indian Act will somehow be removed from productive use in a modern economy. This is why I submit there is so much emphasis, in the policy on consultation with municipalities, on compensation payable and all sorts of questions about how much it will cost Canada to support these lands in the future and the people who might acquire or reacquire them. In short, the assumption is that the lands will be added to a dependency model of First Nations' land administration.

While it is true that many of our reserves are in fact underproductive today given the Indian Act system and the lack of self-government, it is still very short-sighted to think that

Notre assise territoriale s'est rétrécie au fil de l'établissement de nouveaux arrivants sur nos territoires. Tout processus de reconstruction de la nation doit donc passer notamment par les mesures nécessaires pour que les Premières nations jouissent d'une base territoriale suffisante. J'aimerais réorienter l'optique dans laquelle nous examinons les ajouts aux réserves et tous les autres mécanismes existants pour déterminer la superficie territoriale contrôlée par nos nations, que ce soit via les droits fonciers issus des traités, les revendications globales ou le processus des traités en Colombie-Britannique, en posant la question suivante : pour assurer la viabilité des Premières nations, comment pouvons-nous nous veiller à ce qu'elles disposent d'une assise territoriale adéquate à l'égard de laquelle elles exercent une compétence suffisante pour que leurs membres puissent y vivre en communauté et y générer une activité économique?

En répondant à cette question, nous devons nous montrer critiques à l'égard de la politique d'ajouts aux réserves afin de pouvoir la réformer de telle sorte qu'elle appuie l'objectif stratégique de créer à l'intérieur même du Canada un espace géographique et politique permettant aux Premières nations d'accéder à nouveau à l'autodétermination.

L'approche actuellement adoptée pour les ajouts aux réserves et l'objectif stratégique sous-jacent vont malheureusement à l'encontre de cette vision. La politique a été conçue à une époque différente en fonction de préoccupations maintenant désuètes. Elle vise à limiter les responsabilités de la Couronne, à réduire les coûts perçus pour l'administration gouvernementale et à traiter en priorité les préoccupations des tierces parties, plutôt qu'à intervenir de façon proactive pour étendre l'assise territoriale des Premières nations aussi rapidement et efficacement que possible. Il n'est guère étonnant qu'il faille autant de temps pour procéder à des ajouts aux réserves, si tant est que la chose est possible. Selon le vérificateur général, ces longs délais minent la capacité des Premières nations de générer de l'activité économique et d'aller de l'avant. La politique a en réalité pour effet d'empêcher les ajouts et de limiter la quantité de terres pouvant être greffées à une base foncière déjà inadéquate.

La politique des ajouts aux réserves est un reflet très fidèle de la mentalité qu'on retrouve dans la Loi sur les Indiens. Celle-ci s'articule en effet autour de perceptions négatives voulant que les terres ajoutées aux réserves et régies en vertu de la Loi sur les Indiens soient en quelque sorte écartées de toute utilisation productive au sein d'une économie moderne. À mon avis, c'est ce qui explique la grande importance accordée aux consultations avec les municipalités concernant les indemnités à payer et toutes les questions relatives aux coûts que le Canada devra assumer pour le maintien futur de ces terres et relativement aux personnes qui pourraient les acquérir ou se les réapproprier. Bref, on part de l'hypothèse que les terres seront ajoutées suivant un modèle de dépendance pour l'administration foncière des Premières nations.

Bien qu'il soit vrai que bon nombre de nos réserves soient maintenant improductives en raison du régime établi par la Loi sur les Indiens et de l'absence de d'autonomie gouvernementale, il

because lands are being added back to our land base somehow they will be less productive in the future. Given the period of transition, this will not always be the case, particularly given our intentions to move beyond the Indian Act. However, we cannot wait until that point to add land or else all the best land that we want added to our land base, will surely be gone if it is not already, particularly in urban and semi-urban areas. We need to add the land now.

In the 2010 report, AANDC described the objectives of the ATR policy as recognizing third party interests, recognizing and addressing environmental concerns and promoting good, ongoing relationships and balancing the interests of third parties and other governments. I would say the primary and overriding objective of ATR is missing — adding land to the First Nations land base to support sustainable First Nation economies.

The policy needs to be revised from the premise that we actually want to add land to the First Nations' land base with eventual concomitant powers of self-government, rather than keep in place bureaucratic and administrative barriers that continue to hamper the ability of our nations to become politically and economically self-governing with a viable land base.

The question we have to ask ourselves is this: Do I support having more of Canada's land base under the control of First Nations peoples with increased powers of self-government or do I not? If the answer is that you do, then you need to use your political power to support a complete revision of the additions to reserve policy. I would add other policies, such as comprehensive claims policy, that are concerned with increasing the quantum of land under our nation's control. As a start, this could mean removing the ATR policy from the Indian Act Land Management Manual and place this process within the broader context of the nation building or rebuilding exercise. This may require federal legislation, as was the case with creating the specific claims tribunal.

Following the creation of the specific claims tribunal, the AFN did in fact join Canada in fulfilling the ATR component of the political agreements. This commitment mandated an amendment to the ATR policy to include ATR land proposals that a First Nation might advance, following a successful cash settlement of its specific claim by the tribunal.

We, the AFN, have jointly undertaken this work with Canada in a joint working group to create a new category for these proposals under the existing ATR policy. At the joint table we began to talk about and explore other challenges experienced by

demeure extrêmement borné de croire que ces terres deviendront moins productives du simple fait qu'elles sont ajoutées à notre base territoriale. Dans le contexte de la période de transition, ce ne sera pas toujours le cas, d'autant plus que nous avons l'intention d'aller plus loin que ce que prévoit la Loi sur les Indiens. Nous ne pouvons toutefois pas attendre d'en être arrivés là pour procéder à des ajouts à notre assise territoriale, sans quoi les meilleures terres convoitées auront déjà disparues, si ce n'est pas déjà le cas, surtout dans les zones urbaines et semi-urbaines. Ces terres doivent être ajoutées dès maintenant.

Dans son rapport de 2010, AADNC a indiqué que la politique d'ajouts aux réserves avait pour objectifs de reconnaître les intérêts des tierces parties, de prendre en compte les préoccupations environnementales et d'y apporter des solutions, et de favoriser le maintien de bonnes relations entre les tierces parties et les autres instances gouvernementales en assurant un juste équilibre entre les intérêts de chacun. Je dirais qu'on a oublié de parler de l'objectif prépondérant du processus qui devrait être d'ajouter des terres à la base territoriale des Premières nations pour les aider à se doter d'une économie viable.

Il convient de réviser la politique en partant du principe que nous voulons en fait étendre l'assise territoriale des Premières nations en leur permettant d'accéder éventuellement aux pouvoirs d'autonomie gouvernementale afférents, plutôt que de garder en place des barrières bureaucratiques et administratives qui continuent de nous empêcher de devenir autonomes du point de vue politique et économique en bénéficiant d'une base territoriale adéquate.

Voici la question très simple que nous devons nous poser : Suis-je favorable ou non à ce qu'une plus grande partie du territoire canadien passe sous le contrôle des Premières nations qui jouiraient en même temps d'une autonomie gouvernementale accrue? Si vous y êtes favorable, vous devez vous servir de votre pouvoir politique pour préconiser une révision en profondeur de la politique des ajouts aux réserves. Il en va de même d'autres politiques, comme celle sur les revendications territoriales globales, qui concernent l'agrandissement de la superficie territoriale sous le contrôle des Premières nations. D'abord et avant tout, il pourrait s'agir de retirer cette politique du Guide de la gestion des terres en vertu de la Loi sur les Indiens pour situer le processus dans le contexte plus global de l'exercice d'édification ou de reconstruction de notre nation. Il est possible qu'une loi fédérale doive être adoptée pour ce faire, comme ce fut le cas avec la création du Tribunal des revendications particulières.

Après la mise en place de ce tribunal, l'APN a collaboré avec le Canada pour donner suite à un engagement pris dans les ententes politiques relativement aux ajouts aux réserves. Cet engagement exigeait que la politique d'ajouts aux réserves soit modifiée pour inclure les propositions territoriales pouvant être formulées par une Première nation à la suite d'un règlement en espèces accordé par le tribunal relativement à une revendication particulière.

Nous avons donc entrepris ce travail conjointement avec le Canada en vue d'établir une nouvelle catégorie pour ces propositions dans le cadre de la politique existante en matière d'ajouts aux réserves. Au sein du groupe de travail conjoint, nous

First Nations when they seek to add land through the three existing ATR categories, and to jointly develop recommendations to reform and address those challenges.

The AFN has been supported by the National Aboriginal Land Managers Association. NALMA has delivered ATR training across Canada. The AFN attended each of these sessions to hear firsthand the challenges First Nations are encountering with ATR and with respect to the challenges and the three categories. Within the ATR policy, legal obligations, community additions and other, we have summarized the issues and the challenges identified by the participants at these forums in our roll-up report, which has been provided to the honourable senators in advance of this session. In addition to the roll-up report and the obstacles, it summarizes some of the key challenges unique to each category of ATR, but there are also some shared challenges that should be highlighted. These relate to resolving third party issues and the lack of timelines.

Canada has created its ATR policy based upon critical pillars. Proposals must be advanced under a defined category. No funding will be associated with any ATR proposal and the First Nation bears the onus of responsibility for resolving all third party encumbrances on selected lands. These may include parties who hold legal interests, rights, permits, leases and owners of subsurface mineral rights to the selected lands. When selected lands are within a municipality, First Nations must also resolve issues such as loss of municipal property tax revenues, service provision and bylaw compatibility.

Canada is not a party to any concluded First Nation municipal agreement; however, many First Nations identify the lack of support by Canada as conduct not reflective of Canada's fiduciary relationship with First Nations. While the current policy clearly does not give a municipality a veto over ATR, they can often stall the advancement of ATR, giving municipalities, in a sense, de facto veto.

Again, borrowing from the precedent established by the Saskatchewan TLE framework agreement, the parties foresaw challenges and introduced timelines directly into the framework itself. The agreement provides that should an agreement not be concluded with a municipality within five months following a request to negotiate by a First Nation, Canada may set apart the reserve where it has been determined that the First Nation is prepared to enter into reasonable and adequate agreement with the municipality but the other party has been unwilling to respond to the request reasonably or in good faith. We like that.

In addition, borrowing from precedents established from Saskatchewan and Manitoba TLE framework agreements, First Nations in Canada undertook a concerted education and information outreach with municipalities following the signing

avons commencé à discuter des autres difficultés éprouvées par les Premières nations lorsqu'elles cherchent à ajouter des terres à l'intérieur des trois catégories prévues dans la politique, et avons formulé des recommandations communes pour que des correctifs soient apportés.

L'Assemblée des Premières Nations bénéficie du soutien de la NALMA, l'Association des gestionnaires fonciers autochtones du Canada. La NALMA a offert dans tout le pays une formation sur les ajouts aux réserves. L'APN a assisté à chacune de ces séances pour entendre de vive voix les membres des Premières nations parler des difficultés éprouvées avec les ajouts aux réserves, notamment pour ce qui est des trois catégories. Nous avons d'ailleurs résumé les enjeux et les questions soulevées par les participants à ces forums dans notre rapport sommaire que nous vous avons transmis préalablement à la séance. En plus du résumé des difficultés relevées, on y expose quelques-uns des principaux défis associés à chacune des catégories du processus d'ajouts aux réserves, mais il y a également quelques enjeux communs qu'il convient de signaler. Ils concernent les questions à régler dans les relations avec les tierces parties et le manque d'échéanciers.

Le Canada s'est appuyé sur certains piliers essentiels pour établir sa politique en matière d'ajouts aux réserves. Ainsi, les propositions doivent s'inscrire dans l'une des catégories définies. Aucun financement ne sera associé à une proposition d'ajout à une réserve et la Première nation est responsable de tous les dégrèvements à l'égard des liens détenus par des tiers sur les terres sélectionnées. Ces liens peuvent prendre la forme d'intérêts légaux, de droits, de permis, de baux et de droits d'exploitation du sous-sol. Lorsque les terres choisies font partie d'une municipalité, la Première nation doit également régler les problèmes associés à la perte de recettes fiscales par la municipalité, à la prestation des services publics et à la conformité avec les arrêtés municipaux.

Le Canada n'est le cosignataire d'aucune entente entre une Première nation et une municipalité; cependant, beaucoup de Premières nations considèrent que le manque d'appui du Canada ne traduit pas sa relation fiduciaire avec elles. La politique en vigueur ne donne pas explicitement à la municipalité le veto sur l'ajout à une réserve, mais la municipalité peut souvent utiliser des manœuvres dilatoires qui, de fait, lui donnent le veto, dans un certain sens.

Encore une fois, s'inspirant du précédent de l'accord-cadre avec la Saskatchewan sur les droits fonciers issus de traités, les DFIT, les parties ont prévu les difficultés et elles ont intégré directement des échéanciers dans le processus. L'accord prévoit que si aucune entente n'était conclue avec la municipalité dans les cinq mois suivant la demande, formulée par une Première nation, de négocier une telle entente, le Canada pouvait mettre de côté la réserve lorsqu'il a été démontré que la Première nation est prête à conclure une entente acceptable et adéquate avec la municipalité, qui, cependant, n'a pas voulu répondre à la demande de façon raisonnable ou de bonne foi. Nous sommes heureux de cette clause.

En outre, s'inspirant des précédents que sont les accords-cadres sur les DFIT conclus avec la Saskatchewan et le Manitoba, les Premières nations du Canada ont entrepris, de façon concertée, à informer et à sensibiliser les municipalités, après la signature de

of these historic agreements. Further, specific timelines could be introduced into the policy to require Canada to intervene after good faith negotiations have failed with any third party. As I said before, Canada needs to be on our side.

Regarding the provinces, many First Nations believe that the bulk of the problems surrounding ATR and TLE in general lie with the reluctance of the provincial government to successfully cooperate. Again, we need Canada to be more proactive in our efforts to get the provinces on side with proposals. We believe the ATR process would benefit from improved communications among all parties and all levels of governments. We also believe that timelines and greater oversight are required to revise the ATR policy. The finding for environmental site assessments, environmental impacts and surveying comes from annualized budgets of the regional offices of AANDC. We believe the regional offices should be directed to review the activities of ATR proposals annually to strategically forecast budgetary need.

In her 2009 report, the Auditor General of Canada recommended strategic planning. While AANDC responded to the commitment to implement this recommendation, we are not aware of such coordinated strategic planning with First Nations.

As we proceed to speed up additions to our land base, we also need to speed up the process leading to self-government. Our nations are moving along a continuum of governance reform and, at their own pace, moving away from the Indian Act and strengthening governance over our lands.

However, we still do not have a mechanism to facilitate the orderly transition from Indian Act governance to self-government, based upon the principles of recognition which do not require protracted negotiations with the Crown, negotiations which may or may not be successful.

First Nations leaders that share a common vision of post-Indian Act governance are looking at developing optional self-government recognition legislation. Many of the issues, perceived or real, with respect to additions to reserve would be less significant if First Nations were self-governing and, indeed, many would resolve themselves.

In conclusion, we have highlighted both specific and general challenges experienced by First Nations under the current ATR process and policy. We also provided you with a copy of our rollup report as well as my more detailed presentation here that more fully explores the issues we have touched on today with recommendations that our staff has also shared with our colleagues from Canada.

ces accords historiques. De plus, des échéanciers précis pourraient être intégrés dans la politique pour exiger l'intervention du Canada après l'échec des négociations menées de bonne foi avec un tiers. Comme je l'ai dit, le Canada doit être dans notre camp.

En ce qui concerne les provinces, beaucoup de Premières nations croient que le gros des problèmes touchant l'ajout aux réserves et les DFIT découlent en général de la répugnance des gouvernements provinciaux à coopérer utilement avec elles. Encore une fois, nous avons besoin du Canada pour qu'il épaulé davantage en amont nos efforts pour amener les provinces à formuler des propositions. Nous croyons que l'ajout aux réserves profiterait de communications améliorées entre toutes les parties et toutes les autorités. Nous croyons également que des échéanciers et une surveillance plus poussée sont nécessaires pour réviser la politique d'ajout aux réserves. Le financement des évaluations environnementales locales, des études d'impact sur l'environnement et de l'arpentage provient des budgets annualisés des bureaux régionaux d'AANDC. Nous croyons que ces bureaux devraient avoir pour directive d'examiner annuellement les activités relatives aux propositions d'ajouts aux réserves, pour la prévision stratégique des besoins budgétaires.

Dans son rapport de 2009, la vérificatrice générale du Canada a recommandé la planification stratégique. AANDC, en réponse, s'est engagée à mettre cette recommandation en œuvre, mais cette planification coordonnée, à notre connaissance, n'est pas encore utilisée avec les Premières nations.

Alors que nous accélérons les ajouts à nos terres, nous avons également besoin d'accélérer le processus conduisant à l'autonomie gouvernementale. Nos nations ont entrepris un processus de réforme de leur gouvernance et, à leur propre rythme, elles s'affranchissent de la Loi sur les Indiens et renforcent leur gouvernance sur leurs terres.

Cependant, il nous manque encore le mécanisme qui facilitera la transition ordonnée de la gouvernance sous le régime de la Loi sur les Indiens à l'autonomie gouvernementale, d'après les principes de reconnaissance qui n'exigent pas de négociations prolongées avec la Couronne, des négociations dont on n'est pas sûr qu'elles aboutiront.

Les chefs des Premières nations qui partagent une vision commune de la gouvernance affranchie de la Loi sur les Indiens envisagent l'élaboration d'une législation reconnaissant l'autonomie gouvernementale optionnelle. Beaucoup de problèmes, perçus ou réels, concernant les ajouts aux réserves deviendraient très banals si les Premières nations possédaient l'autonomie gouvernementale. En fait, beaucoup se résoudraient d'eux-mêmes.

En conclusion, j'ai souligné les difficultés particulières et générales qu'éprouvent les Premières nations dans le processus et sous le régime de la politique en vigueur d'ajout aux réserves. Nous vous avons également communiqué un exemplaire de notre rapport de synthèse ainsi que mon exposé plus détaillé, ici, dans lequel j'examine plus complètement les problèmes que nous avons abordés aujourd'hui. J'assortis cet examen de recommandations que notre personnel a également communiquées à nos collègues d'ailleurs au Canada.

Finally, please always keep in the back of your mind our ultimate objective, which is to ensure that our nations have an adequate land base to support our peoples living in our communities where the land base supports a local economy. Notwithstanding where a nation might be on the continuum of governance reform, we need to ensure each of our nations has a suitable land base and, where necessary, find and transfer land now.

Thank you for your time. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. I have Senator Meredith.

Senator Meredith: Thank you, Chief Wilson-Raybould. It is also a pleasure to see you. Thank you for your wonderful presentation. I like the fact that you started out by talking about nation building and rebuilding. You also talked about the Crown liability.

I want you to elaborate on some of the perceived liabilities to the Crown, how we overcome these hurdles in terms of ATRs and the process of empowering the First Nations with their own land. You heard from the previous witness about the proposals to change that process. What are these challenges and how do we overcome them? We have been going around here, and we want to get to the meat of the matter as to how we resolve these issues.

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question. I will seek to address some of the issues that you raised and look to my colleagues to chime in if necessary.

The process that First Nations are engaged in, in my province in British Columbia and across the country, is this amazing period of transition and nation building. Fundamental to nation building are having an adequate land base and having the necessary jurisdiction and governance authority over that land base to ensure that our communities are moving forward in an appropriate way, to reflect our cultural beliefs and values, and move forward along the continuum of governance to the point where our First Nations are self-determining.

In terms of the efforts and continuum of governance reform that I referenced, our First Nations are addressing land issues, the challenges on reserves and the challenge of additions to reserves in many ways. It is significant, and we need to highlight the efforts that First Nations have undertaken in this regard in terms of creating economic potential in reserve lands.

I reference the First Nations land management work and the First Nations who have entered the framework agreement on First Nations land management to move down the continuum of governance reform and take over jurisdiction over our reserve lands and the resources. They have been able to, in a concrete way, create an economy on our reserve lands right now that creates interest in lands that benefit our communities and that are mortgageable in our communities.

Enfin, je vous demande de bien vouloir ne pas oublier notre objectif ultime, qui est de nous assurer que nos nations posséderont des territoires suffisants pour subvenir aux besoins de nos gens, dans des communautés où le territoire subvient à l'économie locale. Peu importe où la nation se trouve dans son parcours vers la réforme de la gouvernance, il faut nous assurer que, dans chaque cas, elle dispose d'un territoire convenable et, au besoin, trouver et y ajouter maintenant de nouvelles terres.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous écouter. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci. La parole est au sénateur Meredith.

Le sénateur Meredith : Merci, chef Wilson-Raybould. Je suis heureux de vous revoir. Je vous remercie de votre excellent exposé. Vos propos sur la construction et la reconstruction des nations m'ont beaucoup plu. Vous avez également parlé des responsabilités de la Couronne.

J'aimerais que vous nous en disiez davantage sur certaines de ses responsabilités perçues, sur les façons de contourner les obstacles s'opposant aux ajouts aux réserves et sur le processus d'augmentation de la capacité des Premières nations de gérer leurs propres terres. Vous avez entendu les propositions des témoins antérieurs pour changer ce processus. Quelles difficultés cela représente-t-il et comment faire pour les vaincre? Après beaucoup de recherches, nous tenons à en venir à l'essentiel pour résoudre ces problèmes.

Mme Wilson-Raybould : Merci de votre question. Je vais tenter de répondre à vos questions, en faisant appel à mes collègues, au besoin.

Le processus dans lequel les Premières nations se sont engagées, dans ma province, en Colombie-Britannique, et partout au pays, est une période de transition fascinante qui est également une période de construction pour les nations. Pour construire une nation, il est essentiel de disposer d'un territoire suffisant et de posséder les compétences nécessaires et le pouvoir de gouvernance sur ce territoire, afin d'assurer à nos communautés un progrès conforme à nos croyances et à nos valeurs culturelles et de parcourir jusqu'à l'autonomie le continuum de la gouvernance.

En ce qui concerne les efforts et la réforme de la gouvernance auxquels j'ai fait allusion, nos Premières nations s'attaquent aux problèmes fonciers, aux défis qui existent sur les réserves et, de nombreuses façons, aux difficultés d'agrandir les réserves. C'est beaucoup. Il faut souligner les efforts des Premières nations pour doter les terres des réserves d'un potentiel économique.

Je fais allusion au travail de gestion des terres des Premières nations et aux accords-cadres conclus par elles à cette fin pour s'engager dans le continuum de la réforme de la gouvernance et se charger des compétences sur les terres de nos réserves et les ressources. Concrètement, elles ont pu instaurer une économie sur ces terres qui, actuellement, suscite de l'intérêt pour les terres qui profitent à nos communautés et qui y sont hypothéquables.

In addition, we have the jurisdiction to make the decisions over our reserve lands and our resources from the perspective of those First Nations that have been involved in land management, have also entered into self-government arrangements, whether as part of a treaty or a stand-alone self-government arrangement and have significantly empowered their communities to make decisions for themselves and move down that continuum.

Tonio Sadik, Senior Advisor, Assembly of First Nations: I would make one point. The premise that land can be transferred to a First Nation without there being some degree of an economic component is unrealistic. One issue that has been raised at our table, although not one we are discussing jointly, is the reality that when land is transferred to a First Nation that there is not a commensurate reduction to the province in transfers. The context within which this occurs is simply one that says there can be no extra cost, at least not up front, and therefore, if a reserve cannot be created on that basis, it will not be reserved. That strikes us as fundamentally unjust.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. It was, as always, very informative and also brings forth a point of view that is different than normal.

I was particularly struck by your statement that the ATR process is based on assumptions that leave out the primary objective of ATR, and that is that it should be adding land to the First Nation land base to support sustainable First Nation communities. I was thinking that it is ironic that the numbered treaties — coming from Saskatchewan, that is where most of my perspective comes from — were signed almost 150 years ago and the assumption from the department is that we have to pay back to municipalities. We have to pay back to the government, but originally, that land was not theirs. In a sense you could say that the land was taken under false pretenses.

The First Nations should actually be saying the provinces and the municipalities owe the First Nation. All the resource development that has happened on that land was land that was not theirs in the first place. It was taken by the provinces, under maybe necessarily false assumptions, or sometimes lands in northern Saskatchewan were actually taken illegally. First Nations are swindled out of their land.

Do you agree with any of those statements or am I right out to lunch?

Ms. Wilson-Raybould: Senator, I do not believe you are out to lunch. The reality of the period that we are in is that we need to transform the dialogue and have a discussion about how we can collectively support First Nations in this period of nation building. How can we ensure, whether we are looking at the ATR process, comprehensive claims treaty land entitlement, that the primary objective we are talking about is supporting the increase in a First Nations land base wherein the First Nation will have the ability to govern and have the appropriate jurisdiction? How can we support the increase of the land base and support First Nations in terms of nation building and governance?

En outre, nous possédons les compétences pour prendre les décisions sur les terres de nos réserves et nos ressources, du point de vue des Premières nations qui ont géré leurs terres et qui ont aussi conclu des ententes d'autonomie gouvernementale, dans le cadre d'un traité ou d'un accord séparé d'autonomie gouvernementale et qui ont notablement augmenté la capacité de leurs communautés à prendre des décisions pour elles-mêmes et à parcourir le continuum en question.

Tonio Sadik, conseiller principal, Assemblée des Premières Nations : J'apporterais la précision suivante. Il est irréaliste de vouloir transférer des terres à une Première nation et, en même temps, évacuer la dimension économique. Un problème qui a été soulevé à notre table, bien que nous n'en ayons pas discuté entre nous, c'est qu'un transfert foncier à une Première nation ne réduit pas proportionnellement les transferts de la province. On érige simplement en règle la nécessité d'une absence de coûts supplémentaires, du moins au début. Faute de la respecter en créant une réserve, on ne peut donc pas réserver de terres. À notre avis, c'est fondamentalement injuste.

Le sénateur Dyck : Merci de votre exposé. Comme toujours, il a été très instructif et il nous fait connaître une opinion comme nous n'en entendons pas normalement.

Votre déclaration sur le processus d'ajout aux réserves, qui se fonde sur des suppositions qui font fi de son objectif premier m'a fait une grande impression. Ce principe est que l'ajout à la réserve d'une Première nation devrait lui permettre d'assurer la durabilité de ses communautés. Les traités numérotés — ceux de la Saskatchewan, ma principale source d'information — ont été signés il y a près de 150 ans, et, d'après le ministère, nous devons rembourser les municipalités, l'État, à qui, à l'origine, ces terres n'appartenaient pas. Quelle ironie ! D'une certaine manière, on pourrait parler de confiscation sous de faux prétextes.

Les Premières nations devraient, en fait, réclamer un dédommagement des provinces et des municipalités. Les terres sur lesquelles toutes ces ressources ont été mises en valeur ne leur appartenaient pas, pour commencer. Elles ont été confisquées par les provinces, sous des prétextes peut-être nécessairement faux, parfois, dans le cas des terres du nord de la Saskatchewan, de façon illégale. Les Premières nations se font escroquer leurs terres.

Êtes-vous d'accord avec ce que je viens de dire ou bien est-ce que je divague?

Mme Wilson-Raybould : Sénateur, je ne pense pas que vous divaguiez. Nous devons aujourd'hui bonifier le dialogue et chercher à appuyer collectivement les Premières nations dans cette période de leur construction. Comment faire pour que l'objectif premier du processus d'ajout aux réserves, des revendications globales, des DFIT soit d'appuyer l'agrandissement du territoire d'une Première nation, à l'intérieur duquel elle pourra se gouverner et détenir les compétences appropriées? Comment pouvons-nous appuyer cet agrandissement et les Premières nations, dans le processus de leur propre construction et dans leur gouvernance?

Certainly unleashing the economic potential for First Nations goes beyond providing them with title to that land but is, in addition, a question about the governance over that land and governance in terms of supporting where communities are at. Communities are entirely different places, but supporting them moving down the continuum of governance reform.

Senator Dyck: The additions to reserve policy certainly, to some extent, is based on the assumption, which may not be true, that land has to be fee simple in order for there to be economic development and successful businesses. Again, coming from Saskatchewan, I see where there has been successful economic development by a number of reserves that are very well off, yet their lands are not fee simple.

What are your comments with regard to the assumption that we need to convert the land to fee simple in order for the nation to proceed into economic development?

Ms. Wilson-Raybould: I would point to numerous First Nations right across this country, including many of those involved in First Nations land management, which essentially accomplish exactly what you are talking about and unleash the economic opportunities or potential within First Nations communities and creating interests in land. Over the last 20 to 30 years First Nations leaders from across the country have been considering the question of creating legal interest or value in reserve communities.

Looking at an example within my own province, and Chief Robert Louie was here, in terms of Westbank, there is huge investment and an economy that has been developed in his community. There is interest in lands that have been created, mortgageable interest in lands. One of the complements to the success at Westbank is most certainly the fact that Westbank has been supported and has signed a self-government agreement, wherein they have jurisdiction over their lands and have created their institutions of core governance to be able to make decisions that are appropriate for their communities.

In looking at the question about whether or not you are off base in terms of viewing the history of colonization and our peoples and thinking about the ATR policy, which we are here to talk about today, the focus of the ATR policy on third-party interests in municipalities and the impacts for those governments and people needs to be flipped on its head. The reality is that support is needed for First Nations to provide them with a land base. Ultimately, the investment that we make in First Nations communities will come back, as has been proven, tenfold in terms of the initial investment and what will exist down the road in terms of strong First Nation communities that have a land base that supports their governments.

Bien sûr, pour débloquer le potentiel économique des Premières nations, il faut beaucoup plus que leur accorder un titre de propriété. Il faut y ajouter la gouvernance de ce territoire et la gouvernance sous forme d'appui aux communautés, dans le stade d'évolution où elles se trouvent, car les communautés évoluent à des rythmes totalement différents, et il faut les appuyer dans leur cheminement vers la réforme de la gouvernance.

Le sénateur Dyck : La politique d'ajout aux réserves, manifestement, dans une certaine mesure, se fonde sur l'hypothèse, peut-être fautive, selon laquelle la terre doit être détenue en fief simple pour qu'il y ait développement économique et prospérité des entreprises. Encore une fois, comme je viens de la Saskatchewan, je suis en mesure de constater que, dans un certain nombre de réserves, le développement économique a été réussi et que ces réserves s'en tirent bien, sans que les terres y soient détenues en fief simple.

Que pensez-vous de l'hypothèse selon laquelle il faut convertir la terre en fief simple pour que la nation accède au développement économique?

Mme Wilson-Raybould : Je signalerais les nombreuses Premières nations, de partout au pays, y compris beaucoup de celles qui ont entrepris de gérer leurs terres, qui ont essentiellement réalisé exactement ce que vous décrivez. Elles ont débloqué leur économie ou développé leur potentiel économique et saisi les occasions économiques ou développé leur potentiel, dans leurs communautés, et suscité de l'intérêt pour leurs terres. Ces 20 à 30 dernières années, les chefs des Premières nations de partout au pays songeaient à doter les communautés des réserves d'un intérêt ou d'une valeur juridique.

Pour prendre un exemple dans ma propre province — et le chef Robert Louie est venu témoigner ici, sur Westbank —, des investissements considérables ont été réalisés dans cette communauté, et l'économie s'y est développée. Il y a des intérêts dans les terres, des intérêts hypothécables. L'un des facteurs supplémentaires de la réussite de Westbank est, très sûrement, l'appui qui lui a été accordé et le fait qu'elle a signé un accord d'autonomie gouvernementale qui lui accorde la compétence sur ses terres et qui lui a permis de créer des institutions fondamentales, à elle, de gouvernance qui lui permettent de prendre des décisions qui lui conviennent.

En ce qui concerne la justesse de vos opinions sur l'histoire de la colonisation et de nos peuples et de vos réflexions sur la politique d'ajout aux réserves, qui est le sujet de notre examen aujourd'hui, il faut totalement inverser l'objet de cette politique concernant les intérêts de tiers dans les municipalités et les répercussions subies par ces autorités et les besoins des gens. En réalité, les Premières nations ont besoin d'appui pour se constituer un territoire. Au bout du compte, les investissements que nous consacrons à leurs communautés rapporteront, comme on l'a prouvé, dix fois la mise initiale et ils renforceront les communautés qui disposeront d'un territoire qui permettra le fonctionnement de leurs gouvernements.

Senator Cordy: Thank you, your presentation was excellent. For a non-member of the committee, you laid out the challenges extremely well. You spoke about the challenges that you are facing with the additions to reserve, and part of it was the public perception, the negative notion, those kinds of things. You talked about the bureaucratic and administrative barriers. Certainly Commissioner Jules spoke about the same things earlier, like the cumbersome process. He made reference to some of them taking as long as 20 years before the transfer takes place. That certainly is not an indicator of good economic development if you have to wait 10 or 20 years to have the land in place to do it.

One of the recommendations you made this morning was the removal of the additions to reserves policy from the Indian Act. Would you tell us how this would or could make the process easier for having additions to reserve? Also, what challenges would you see in terms of making this change? It likely would mean federal legislation.

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question. The statements I made in terms of removing the ATR policy from the lands manual is essentially getting at the overarching recharacterization of the discussion in terms of how we approach supporting First Nations during this period of nation building. Of course it addresses and looks to the additions to reserve policy contained within the manual, but it speaks also to how we approach resolving outstanding Aboriginal title and rights, including treaty rights.

Whether we are looking at the comprehensive claims process, the B.C. treaty process or additions to reserve, how can we support, outside of an Indian Act framework, of which the ATR process is contained, and the administrative framework or the instructions provided to bureaucrats, to look to add lands to reserve or to the First Nations land base? How can we recharacterize that discussion between and among ourselves in terms of how we support First Nations rebuilding?

Senator Cordy: Do you think it will be an easy process to do that? What would be the challenges to removing it?

Ms. Wilson-Raybould: It is definitely not an easy process, and First Nations are undertaking individual efforts in their own communities.

I think we are at a place in time right now where, working together, we can reset the relationship and how we look upon one another in terms of our contributions. Also, in terms of the additions to reserve policy, as we have said and as we have in our rollup paper, there are challenges within it that can be remedied through and support of the joint working group that we are currently undertaking.

Le sénateur Cordy : Merci. Votre exposé était excellent. Vous avez très bien présenté les défis actuels. C'est ce que je pense, en tant que membre non régulier du comité. Vous avez parlé des défis que vous devez affronter en ce qui concerne les ajouts aux réserves, en partie du fait de la perception du public, de la connotation négative, de ce genre de choses. Vous avez parlé des entraves bureaucratiques et administratives. Bien sûr, le commissaire Jules a parlé plus tôt des mêmes sujets, par exemple de la lourdeur du processus. Nous avons fait allusion à des transferts qui prennent jusqu'à 20 ans. Ce n'est certainement pas un indicateur de bon développement économique que de devoir attendre 10 ou 20 ans pour disposer d'un territoire où il aura lieu.

Ce matin, vous avez notamment préconisé la suppression de la politique d'ajout aux réserves qui découle de la Loi sur les Indiens. Pouvez-vous dire comment elle faciliterait les ajouts aux réserves? Quelles difficultés, en outre, entraînerait-elle, selon vous? Cela concernerait probablement des lois fédérales.

Mme Wilson-Raybould : Merci de votre question. Mes déclarations sur la suppression de la politique d'ajout aux réserves du Guide de gestion des terres visent essentiellement une recharacterisation globale de la discussion sur la façon d'aborder l'appui à accorder aux Premières nations pendant cette période de construction des nations. Bien sûr, j'ai parlé de la politique d'ajout aux réserves qui se trouve dans le guide, mais je parlais également de la façon d'aborder la résolution des problèmes en souffrance concernant les titres et les droits des Autochtones, y compris les droits issus de traités.

Dans les revendications globales, le processus de signature de traités en Colombie-Britannique ou les ajouts aux réserves, comment pouvons-nous appuyer, à l'extérieur d'un cadre défini par la Loi sur les Indiens, qui renferme le processus d'ajout aux réserves, et du cadre administratif ou des instructions données aux bureaucrates, nos Premières nations, pour ajouter des terres aux réserves ou agrandir leur territoire? Comment pouvons-nous caractériser à nouveau la discussion, y compris entre nous-mêmes, sur l'appui à la reconstruction des Premières nations?

Le sénateur Cordy : Pensez-vous que ce sera un processus facile? Quelles seront les difficultés qui découleront de la suppression de cette politique?

Mme Wilson-Raybould : Ce ne sera certainement pas facile, et les Premières nations font individuellement leur part dans leurs propres communautés.

Je pense que, actuellement, par la collaboration, nous pouvons établir les relations sur de nouvelles bases et redéfinir nos contributions mutuelles. De plus, en ce qui concerne la politique d'ajouts aux réserves, comme nous l'avons dit et comme nous l'affirmons dans notre rapport de synthèse, nous pouvons remédier aux difficultés et nous apportons actuellement un appui au groupe mixte de travail.

Senator Raine: Thank you. We have looked at the addition to reserve, and the process is just so long and cumbersome. It is hard to imagine that you would even start the process because it does not seem to ever have an end.

In your rollup paper you talk about, for instance, the expensive surveying requirement, that they be taken at a very certain point in time in the process. This is only after the third-party issues have been resolved, yet how can you go to talk about the third-party issues if you have not done a survey? There are all these complications.

Do you see in the manual that you have created that this will actually improve the process? Is it recognized by the different regional offices that are involved?

Ms. Wilson-Raybould: Are you referring to the NALMA tool kit?

Senator Raine: Yes.

Kathleen Lickers, External Legal Advisor, Assembly of First Nations: The aspects of surveying, along with environmental impact assessment and environment site assessment, are critical to a First Nation assessing the viability of converting or making a particular land selection for what its intended purposes are. All of this needs to be known with some confidence in being able to submit their proposal, regardless of the category in which a First Nation may be advancing that proposal.

The challenge becomes knowing at what critical point in time that information is necessary to their proposal, where is it affordable in their proposal, and perhaps more importantly, at what point does it inform the Government of Canada in their assessment of the proposal? Those were some of the critical elements of the Auditor General's report, particularly looking at the volume of acres that were considered for conversion in the provinces of Saskatchewan and Manitoba. While the onus rests with the First Nation in advancing its proposal, some of those critical costs rested with the regional offices. The inability to coordinate the timing and decision-making with the budgetary needs strategically, within the region, leaves everyone with this continuous uncertainty. A lot of her recommendations were directed at building the kinds of systemic management structures that would allow that kind of strategic planning to be much more efficient for everyone. As you say, those are certain critical points of information that everyone needs. It is about ensuring that the processes that are created, as a result of a policy, actually help to implement a sustainable policy. Right now, they do not align.

Senator Raine: We understand from the presentations we have had that there is a big difference between how things are moving along in Saskatchewan versus how they are moving in Manitoba. If we think that Saskatchewan has a better system for doing it or that the office is functioning better, is there a way to transfer that knowledge to the other region?

Le sénateur Raine : Merci. Vous avez examiné l'ajout aux réserves, et le processus est simplement long et lourd. Il est difficile d'imaginer qu'on pourrait même s'atteler à la tâche de le mettre en branle, parce qu'il ne semble jamais devoir se terminer.

Dans votre rapport de synthèse, vous avez parlé, par exemple, des exigences en matière d'arpentage, qui entraînent des coûts élevés, à faire, à un certain moment, au cours du processus. C'est seulement après la résolution des problèmes avec les tiers. Pourtant, comment pouvez-vous parler de ces problèmes, si l'arpentage n'est pas encore fait? Il y a toutes ces sortes de complications.

Dans le manuel que vous avez créé, voyez-vous que cela, en fait, améliorera le processus? Est-ce que votre manuel est reconnu par les différents bureaux régionaux compétents?

Mme Wilson-Raybould : Est-ce que vous faites allusion à la trousse de la NALMA?

Le sénateur Raine : Oui.

Kathleen Lickers, conseillère juridique externe, Assemblée des Premières Nations : Les aspects concernant l'arpentage, de même que l'évaluation des impacts sur l'environnement et l'évaluation environnementale locale, sont indispensables à l'évaluation, par la Première nation, de la viabilité de la conversion ou d'une sélection particulière de terres pour un usage qu'on entend leur donner. Il faut connaître tout cela, avec une certaine certitude, pour faire une proposition, peu importe la catégorie dans laquelle la Première nation avance sa proposition.

Le problème, c'est de savoir à quel moment précis cette information est nécessaire à la proposition, à quelle étape de la proposition cette information devient abordable et, chose peut-être encore plus importante, dans quelle mesure cette information est utile au gouvernement du Canada pour évaluer la proposition. C'était là quelques-uns des éléments critiques du rapport de la vérificatrice générale, compte tenu notamment du nombre d'acres que l'on envisageait de convertir en Saskatchewan et au Manitoba. Bien qu'il revienne à la Première nation de présenter sa proposition, une partie de ces coûts devait être assumée par les bureaux régionaux. L'incapacité de coordonner stratégiquement l'échéancier et la prise de décisions avec les besoins budgétaires, à l'intérieur de la région, laisse tout le monde dans une constante incertitude. Bon nombre de ses recommandations visaient à mettre en place le type de structures de gestion systémique qui permettrait de rendre la planification stratégique beaucoup plus efficace pour tout le monde. Comme vous le dites, ce sont des données essentielles à tous. Il s'agit de s'assurer que les processus créés par suite d'une politique facilitent la mise en œuvre d'une politique durable. À l'heure actuelle, ils ne concordent pas.

Le sénateur Raine : D'après les exposés qu'on nous a présentés, les progrès réalisés en Saskatchewan sont bien différents de ceux enregistrés au Manitoba. Si on croit que la Saskatchewan a un meilleur système pour faire ces choses ou que la commission fonctionne mieux, est-ce possible de transférer ces connaissances à l'autre région?

Ms. Wilson-Raybould: Absolutely. The impetus behind going out and doing regional sessions, and more importantly, engaging with the First Nations having challenges is to look at what those challenges are, how they have been addressed appropriately, and where they have had success. It is also to be able to ensure that, if we are looking towards having consideration around legislation and streamlining the processes around the country, we benefit from the success stories that other regions have had in terms of a getting framework agreement and potentially moving that and streamlining the process for First Nations right across the country.

One of the things — and my colleagues will be able to attest to this — that we have heard is that it is implemented or administered differently depending on the regional offices and on the different situations in regions throughout the country.

Senator Raine: We all know that “one size fits all” does not generally get the best result because the First Nations themselves are so different in terms of their geographic location, their economic opportunities, their capacity for self governance, and their place on the continuum. I guess the desire is to remove roadblocks that prevent logical, rapid progress.

Ms. Wilson-Raybould: Absolutely. You referenced the toolkit, and I certainly support the development of toolkits that will be able to highlight the experiences that First Nations have and share that information, on the ground in communities, so that we do not necessarily have to do the same thing twice but will benefit and be able to build upon the efforts made among our First Nations brothers and sisters across the country.

Ms. Lickers: If I can add to that, one of the things that both the Saskatchewan and Manitoba TLE Framework Agreements provide is very concrete examples of the benefit of the First Nations in a negotiation being able to foresee what it is that they are working toward and to actually negotiate a lot of those issues at the front end of the process. That is the success of the Saskatchewan framework agreement — the extent to which they turned their minds, with all parties being at the table, to the kinds of challenges in negotiating municipal net tax loss and third party challenges and included the broad framework of that in the negotiated agreements.

For them, the ATR policy and process should be one that actually facilitates the implementation of the terms that they have already negotiated instead of requiring them to navigate through new barriers and new challenges. It is about negotiating what is entirely foreseeable at the point in time in which you are negotiating. That is the precedent set, in my view, by Saskatchewan and Manitoba.

Senator Raine: That would work with the number treaties, but that format does not really work in British Columbia, where there are not the treaties, and in places where there are a lot of different nations without one number treaty to deal inside of.

Mme Wilson-Raybould : Absolument. L'idée derrière la tenue des séances régionales et, chose plus importante, les échanges avec les Premières nations aux prises avec des défis est d'examiner ce que sont ces défis, comment on a réussi à les relever et quelles ont été les réussites. Il s'agit également de s'assurer que, si on envisage d'adopter des mesures législatives et de simplifier les processus partout au pays, nous tirons profit des succès qu'ont eus d'autres régions qui ont conclu une entente-cadre et de voir si on peut faire avancer ce dossier et faciliter le processus pour les Premières nations partout au pays.

L'une des choses que nous avons entendues — et mes collègues pourront le confirmer —, c'est que l'entente est mise en œuvre ou administrée différemment selon les bureaux régionaux et selon la situation qui prévaut dans les différentes régions du pays.

Le sénateur Raine : Nous savons tous qu'un modèle unique ne donne généralement pas les meilleurs résultats, puisque les Premières nations elles-mêmes sont très différentes, que l'on songe à leur emplacement géographique, à leurs possibilités économiques, à leur capacité d'autonomie gouvernementale et à l'étape où elles se trouvent dans le processus. J'imagine que ce que l'on souhaite, c'est d'éliminer les obstacles qui empêchent une progression logique et rapide.

Mme Wilson-Raybould : Absolument. Vous avez parlé de la trousse d'outils, et je suis en faveur de l'élaboration des troupes d'outils qui permettront de mettre en lumière les expériences des Premières nations et de partager cette information, sur le terrain, dans les collectivités, pour que nous n'ayons pas à faire la même chose deux fois et que nous puissions plutôt miser sur les efforts déployés par nos frères et sœurs des Premières nations partout au pays et tirer profit de ces efforts.

Mme Lickers : Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter ceci. Les ententes-cadres sur les droits fonciers issus de traités de la Saskatchewan et du Manitoba sont des exemples très concrets des avantages que les Premières nations ont au moment de négocier, en ce sens qu'elles peuvent entrevoir ce vers quoi elles se dirigent et négocier bon nombre de ces questions au début du processus. C'est là le succès de l'entente-cadre du Manitoba; elles se sont concentrées, avec toutes les parties à la table, sur les problèmes entourant la négociation des pertes nettes de recettes fiscales pour les municipalités et les défis relatifs aux tiers, et elles ont inclus le cadre général de tout cela dans les ententes négociées.

Pour ces Premières nations, la politique et le processus d'ajouts aux réserves devraient faciliter l'application des conditions qu'elles ont déjà négociées au lieu de les amener à affronter de nouveaux obstacles et de nouveaux défis. Il s'agit de négocier ce qui est tout à fait prévisible au moment où vous êtes en train de négocier. C'est là, à mon avis, le précédent créé par la Saskatchewan et le Manitoba.

Le sénateur Raine : Cela fonctionnerait avec les traités numérotés, mais cette formule ne convient pas vraiment en Colombie-Britannique, où les traités n'existent pas, ni aux endroits où il y a beaucoup de nations différentes mais aucun traité numéroté qui puisse servir de cadre.

Ms. Wilson-Raybould: In British Columbia, we have processes, whether they be the ATR or comprehensive claims process through the B.C. treaty process, that contain practical realities and challenges that our First Nations face at every stage of negotiations. If there is a way that we can tackle and have substantive discussions and resolutions of the challenges we face through this process, rather than waiting for a certain point of time, then we address this. This is specifically referenced in British Columbia negotiations. We address these challenges incrementally, with the recognition that, ultimately, 12 steps or however long it is down the line when we come to an agreement, the challenges have been addressed as the nations move forward in coming to a final agreement. However, we would have the ability to build on and move down the continuum all the time, as opposed to waiting until a certain point in time when substantive discussions can start.

That is happening in British Columbia right now in terms of looking at where First Nations are in having access to land early, in advance of the final settlement, and in terms of supporting access to resources and assisting in supporting First Nations in the necessary requirements of developing governance capacity.

The Chair: Were you, Ms. Lickers, able to assess the effectiveness? How influential was the Saskatchewan Treaty Commissioner and his office in the process of expediting things? I realize that you cannot really compare apples to oranges. B.C. is different from Saskatchewan. However, were you able to assess the effectiveness of the Saskatchewan Treaty Commission Office?

Ms. Lickers: The creation of the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan was one of the most concerted public education efforts undertaken, post-negotiated settlement agreement. There was a very directed joint effort to have that office continue to inform and educate the public on what it means to the First Nations within that province to be involved in treaty and to have lands restored to them under treaty. It was a very directed public education office. It remains so. “We are all treaty people” is one of their banner education tools. There was a very concerted effort. There has been some discussion, throughout the NALMA training sessions, that that kind of public education needs to continue. The provinces of Saskatchewan and Manitoba involve the conversion of millions of acres of land, and other provinces may not be on the same scale as that.

However, the public education function of that office cannot be understated.

The Chair: Thank you. We have to go in camera, honourable senators, at no later than quarter after 11.

Senator Patterson: I will try to be concise.

The Chair: You always are.

Mme Wilson-Raybould : En Colombie-Britannique, nous avons des processus, que ce soit la politique d’ajouts aux réserves ou le processus de revendications globales prévu par le processus de traité de la Colombie-Britannique, qui comportent des réalités et des défis pratiques auxquels font face nos Premières nations à chaque étape des négociations. S’il est possible de prendre les choses en main, d’avoir des discussions de fond et de régler les difficultés qui se présentent dans le cadre de ce processus, au lieu d’attendre un instant précis, alors nous réglons ces questions. C’est prévu dans les négociations de la Colombie-Britannique. Nous réglons ces questions au fur et à mesure, en reconnaissant qu’au bout du compte, au bout des 12 étapes, ou peu importe le nombre d’étapes qu’il faut suivre pour en arriver à une entente, les questions ont été réglées à mesure que les nations se rapprochent d’une entente finale. Toutefois, nous aurions la possibilité de miser sur les acquis et de progresser continuellement, au lieu d’attendre à un certain moment donné pour que des discussions de fond puissent commencer.

C’est ce qui se produit à l’heure actuelle en Colombie-Britannique. Des Premières nations ont accès aux terres avant la conclusion de l’entente finale, l’accès aux ressources est facilité et les Premières nations obtiennent de l’aide pour acquérir les capacités de gouvernance dont elles ont besoin.

Le président : Madame Lickers, avez-vous été en mesure d’évaluer l’efficacité de ce processus? Dans quelle mesure le commissaire aux traités de la Saskatchewan et son bureau ont-ils joué un rôle dans l’accélération du processus? Je comprends que vous ne pouvez pas comparer des pommes et des oranges. La Colombie-Britannique est différente de la Saskatchewan. Toutefois, avez-vous été en mesure d’évaluer l’efficacité de la commission des traités de la Saskatchewan?

Mme Lickers : La commission des traités en Saskatchewan a été le fruit d’un des efforts les mieux concertés qui soient en éducation publique, après l’accord de règlement négocié. Un effort concerté a été déployé pour que ce bureau continue d’informer et d’éduquer le public afin qu’il comprenne ce que cela signifie pour les Premières nations de cette province de prendre part à un traité et de se voir restituer des terres dans le cadre d’un traité. Cette commission était très axée sur l’éducation publique. Elle l’est encore. « We are all treaty people » — c’est-à-dire nous sommes tous visés par un traité — fait partie de son matériel d’éducation. C’était un effort très concerté. Tout au long des séances de formation de la NALMA, on a dit que ce type d’éducation publique devait se poursuivre. Les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba impliquent la conversion de millions d’acres de terre, un ordre de grandeur qu’on ne retrouve peut-être pas dans d’autres provinces.

Toutefois, on ne peut pas sous-estimer la fonction d’éducation publique de cette commission.

Le président : Merci. Honorables sénateurs, nous devons poursuivre notre séance à huis clos pas plus tard qu’à 11 h 15.

Le sénateur Patterson : Je vais essayer d’être concis.

Le président : Vous l’êtes toujours.

Senator Patterson: I have two questions. Thank you for the very helpful recommendations on improving the ATR policy, which is of course why we are studying it in this committee, and the roll-up report that you presented.

Looking at page 6 of your presentation, I was pleased to see there is a joint working group. You talked about the need to undertake a comprehensive review of the ATR policy in all ATR categories. You say that has, in practice, already started. Do I understand that you are recommending to us that the joint working group continue to do a comprehensive review of the ATR policy?

Ms. Wilson-Raybould: Correct. Through formation of the joint working group in 2009, and the discussions that have ensued since that time, there has been much discussion around the challenges that exist within the three categories. There has been discussion about the potential creation of an additional category — which has been represented before this committee — in terms of economic development, having discussions at the joint working group, most importantly with First Nations in communities, that the reality and the challenges contained in the ATR policy in terms of the objectives. It needs to be looked at comprehensively, and under essentially a reframing that would potentially have as its main objective, creating viable land base for First Nations communities with the recognition of the need for self-government powers over that.

Senator Patterson: You have made some recommendations about legislative change that we will take close note of. I know you have had the opportunity to hear chief commissioner Jules' remarks to us, in the context of the recent budget, to develop FNPO legislation. I would be interested in your views. This option was presented as an option for First Nations. I know it is just in the early stages, but that concept would enhance the movement towards self-government and greater control of First Nations of their land and their destiny. Is that something that you would recommend we should move forward with, along with reforming the ATR policies and system?

Ms. Wilson-Raybould: Thank you for the question. I appreciated being able to hear chief commissioner Jules' presentation earlier on the proposed FNPO act. Our chiefs in assembly have passed a resolution that does not support the property ownership legislation proposal. That said, I would caution this committee and those that are considering it not to discount the solid initiatives and efforts made by First Nations over the last 20 or 25 years. Specifically, I am speaking about the First Nations led initiative, the First Nations Land Management Act and the First Nations that have developed their own land codes under the FNLMA, and have considered these questions about land and land interest through their efforts.

Obviously as you indicated, senator, this is in the early stages and would be interested in further discussion in this regard, but the difference there is that one speaks to fee simple interests and

Le sénateur Patterson : J'ai deux questions. Je vous remercie des recommandations très utiles que vous avez présentées pour améliorer la politique d'ajouts aux réserves, ce qui est la raison de notre étude, ainsi que de votre rapport de synthèse.

À la page 6 de votre mémoire, je suis ravi que vous ayez mentionné l'existence d'un groupe de travail conjoint. Vous avez parlé de la nécessité d'entreprendre une étude globale de la politique d'ajouts aux réserves dans toutes les catégories. Vous dites qu'en pratique, cet examen est déjà commencé. Dois-je comprendre que vous recommandez que le groupe de travail conjoint poursuive une étude globale de la politique d'ajouts aux réserves?

Mme Wilson-Raybould : C'est exact. Grâce à la création du groupe de travail conjoint en 2009 et aux discussions qui s'en sont suivies, on a beaucoup parlé des défis entourant les trois catégories. On a parlé de la création possible d'une autre catégorie — qui a été présentée à votre comité — qui serait axée sur le développement économique. Des discussions ont eu lieu au sein du groupe de travail conjoint, notamment avec les Premières nations dans les collectivités, au sujet des réalités et des défis associés aux objectifs de la politique d'ajouts aux réserves. Il faut examiner la question globalement et, essentiellement, la recadrer en ayant pour objectif principal de créer un territoire viable pour les collectivités des Premières nations en reconnaissant le besoin de leur conférer les pouvoirs relatifs à l'autonomie gouvernementale.

Le sénateur Patterson : Vous avez fait certaines recommandations concernant des changements législatifs que nous examinerons attentivement. Je sais que vous avez eu la possibilité d'entendre ce que M. Jules, le commissaire en chef, nous a dit, dans le contexte du récent budget, à propos de l'élaboration d'une loi sur le droit de propriété des Premières nations. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Cette mesure a été présentée comme une option pour les Premières nations. Je sais qu'on n'en est qu'aux premières étapes, mais ce concept renforcerait le mouvement vers l'autonomie gouvernementale et un plus grand contrôle des Premières nations sur leurs terres et leur destin. Recommanderiez-vous que l'on fasse avancer ce dossier, parallèlement à la réforme des politiques et du système d'ajouts aux réserves?

Mme Wilson-Raybould : Merci de poser cette question. J'étais ravie de pouvoir entendre l'exposé que le commissaire en chef Jules a présenté un peu plus tôt sur le projet de loi sur le droit de propriété des Premières nations. En assemblée, nos chefs ont adopté une résolution qui n'appuie pas ce projet de loi. Cela étant dit, j'inciterais votre comité et ceux qui se penchent sur la question à ne pas discréditer les initiatives et les efforts considérables que les Premières nations ont déployés au cours des 20 ou 25 dernières années. Je parle plus particulièrement de l'initiative menée par les Premières nations, la Loi sur la gestion des terres des Premières nations, et des Premières nations qui ont élaboré leurs propres codes fonciers dans le cadre de cette loi et qui, ce faisant, ont examiné ces questions au sujet des terres et des intérêts fonciers.

Comme vous le dites, monsieur le sénateur, on n'en est qu'aux premières étapes et je serais intéressée à poursuivre la discussion à cet égard, mais la différence, c'est qu'on parle des intérêts en fief

translating reserves into fee simple. Coming from a community that has a land code and that has benefited from the provisions of the FNLMA, and being on the land management board, recognize that the only difference with us is that there is no fee simple. However, we have had the ability to unleash the economic potential in our communities through the provisions of the framework agreement on First Nations Land Management. I recognize that in addition to FNLMA, there have been First Nations that have looked at these questions as well — whether it is the Tsawwassen First Nation or the Nisga'a First Nation or other communities — that have signed comprehensive treaties, have ensured that their lands will not be able to be alienated, but that they have created the environment for creation of an economy and land interests that have benefited their individuals.

There is property ownership on reserve. For example in, my own community, I own the house that I live in. I have mortgageable interest in the house and that is because of the land code that my First Nation has passed. Like all of the other members in my community, I have been issued certificates of occupation in that regard.

I would say in terms of the consideration of any options that First Nations are looking towards, that we need to support First Nations and what they want to do, what they believe is priority in their community that will ensure viability and the appropriateness and the cultural sustainability. However, we proceed in terms of First Nations property ownership or otherwise with the knowledge of what has happened, what currently exists today, and not to mislead the public that there are not any property interests on reserve right now; in fact, there most certainly are.

The Chair: Honourable senators, I have to go in camera but do you have a very brief question, Senator Meredith?

Senator Meredith: It was regarding municipalities and maybe both Ms. Lickers and Ms. Wilson-Raybould can answer this. With respect to the hurdles municipal governments face when transferring land, adding land to their municipalities from the provinces, do they face those same hurdles? There is a fear that municipalities are losing and so they are reluctant to support ATRs. How do we find that balance?

Ms. Wilson-Raybould: I know there has been analysis around municipal boundary extensions and First Nations boundary or additions to reserve, but I want to be clear that First Nations are very different from municipalities. To equate the two does a disservice to First Nations and wanting to support First Nations in their rebuilding efforts and providing them with the land base in order to do so. Any loss, tax loss or otherwise that a municipality would incur as a result of an ATR or a settlement of a land question, in my respectful view, pales in comparison to the benefits that will accrue by supporting First Nations and establishing a viable land base for them, they can build an

simple et on parle de transformer les réserves en fief simple. Je viens d'une communauté qui s'est donné un code foncier et qui a tiré profit des dispositions de la loi. Je fais partie du conseil d'administration chargé de la gestion des terres et, à ce titre, je reconnais que la seule différence, c'est que nous n'avons pas de fief simple. Toutefois, nous avons réussi à libérer le potentiel économique de nos communautés grâce aux dispositions de l'entente-cadre sur la gestion des terres des Premières nations. Outre cette loi, je reconnais que certaines Premières nations ont aussi examiné ces questions — qu'il s'agisse de la Première nation Tsawwassen, de la Première nation Nisga'a ou d'autres communautés — et ont signé des traités globaux, en s'assurant que leurs terres ne pourront pas être aliénées, et elles ont créé l'environnement nécessaire pour assurer une économie et des intérêts fonciers qui ont profité à leurs membres.

La propriété foncière existe dans les réserves. Par exemple, dans ma propre communauté, la maison dans laquelle je vis m'appartient. J'ai un intérêt hypothécable sur la maison et c'est à cause du code foncier que ma Première nation a adopté. Comme tous les autres membres de ma communauté, j'ai reçu des certificats d'occupation à cet égard.

Concernant toutes les options que les Premières nations envisagent, je dirais qu'il faut soutenir les Premières nations et appuyer ce qu'elles veulent faire, les mesures qui, pour elles, sont prioritaires dans leur communauté, qui leur seront appropriées et leur permettront d'assurer leur viabilité et celle de leur culture. Toutefois, concernant le droit de propriété des Premières nations, nous procédons en toute connaissance de ce qui s'est passé, de ce qui existe à l'heure actuelle, sans laisser croire au public qu'il n'y a pas d'intérêts fonciers dans les réserves présentement; en fait, il y en a assurément.

Le président : Honorables sénateurs, nous devons poursuivre la séance à huis clos, mais avez-vous une question très brève, sénateur Meredith?

Le sénateur Meredith : C'était au sujet des municipalités. Mme Lickers et Mme Wilson-Raybould pourraient peut-être répondre toutes les deux à cette question. Concernant les difficultés que les administrations municipales doivent surmonter lorsqu'elles transfèrent des terres, qu'elles ajoutent des terres des provinces à leurs municipalités, sont-elles aux prises avec ces mêmes obstacles? On craint que les municipalités soient perdantes, et c'est pourquoi elles hésitent à appuyer les ajouts aux réserves. Comment trouver cet équilibre?

Mme Wilson-Raybould : Je sais que des analyses ont été faites sur le prolongement des limites des municipalités et les limites des territoires des Premières nations ou les ajouts aux réserves, mais je tiens à préciser que les Premières nations sont très différentes des municipalités. Le fait de mettre les deux sur le même pied est préjudiciable aux Premières nations, alors qu'il faudrait les appuyer dans leurs efforts de reconstruction et leur fournir le territoire dont elles ont besoin à cette fin. Toute perte, fiscale ou autre, qu'une municipalité essuierait par suite d'un ajout à une réserve ou d'un accord territorial est, à mon humble avis, bien peu en comparaison avec les avantages que l'on aura à appuyer les

economy and most certainly, providing and looking to reframing the discussion to support building a First Nations governance capacity and supporting First Nations and moving down that continuum of governance reform.

The Chair: I would like to thank the regional chief and her support people for an excellent presentation and great answers to the questions placed by the senators.

I hate to expedite this but we have to do this for future business within the committee.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, April 24, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine and report on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on CPAC or possibly on the web.

I am Gerry St. Germain from British Columbia and I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

The early meetings on this study have consisted of briefings from various government departments who have provided us with information including facts on current programs and services, the status of Crown-Metis relations and general statistical information and current legal issues, among other things.

This morning, we will hear from representatives of Health Canada.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the committee members in attendance this morning.

[*English*]

There is Senator Lovelace Nicholas from the province of New Brunswick, Senator Campbell from British Columbia, Senator Munson from the province of Ontario, Senator Raine from British Columbia, Senator Brazeau from Quebec, and last but definitely not least is Senator Demers from the province of Quebec.

Premières nations, à établir pour elles un territoire viable sur lequel elles peuvent bâtir une économie, et à recadrer la discussion pour donner aux Premières nations une capacité de gouvernance, les soutenir et poursuivre les efforts de réforme de gouvernance.

Le président : J'aimerais remercier la chef régionale et ses collaborateurs pour leur excellent exposé et les réponses intéressantes qu'ils ont données aux questions des sénateurs.

Je déteste précipiter les choses, mais nous devons le faire pour traiter des travaux futurs du comité.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 24 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour procéder à une étude visant à examiner l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue, mesdames et messieurs les sénateurs et membres du public, à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. On nous regarde sur la CPAC ou peut-être sur Internet.

Je m'appelle Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider ce comité, dont le mandat consiste à examiner les lois et les questions relatives aux peuples autochtones du Canada en général. Aujourd'hui, nous continuerons d'étudier les questions touchant les Métis, particulièrement celles qui ont trait à l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Au cours des premières séances tenues à ce sujet, nous avons reçu les témoignages de représentants de divers ministères, qui nous ont fourni de l'information, notamment sur les programmes et les services offerts actuellement, l'état des relations entre la Couronne et les Métis, les statistiques générales et les affaires juridiques en instance.

Ce matin, nous entendrons des représentants de Santé Canada.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présents ici ce matin.

[*Traduction*]

Voici le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique, le sénateur Munson, de l'Ontario, le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Brazeau, du Québec, et, le dernier, mais certainement pas le moindre, le sénateur Demers, du Québec.

Members of the committee, I would like you to help me in welcoming our witnesses from Health Canada, Kathy Langlois, Director General, Community Programs Directorate, First Nations and Inuit Health Branch. Appearing on behalf of the Public Health Agency of Canada is Marla Israel, Acting Director General, Centre for Health Promotion and Chronic Disease Prevention Branch.

You have a presentation, I presume. Ms. Langlois, you have the floor. Following your presentation, I am sure there will be questions from senators.

Kathy Langlois, Director General, Community Programs Directorate, First Nations and Inuit Health Branch, Health Canada: Thank you very much for the opportunity to address the committee. I will be making remarks on behalf of myself and my colleague. I am pleased to be joined by Marla Israel from the Public Health Agency of Canada.

The important work that this committee is undertaking focuses on the collective identity and rights of the Metis in Canada, including access to services provided by the Government of Canada. With this in mind, my role here today is to discuss the Health Canada programs and services that are available to Metis.

Through the First Nations and Inuit Health Branch, Health Canada provides or funds health programs and services to address the significant health risks faced by First Nations and Inuit communities and individuals. This work is carried out in collaboration with key partners, including provinces and territories, who are the providers of insured health services for all Canadians. Health Canada also works in partnership with First Nations and Inuit with the goal of supporting effective, sustainable and culturally appropriate health programs and services that contribute to improved health outcomes for First Nations and Inuit.

Based on past policy decisions, a small number of Health Canada's programs are accessible to Metis.

In Budget 2005, the federal government provided \$700 million in funding over five years for a number of programs, including the Aboriginal Diabetes Initiative, the Maternal Child Health program, the National Aboriginal Youth Suicide Prevention Strategy, Aboriginal Head Start programs at both Health Canada and the Public Health Agency of Canada, the Aboriginal Health Human Resources Initiative and the Aboriginal Health Transition Fund, now called the Health Services Integration Fund.

Based on the promising outcomes seen during the first five years of these programs, Budget 2010 provided \$730 million in funding to extend their mandate for an additional five years to the

Je demanderais aux membres du comité de se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins : Kathy Langlois, directrice générale, Direction des programmes communautaires, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada, et Marla Israel, directrice générale par intérim, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques, Agence de la santé publique du Canada.

Je suppose que vous avez un exposé. Je vous laisse donc la parole, Madame Langlois. Je suis sûr que les sénateurs voudront vous poser des questions par la suite.

Kathy Langlois, directrice générale, Direction des programmes communautaires, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada : Je vous remercie infiniment de me donner l'occasion de témoigner. Je parlerai en mon nom et en celui de mes collègues. J'ai le plaisir d'être accompagnée de Marla Israel, de l'Agence de santé publique du Canada.

Les travaux importants que votre comité entreprend sont axés sur l'identité collective et les droits des Métis au Canada, y compris l'accès aux services offerts par le gouvernement du Canada. Cela dit, l'objet de ma présence ici aujourd'hui consiste à traiter des programmes et des services de Santé Canada qui sont offerts aux Métis.

Par l'intermédiaire de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada fournit ou finance des programmes et des services de santé afin de réagir aux importants risques pour la santé auxquels les collectivités et les personnes autochtones et inuites sont exposées. Ce travail est accompli en collaboration avec des partenaires clés, y compris les provinces et les territoires, qui sont les responsables de la prestation de services de santé offerts à tous les Canadiens. Santé Canada collabore aussi avec les Premières nations et les Inuits dans le but de soutenir des programmes et des services de santé efficaces, durables et adaptés à la culture qui contribuent à améliorer les résultats dans le domaine de la santé chez les Premières nations et les Inuits.

Conformément aux décisions stratégiques passées, un petit nombre de programmes de Santé Canada sont offerts aux Métis.

Dans le budget de 2005, le gouvernement fédéral a accordé un financement de 700 millions de dollars sur cinq ans à un certain nombre de programmes, y compris l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, le Programme de soins de santé maternelle et infantile, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, offert par Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone et le Fonds de transition pour la santé des Autochtones, maintenant appelé le Fonds d'intégration des services de santé.

Compte tenu des résultats prometteurs qui ont été observés au cours des cinq premières années de ces programmes, le budget de 2010 prévoyait un financement de 730 millions de dollars

end of fiscal year 2014-15. Metis continue to be eligible to access some of these programs, and I will now go into a little more detail on that point.

From 2005 to 2010, funding was provided to support Metis involvement in the Aboriginal Health Transition Fund, specifically through an investment of \$3.6 million to fund five projects led by affiliate organizations of the Métis National Council. These projects were led by Metis people and focused on better understanding Metis health needs, increasing Metis awareness of available provincial health services, data collection and analysis on Metis health, and better health policy development for Metis.

From 2005 to 2010, through the Aboriginal Health Human Resources Initiative, Health Canada partnered with the Métis National Council to provide over \$8 million for bursaries and scholarships specifically targeting Metis students. The Aboriginal Health Human Resources Initiative was renewed in 2010 and will provide \$10 million in bursaries and scholarships between 2010 and 2015 for Aboriginal students pursuing health career studies, including Metis students.

Metis health issues have been addressed in the important areas of health promotion and disease prevention.

From 2005 to 2010, the Metis, Off-reserve Aboriginal and Urban Inuit Prevention and Promotion Program of the Aboriginal Diabetes Initiative funded 60 projects to support diabetes health education and awareness, skills development, community action and supportive environments. A total of 51 of these projects were accessible to Metis persons over the five-year period with total funding of over \$11 million.

Currently, the Aboriginal Diabetes Initiative continues to support 28 health promotion and diabetes prevention projects through the initiative's Urban First Nations, Inuit and Metis Diabetes Prevention Stream. Metis are able to access services from 25 of the 28 projects, with total funding of \$5.25 million.

In total, Metis were eligible to access funding of approximately \$24 million through Budget 2005 and going forward to 2015 will be eligible to access funding of approximately \$15 million through Budget 2010.

It is important to point out that Health Canada is not the only federal organization that supports health-based programming for Metis. There are a number of programs and activities administered through the Public Health Agency of Canada that benefit Metis along with other Aboriginal people.

visant à prolonger le mandat de ces programmes de cinq années supplémentaires, jusqu'à la fin de l'exercice 2014-2015. Les Métis continuent d'avoir droit à certains de ces programmes, et j'examinerai la question de façon plus détaillée.

De 2005 à 2010, un financement a été accordé dans le but de soutenir la participation des Métis au Fonds de transition pour la santé des Autochtones, plus précisément par un investissement de 3,6 millions de dollars visant à financer cinq projets dirigés par des organismes affiliés au Ralliement national des Métis. Ces projets étaient menés par les Métis et visaient à mieux comprendre les besoins en matière de santé des Métis, à faire en sorte que ces derniers connaissent mieux les services de santé provinciaux qui leur sont offerts, à recueillir et à analyser des données sur la santé des Métis et à élaborer de meilleures politiques concernant la santé des Métis.

De 2005 à 2010, dans le cadre de l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtones, Santé Canada a établi un partenariat avec le Ralliement national des Métis afin d'accorder plus de 8 millions de dollars en bourses et en bourses d'études destinées précisément aux étudiants métis. Cette initiative a été reconduite en 2010 et permettra aux étudiants autochtones qui poursuivent des études en soins de santé, y compris les étudiants métis, de bénéficier de 10 millions de dollars en bourses et en bourses d'études entre 2010 et 2015.

Les questions de santé qui touchent les Métis ont été examinées dans les importants domaines de la promotion de la santé et de la prévention des maladies.

De 2005 à 2010, le Programme de prévention et de promotion auprès des Métis, des Autochtones hors réserve et des Inuits en milieu urbain de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, on a financé 60 projets de soutien à l'éducation et de sensibilisation en matière de santé, de perfectionnement des compétences, d'action communautaire et d'environnements positifs. En tout, 51 de ces projets ont été offerts aux Métis au cours de la période de cinq ans, ce qui représente un financement total de plus de 11 millions de dollars.

Actuellement, l'initiative continue d'appuyer 28 projets de promotion de la santé et de prévention du diabète dans le cadre du volet sur la prévention du diabète chez les Premières nations, les Inuits et les Métis en milieu urbain. Les Métis peuvent se prévaloir des services offerts dans 25 de ces 28 projets, le financement total étant de 5,25 millions de dollars.

En tout, les Métis ont été admissibles à un financement d'environ 24 millions de dollars prévus dans le budget de 2005 et, d'ici 2015, ils pourront accéder à quelque 15 millions de dollars grâce au budget de 2010.

Il est important de souligner que Santé Canada n'est pas la seule organisation fédérale qui soutient les programmes de santé pour les Métis. Un certain nombre de programmes et d'activités administrés par l'Agence de la santé publique du Canada profitent aux Métis, de même qu'à d'autres peuples autochtones.

For example, the agency funds a number of children's programs that can be accessed by Metis children and their families, including the Community Action Program for Children, the Canada Prenatal Nutrition Program and the Fetal Alcohol Spectrum Disorder Initiative.

In addition, the agency spends approximately \$332 million per year through the Aboriginal Head Start in Urban and Northern Communities Program to support early childhood development activities, and Metis are eligible to access those services. Collectively, these programs support over 120 projects that offer specific services to Metis children.

In closing, I hope that this brief overview will help inform the work of this committee in regard to the health-related activities Health Canada has undertaken in collaboration with Metis. Improving the health of Aboriginal people in Canada is a shared undertaking including all levels of government, with provinces and territories being the primary provider of health services to Metis.

Thank you. I am happy to take your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Langlois. The first question I have is in regard to diabetes. Do you have specific information as to what level the Metis are subjected to diabetes as compared to the general population as a whole?

Marla Israel, Acting Director General, Centre for Health Promotion, Public Health Agency of Canada: I have that information for you. Thank you for the question.

In Canada, the rate of diabetes for non-Aboriginal Canadians is around 5 per cent. It varies among adults versus children. The numbers for Metis are around 7.3 per cent, 10 per cent for First Nations off-reserve and 17 per cent among First Nations on-reserve. When you look at comparability, there is basic comparability between non-Aboriginal Canadians and Metis, although of course the numbers are of concern because they are somewhat higher.

What is also of concern related to diabetes is being overweight and obese, which is a direct risk factor for diabetes. The committee would also be interested to know that 60 per cent of Metis aged 18 and over are considered overweight and obese compared to 51 per cent of the non-Aboriginal population. Those statistics are based on the Public Health Agency's own surveillance data related to information provided to it. I can go into more detail around how we obtain information, but those are the rates.

The Chair: Are any of these funds being spent by the government at the federal level directed to these problems that correlate with diabetes?

Ms. Israel: I will start and then Ms. Langlois can continue. One thing that is important is not only being able to address diabetes as an issue but also being able to address the collection of information related to peoples either self-reporting or reporting as

Par exemple, l'agence finance un certain nombre de programmes pour enfants dont les enfants métis et leurs familles peuvent se prévaloir, y compris le Programme d'action communautaire pour les enfants, le Programme canadien de nutrition prénatale et l'Initiative sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale.

De plus, l'agence dépense environ 332 millions de dollars par année dans le cadre de l'Initiative d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques afin de soutenir les activités de développement de la petite enfance, et les Métis sont admissibles à ces services. Mis ensemble, ces programmes permettent de soutenir plus de 120 projets où l'on offre des services précis aux enfants métis.

Pour terminer, j'espère que ce bref aperçu contribuera à guider les travaux du comité en ce qui concerne les activités liées à la santé que Santé Canada a entreprises en collaboration avec les dirigeants métis. L'amélioration de la santé des peuples autochtones du Canada est un engagement commun qui englobe tous les ordres de gouvernement, les provinces et les territoires étant les principaux fournisseurs de services de santé aux Métis.

Merci. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci, madame Langlois. La première question que je vous poserai concerne le diabète. Disposez-vous d'informations précises sur la prévalence de cette maladie chez les Métis par rapport au taux observé dans la population en général?

Marla Israel, directrice générale par intérim, Centre pour la promotion de la santé, Agence de la santé publique du Canada : Merci de la question, je dispose de cette information.

Le taux de diabète des Canadiens non autochtones est d'environ 5 p. 100, et varie selon qu'il s'agit d'enfants ou d'adultes. Ce taux est de 7,3 p. 100 chez les Métis, de 10 p. 100 chez les Premières nations hors réserve et de 17 p. 100 chez les Premières nations dans les réserves. On peut donc essentiellement comparer ces pourcentages entre les Canadiens non autochtones et les Métis, ce qui est inquiétant, puisque les pourcentages sont plus élevés chez ces derniers.

Ce qui est également inquiétant, ce sont le surpoids et l'obésité, qui sont des facteurs de risque directs. À titre d'information, 60 p. 100 des Métis âgés de 18 ans et plus sont considérés comme souffrant de surpoids et d'obésité, par rapport à 51 p. 100 de la population non autochtone. Ces statistiques sont fondées sur les données de surveillance établies par l'Agence de la santé publique à partir de l'information qui lui est fournie. Je pourrais vous donner plus de détails sur les modes de collecte de l'information, mais ce sont les pourcentages auxquels nous sommes arrivés.

Le président : Le gouvernement fédéral consacre-t-il certains de ces crédits au traitement des problèmes liés au diabète?

Mme Israel : Je vous en parlerai en premier et céderai ensuite la parole à Mme Langlois. Il est important, non seulement de traiter le problème du diabète, mais aussi de s'occuper de la collecte de données sur les gens qui les fournissent ou qui se désignent comme

Metis. This is one of the issues when it comes to overall public health surveillance in the country and it relates to our success at being able to answer questions such as yours with respect to those specific rates.

The Public Health Agency of Canada invests monies and is doing a lot of work in parallel with Metis organizations, specifically the Manitoba Metis Federation, the Métis Nation of Ontario and the Metis Provincial Council of British Columbia, to work directly with these organizations to compile accurate data on Metis so that we can continue our surveillance efforts. Apart from the collection of data sources and data information, it relates to some of our work on the Canadian Diabetes Strategy, which works closely with the First Nations and Inuit Health Branch. Community action programs are available to organizations to develop projects to either prevent diabetes or address diabetes risk factors.

Our programs are available for all populations, but I will turn to Ms. Langlois with respect to other information.

Ms. Langlois: Specifically with regard to what First Nations and Inuit Health Branch does with Aboriginal diabetes off-reserve, a small portion of funding is dedicated for Aboriginal groups off-reserve. The Metis have access to that. In my remarks, I commented on the number of those projects that Metis are able to access. Currently, they are able to access 25 specific projects across the country under the urban First Nations, Inuit and Metis stream of the Aboriginal Diabetes Initiative. Those programs are by and large health promotion and prevention. They are not about treatment aspects, which would fall under the responsibility of provincial services, but the federal government maintains a broad mandate around health promotion and disease prevention, and specifically in this area a decision has been made to fund projects accessible to Metis.

Senator Munson: You mentioned the budget of 2005, and you have a lot of figures here. There is no mention of Budget 2012. Can you bring us up to date if there is increased funding in Budget 2012 for Metis?

Ms. Langlois: The reason for mentioning Budget 2005 and Budget 2010 is because those were the years in which programs related to Aboriginal populations were renewed. Significant health promotion and disease prevention programs were created in 2005 and renewed in Budget 2010 and they continue today. The funding levels were provided for a profile of 2010 to 2015. I was referring to the funding profiles approved in Budget 2010.

Senator Munson: There is nothing in 2012 to increase this?

Ms. Langlois: There are no increases. It would be maintained at the funding profiles currently there today.

Métis. C'est l'un des points dont il faut s'occuper par rapport à la surveillance globale de la santé publique si nous voulons pouvoir répondre aux questions comme celles que vous posez au sujet des pourcentages.

L'Agence de la santé publique du Canada investit de l'argent et collabore étroitement avec les organisations métisses, particulièrement la Manitoba Metis Federation, la Métis Nation of Ontario et le Metis Provincial Council of British Columbia, pour compiler des données exactes qui nous permettront de poursuivre nos efforts de surveillance. Outre la collecte des sources de données et des informations, cela concerne aussi certains éléments de la Stratégie canadienne du diabète, qui est étroitement liée au mandat de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits. Par ailleurs, les organisations disposent de programmes d'action communautaire pour élaborer des projets qui permettent, soit de prévenir le diabète, soit de s'attaquer aux facteurs de risque.

Nos programmes s'adressent à tous les segments de la population, mais je vais laisser Mme Langlois vous fournir d'autres informations à ce sujet.

Mme Langlois : En ce qui concerne tout particulièrement l'action que mène la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits pour lutter contre le diabète en dehors des réserves, une petite portion du financement est consacrée aux groupes autochtones hors réserve, à laquelle les Métis ont accès. Dans mon exposé, j'ai indiqué que les Métis pouvaient se prévaloir de 25 projets dans le cadre du volet sur la Prévention du diabète chez les Premières nations, les Inuits en milieu urbain et les Métis de l'initiative. Ces programmes visent essentiellement la promotion de la santé et la prévention. Le volet traitement relève des services provinciaux, mais le gouvernement fédéral poursuit un vaste mandat entourant la promotion de la santé et la prévention des maladies et dans ce domaine en particulier, il a décidé de financer des projets en faveur des Métis.

Le sénateur Munson : Vous mentionnez le budget de 2005, qui comporte de nombreux chiffres, mais vous ne mentionnez pas celui de 2012. Pouvez-vous nous dire si ce dernier budget prévoit un financement accru en faveur des Métis?

Mme Langlois : J'ai mentionné les budgets de 2005 et de 2010 parce que ce sont dans ces années-là qu'ont été renouvelés les programmes destinés aux peuples autochtones. D'importants programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies ont été créés en 2005, renouvelés dans le budget de 2010, et ils se poursuivent aujourd'hui. Les niveaux de financement prévu allaient de 2010 à 2015, et j'ai fait allusion aux niveaux approuvés dans le budget de 2010.

Le sénateur Munson : Il n'y a aucun accroissement prévu en 2012?

Mme Langlois : Il n'y en a pas. Mais les niveaux seraient maintenus à ceux d'aujourd'hui.

Senator Munson: I am curious how you measure success. You talked about health promotion and prevention. With this kind of funding, and you talked about provincial governments doing their work, do you have any analysis on how you would, particularly as the chair talked about in the diabetes initiative, which is very important, measure the success of, let us say, the 51 projects that were accessible over this five-year period in terms of awareness and better eating habits and so on?

Ms. Langlois: The Aboriginal Diabetes Initiative overall is subject to evaluation on a periodic basis. The program actually started in 1999. In the early years, amongst Aboriginal populations when we started the program in 1999 there was an indication that diabetes was an issue. We found in the first five years of the program, the first evaluation, that what the program did is raise awareness. In fact, diabetes rates went up because previously undiagnosed cases were now being found and people were becoming aware that they should be tested before getting to the stage that significant complications were appearing in their bodies and lives. That was the significant impact of the first five years of the strategy.

The second five-year evaluation demonstrated that once awareness was there, we started to see community mobilization around the issue. The second part of the strategy put in place prevention workers. I am speaking mostly here on-reserve where the bulk of the program funding is focused, but I think the results are pretty much translatable in an off-reserve context as well in terms of what it takes to have success.

In terms of communities mobilizing, ensuring they have healthy sources of food, people are eating healthily and being physically active, we start to see communities mobilize, and it is important to have the mobilizers.

In terms of the off-reserve program, we would expect to see the same kind of results. Again, it is about awareness and then taking action.

The programs we are funding off-reserve consist of 25 of 28 projects focused on Metis to continue to do just that — to continue to build awareness, but also to have some prevention-type programming so people can become aware of the things they need to do in their lives to address diabetes and hopefully prevent it from happening in the first place.

Senator Munson: I just have one other question for the moment. I would like to get some figures on the Metis and diabetes, percentage wise. I think you talked about that, chair.

Ms. Israel: Would you like me to repeat the figures?

Senator Munson: I would like to write them down, yes.

Ms. Israel: In terms of non-Aboriginal Canadians, the rates of diabetes are around 5 per cent. If you look at the population level — and I do not have the figures available to me — certain age groups are more at risk for diabetes. Some of the figures of the

Le sénateur Munson : J'aimerais savoir comment vous mesurez le succès de l'initiative. Vous avez parlé de promotion de la santé et de prévention. Grâce à ce financement et outre l'action menée par les gouvernements provinciaux, avez-vous une analyse qui vous permettrait, surtout à propos de l'initiative sur le diabète dont a parlé le président, qui est très importante, de mesurer le succès, disons, des 51 projets menés sur cinq ans, par rapport à la sensibilisation, à l'alimentation, et cetera.?

Mme Langlois : Dans son ensemble, l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones est évaluée périodiquement. Dans les premières années du programme, qui a débuté en 1999, on avait constaté que le diabète était un problème chez les populations autochtones. Lors de l'évaluation effectuée au cours des cinq premières années, on avait remarqué que le programme avait accru la sensibilisation. En fait, les taux de diabète ont alors grimpé en raison des cas qui n'avaient pas été diagnostiqués précédemment et parce que les gens se faisaient tester avant que ne surviennent les graves complications physiques et psychologiques de la maladie. C'est là qu'a résidé la portée importante de la stratégie au cours des cinq premières années.

Lors de la deuxième évaluation quinquennale, on a constaté que cette sensibilisation avait poussé la collectivité à se mobiliser. Dans la seconde partie de la stratégie sont entrés en scène les agents de prévention. Je parle surtout de la situation dans les réserves auxquelles était destiné le gros du financement, mais je pense qu'on retrouverait à peu près les mêmes résultats en dehors des réserves et par rapport à la mesure du succès.

Nous avons donc vu les collectivités se mobiliser et faire en sorte de s'alimenter de façon saine et de faire de l'exercice, ce qui est important.

On s'attendrait aux mêmes résultats en dehors des réserves. Là encore, il s'agit d'abord de sensibiliser le public, puis d'agir.

Les programmes que nous finançons en dehors des réserves reprennent 25 des 28 projets axés sur les Métis, projets qui consistent à mener des actions de sensibilisation, mais aussi de prévention, qui amènent les gens à opérer dans leur vie les changements nécessaires pour lutter contre le diabète et, espérons-le, le prévenir.

Le sénateur Munson : Je n'ai qu'une autre question pour le moment. J'aimerais avoir des pourcentages sur les Métis et le diabète. Je pense d'ailleurs que vous en avez parlé, monsieur le président.

Mme Israel : Voulez-vous que je vous redonne les chiffres?

Le sénateur Munson : Oui, j'aimerais les prendre en note.

Mme Israel : Dans la population non autochtone, les taux de diabète sont d'environ 5 p. 100. Je n'ai pas les chiffres, mais certains groupes d'âge sont plus à risque que d'autres. Selon les données de l'Agence de la santé publique du Canada, les adultes

Public Health Agency of Canada show that adults of a certain age now are becoming more susceptible to diabetes, especially in Aboriginal populations. This is an emerging problem.

Among Metis, the rates compare at around 7.3 per cent as things stand right now. Some of the other figures I was talking about are cause for concern for the agency, including rates of overweight and obesity, as well as inactivity. However, the measures are not far off from the non-Aboriginal population as it relates to Metis.

The work of the Public Health Agency of Canada continues to develop and we continue to work with Metis organizations to ensure the information being reported to us is accurate and that information provided by Metis to public health providers or to medical professionals includes that they self-identify. It is important for people to self-identify as Metis so we can gain access to that information, and it is important that the information is accurate.

Senator Munson: You use the phrase “cause for concern.” Is it more than that?

Ms. Israel: Maybe I should preface my words. I think diabetes writ large in Canada is cause for concern in the sense that we provide special emphasis on ensuring Canadians are aware that diabetes rates have been increasing. They have been steady over the last couple of years. However, the risk factors for diabetes are of concern to us — in other words, eating well, being able to be physically active, and lowering smoking rates. All of that is important with respect to disease prevention.

Senator Munson: I have questions for the second round.

Senator Raine: Thank you very much for being here. Ms. Israel, you gave us some statistics. You broke it down in different ways. It would be very useful for me personally — I do not know if you have it here but please send it to us, if you could — to also break out the Inuit population, because it is a stand-alone population as well.

I am wondering if you could also provide us more detail — you could follow up with us — on the changes or the rates. You said the rate has been increasing but is leveling off. Is that a significant impact across all those different groups, or is it leveling off in the total population but perhaps not in the Aboriginal populations?

Ms. Israel: I would have to get that information, Senator Raine. I can go back and get it.

Senator Raine: I agree for everyone that this is a big cause for concern, and it is obviously connected with lifestyle, education and many different factors. If we are to tackle this big health issue, we need to have a plan.

It takes me back to when public health started tackling smoking many years ago. The amount of money put into the anti-smoking campaign and the information campaign was significant and intense across all media. I am wondering if we are doing the same thing with regard to the problem of the precursors for eventual diabetes.

d'un certain âge sont désormais plus susceptibles d'avoir le diabète, surtout dans les populations autochtones. Il s'agit d'un problème émergent.

Chez les Métis, les taux sont de 7,3 p. 100 pour le moment. D'autres chiffres que j'ai mentionnés inquiètent l'agence, dont ceux des personnes souffrant de surpoids et d'obésité, et de celles qui ne font pas d'exercice. Cependant, les données relatives aux Métis ne sont pas très différentes de celles qui concernent la population non autochtone.

Le travail de l'Agence de la santé publique du Canada continue d'évoluer et nous collaborons toujours avec les organisations métisses pour faire en sorte que l'information rapportée soit exacte et que les Métis s'identifient comme tels auprès des fournisseurs de services et des professionnels de la santé, ce qui est important.

Le sénateur Munson : Vous avez dit « inquiètent ». Est-ce que c'est plus que cela?

Mme Israel : J'aurais peut-être dû vous donner un contexte. Je pense que le diabète est inquiétant dans toute la population du Canada et nous sommes particulièrement soucieux d'informer cette dernière que les taux de cette maladie ont augmenté. Ils se sont stabilisés ces deux dernières années. Cependant, les facteurs de risque — mauvaise alimentation, absence d'exercice physique et tabagisme — nous inquiètent également. Tous ces facteurs sont importants quand il s'agit de prévenir la maladie.

Le sénateur Munson : J'aurais des questions pour le deuxième tour.

Le sénateur Raine : Je vous remercie beaucoup d'être venue témoigner. Madame Israel, vous nous avez donné différentes statistiques. Je ne sais pas si vous avez cette information sous la main, mais vous pourriez nous la fournir ultérieurement, je trouverais très utile d'avoir des statistiques propres à la population inuite, qui est à part.

Pourriez-vous également nous fournir — tout de suite ou ultérieurement — des données sur les changements ou les pourcentages? Vous disiez que les taux avaient augmenté mais qu'ils s'étaient stabilisés. Est-ce que cela est valable pour les différents groupes? Est-ce que la stabilisation est marquée dans toute la population, mais peut-être pas chez les peuples autochtones?

Mme Israel : Je vais me procurer cette information, madame, et vous la communiquerai.

Le sénateur Raine : On convient tous que c'est une situation très inquiétante et qu'elle est certainement liée au mode de vie, à l'éducation et à bien d'autres facteurs. Mais si nous devons lutter contre ce grave problème de santé, nous devons avoir un plan.

Cela me rappelle le temps, qui remonte à bien des années, où les services de santé publique s'étaient attaqués au tabac. On avait consacré d'importantes sommes aux campagnes antitabac et aux campagnes d'information dans tous les médias. Je me demande si on fait aujourd'hui la même chose à propos des causes du diabète.

Could you comment on the difference in the money being spent on anti-smoking versus the promotion of active, healthy living?

Ms. Israel: I do not have the figures that would be able to compare the investments that have been made in the past vis-à-vis smoking cessation or tobacco vis-à-vis physical activity or eating well. However, I can talk a bit about some investments made in recent years and some of the attention that the Minister of Health has brought to bear on some of these issues.

You are quite right in saying that attention needs to be paid with respect to the precursors, the risk factors. In terms of healthy weights, federal, provincial and territorial health ministers signed on to the Declaration on Prevention and Promotion, as well as the action plan to curb childhood obesity and promote healthier weights. This was done in recent months and has led to quite a bit of activity in the health portfolio, and it has brought increased attention to these issues, including a summit that was held a couple of months ago that brought together stakeholders from the nutrition industry, governments and community organizations so that everyone could understand the problem and take steps to address it.

There are initiatives on healthy living that try to meet the physical activity targets set out by federal, provincial and territorial ministers of sport, physical activity and recreation, as well as investments made to ParticipACTION to ensure Canadians are moving and avoiding sedentary lifestyles. We know those kinds of investments are important so that we can take steps to prevent the onset of diabetes in earlier and earlier ages.

Another initiative that took place in recent months was working with Shoppers Drug Marts throughout Canada to bring attention to diabetes. The Public Health Agency of Canada partnered with them and is partnering with Pharmasave as well, through other provinces and territories, on a diabetes questionnaire that would raise attention to what those risk factors are, as well as what some of the genetic predispositions are for diabetes. That is based on scientific evidence that was done at the Public Health Agency of Canada.

While I cannot compare, I can say with confidence that a lot of increased attention has been paid to this issue in the last two years alone.

Senator Raine: My information is that the dollars being spent are in the neighbourhood of \$50 million to \$80 million per year on anti-smoking and \$2 million to \$5 million per year on health promotion.

Ms. Israel: I cannot quantify the exact amounts in total, but just with respect to some of the investments that have been made, the figures exceed that \$5 million amount.

Pouvez-vous nous dire si les sommes que l'on avait consacrées à la lutte contre le tabagisme sont différentes de celles que nous destinons aujourd'hui à la promotion d'une vie active et saine?

Mme Israel : Je n'ai pas de chiffres qui nous permettraient de comparer les investissements qui avaient été faits autrefois pour la lutte contre le tabagisme et ceux que nous faisons aujourd'hui pour promouvoir l'activité physique ou la bonne alimentation. Je peux toutefois vous parler brièvement de certains investissements qui ont été faits ces dernières années et des mesures envisagées par la ministre de la Santé dans ce domaine.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut prêter attention aux précurseurs, aux facteurs de risque. Par rapport au poids santé, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont signé la Déclaration sur la prévention et la promotion et ont convenu d'un cadre d'action pour freiner l'obésité juvénile et promouvoir le poids santé. Ces mesures prises ces derniers mois ont donné lieu à d'intenses activités dans le portefeuille de la santé et ont suscité un regain d'intérêt. Ainsi, il s'est tenu il y a quelques mois un sommet qui a rassemblé divers intervenants de l'industrie de la nutrition, des gouvernements et des organisations communautaires pour que tous puissent comprendre le problème et prendre des mesures pour y remédier.

Il y a des initiatives sur les modes de vie sains qui visent à atteindre les objectifs en matière d'activité physique établis par les ministres du sport, de l'activité physique et des loisirs à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. Il y a aussi les investissements dans le programme ParticipACTION afin de s'assurer que les Canadiens sont actifs et évitent d'adopter un mode de vie sédentaire. Nous savons que ces investissements sont importants si nous voulons adopter des mesures pour empêcher que le diabète ne se déclare à un âge de plus en plus précoce.

Une autre initiative qui a été mise en oeuvre ces derniers mois a été menée en collaboration dans les Shoppers Drug Mart de l'ensemble du pays afin d'attirer l'attention sur le diabète. L'Agence de la santé publique du Canada a établi un partenariat avec cette entreprise et aussi avec Pharmasave, par l'intermédiaire d'autres provinces et territoires, pour préparer un questionnaire sur le diabète qui vise à sensibiliser les gens sur les facteurs de risques de même que sur les facteurs génétiques liés au diabète. Cela est fondé sur la recherche scientifique menée par l'Agence de la santé publique du Canada.

Même si je ne peux établir de comparaison, je peux affirmer en toute confiance que nous avons bien davantage porté attention à cette question au cours des deux dernières années.

Le sénateur Raine : D'après les renseignements dont je dispose, on consacre environ 50 à 80 millions de dollars par année à la lutte contre le tabagisme, et de deux à cinq millions par année à la promotion de la santé.

Mme Israel : Je ne peux vous donner le montant global précis, mais certains des investissements qui ont été faits sont plus élevés que ce montant de cinq millions de dollars.

Senator Raine: I am sure my statistics are out of date. I can see that what we have done on the smoking cessation program has worked, and that is very good.

I guess the challenge we all face is how we relate these statistics to any specific issues and problems facing the Metis people. I am hearing from you that those figures are very hard to get because of the self-identification and the fact that it is provincial and federal in terms of health delivery.

Ms. Langlois: I would add that the bulk of the responsibility here would be at the provincial level, not at the federal level, in terms of serving Metis in the health system.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for being here. You mentioned that there is an increase in diabetes. In your study, did you look at the ratio of people with diabetes — the people in a working group and people who are on social assistance? Was there a ratio in the study of who was more at risk for diabetes?

Ms. Langlois: I am trying to recall. The closest thing I think we have would have been in a nutrition survey where we looked at nutrition and health for Aboriginal people living in urban environments off-reserve. I think we would have found that they were food-insecure. I am not sure if we did the link to income, so we would have to go back and look to see if we can find it. We would expect that First Nations and Inuit and Metis who live off-reserve would potentially fall into the lower-income brackets, and maybe there is a link there. However, definitely off-reserve Aboriginal people are more food-insecure. That food insecurity is a major risk factor for many health conditions, but if you are not able to access healthy food, obviously you are at risk of diabetes. I think we could go back and look to see if we have any data there.

Senator Lovelace Nicholas: The reason I asked is that people who are working can afford to buy healthy food, like you said. However, people on social assistance have to buy what is out there that they can afford, which is mostly pastas and food that will fill their children faster. They are not healthy foods. Thank you very much.

The Chair: I will now go back to Senator Munson.

Senator Munson: I wanted to talk about Aboriginal Head Start and get a few more details about the program.

Again, how do you measure success with these kinds of programs? We hear so much about them, but we do not have any specific examples of success or non-success with these particular

Le sénateur Raine : Je suis certaine que mes statistiques ne sont pas à jour. Je constate que ce que nous avons fait dans le cadre du programme d'abandon du tabac a donné des résultats, et c'est très bien.

Je suppose que le défi que nous devons tout relever est lié à la façon dont nous établissons des liens entre ces statistiques et les problèmes précis auxquels sont confrontés les Métis. Vous avez dit que les chiffres sont très difficiles à obtenir en raison du système de déclaration volontaire et du fait que la prestation des services de santé relève des provinces et du gouvernement fédéral.

Mme Langlois : J'ajouterais que dans ce cas-ci, la prestation des services de santé pour les Métis relève principalement des provinces et non du fédéral.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci d'être ici. Vous avez indiqué qu'il y a une augmentation des cas de diabète. Dans votre étude, avez-vous comparé le taux de diabète des gens qui occupent un emploi et ceux qui reçoivent de l'aide sociale? L'étude a-t-elle permis d'identifier le groupe le plus susceptible de contracter le diabète?

Mme Langlois : J'essaie de me rappeler. Je crois que les données que nous avons et qui s'en rapprochent le plus seraient celles que nous avons obtenues dans le cadre d'une étude sur la nutrition et la santé des Autochtones qui vivent en milieu urbain hors réserve. Je pense que nous avons constaté qu'ils souffraient d'insécurité alimentaire. Je ne suis pas certaine que nous avons établi un lien avec le revenu. Il faudrait donc y retourner et essayer de trouver ce renseignement. On s'attendrait à ce que les Premières nations, les Inuits et les Métis qui vivent hors réserve se retrouvent parmi ceux dont le revenu est le moins élevé, il y a peut-être là un lien à faire. Cependant, il ne fait aucun doute que les Autochtones qui vivent hors réserve souffrent davantage d'insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire est un important facteur de risque pour beaucoup de problèmes de santé. De toute évidence, si vous n'avez pas accès à des aliments sains, vous êtes plus susceptible de souffrir de diabète. Je pense que nous pourrions consulter l'étude de nouveau pour voir si nous pouvons y trouver des données.

Le sénateur Lovelace Nicholas : La raison pour laquelle je pose la question, c'est que les gens qui travaillent ont les moyens d'acheter des aliments sains, comme vous l'avez indiqué. Cependant, les gens qui reçoivent de l'aide sociale doivent acheter ce qu'ils peuvent se permettre, soit principalement des pâtes et des aliments qui permettent d'apaiser la faim de leurs enfants plus rapidement. Ce ne sont pas des éléments sains. Merci beaucoup.

Le président : Nous revenons maintenant au sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Je voulais parler du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et obtenir un peu plus de détails à ce sujet.

Encore une fois, de quelle façon évaluez-vous la réussite de ce genre de programmes? Nous en entendons beaucoup parler, mais nous n'avons pas d'exemples précis des succès ou des échecs liés à

programs. Perhaps you can give a picture of what Aboriginal Head Start is for people who do not know.

Ms. Israel: Sure. That is a great question. I will start because Aboriginal Head Start exists not only for on-reserve communities but also for urban and northern communities. The distinction between the Public Health Agency of Canada and Health Canada is that we are mandated to deliver Aboriginal Head Start in urban and northern communities. This program provides \$32.1 million in funding to Aboriginal communities to deliver early childhood development programs for Aboriginal children aged three to six.

[Translation]

The name in French is “Programme d’aide préscolaire aux Autochtones.”

[English]

I use the French description because it says “preschool.” In other words, the emphasis of Aboriginal Head Start is exactly that, to get a good head start in life by respecting culture and the need to ensure good preparation and good prevention, not only of disease but referring to all the factors that will lead to a good start in life.

For the Public Health Agency, there are 128 Aboriginal Head Start urban northern community projects. We reach about 4,800 people. Of those 4,800 kids and families, about 19 per cent serve the Metis communities. Those people have self-identified.

Of the 128 projects — of course, all of the projects would serve a contingent of Metis children and their parents — specifically we try to ensure that we cover in high-population areas of Metis where we can deliver Aboriginal Head Start programs. There are five specific Aboriginal Head Start programs for Metis organizations that serve children and their families that total \$1.6 million. As I said before, so I am clear and there is emphasis, there are six core components of the program. We look at education, health promotion, nutrition, culture and language, parental involvement, and social support. There are those five projects — one with Fishing Lake, one with St. Laurent Recreation Centre, Annie Johnstone, Awasis, Peavine Metis and another in Alberta.

Senator Munson: We have heard of these programs because of the federal responsibility. Is there anything dealing with autism within the Metis or Inuit community? A lot of us are working in that field and we understand, for example, that Health Canada just established a new surveillance. It is just the beginning; it is at an embryo stage. It will be good to understand, but I do not know if we have statistics in understanding the prevalence and rates of

ces programmes. Vous pourriez nous donner un aperçu de ce qu’est le Programme d’aide préscolaire aux Autochtones, pour ceux qui ne le connaissent pas.

Mme Israel : Certainement. C’est une excellente question. Je vais commencer parce que le Programme d’aide préscolaire aux Autochtones ne s’applique pas seulement aux collectivités situées dans les réserves, mais aussi aux collectivités urbaines et aux collectivités du Nord. La différence entre l’Agence de la santé publique du Canada et Santé Canada, c’est que nous avons le mandat d’offrir le Programme d’aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et les collectivités du Nord. Le programme offre aux collectivités autochtones un financement de 32,1 millions de dollars pour la prestation de programmes de développement de la petite enfance destinés aux enfants autochtones de trois à six ans.

[Français]

Le nom en français est « Programme d’aide préscolaire aux Autochtones. »

[Traduction]

J’emploie l’appellation française parce qu’elle contient le mot « préscolaire ». Autrement dit, c’est l’essence même du Programme d’aide préscolaire aux Autochtones : offrir un bon départ dans la vie grâce au respect de la culture, à une bonne préparation et à une prévention adéquate, non seulement pour les maladies, mais aussi pour tous facteurs qui favoriseront un bon départ dans la vie.

L’Agence de la santé publique s’occupe de 128 projets du Programme d’aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et les collectivités du Nord. Cela touche environ 4 800 personnes. Parmi ces gens — des enfants et des familles —, environ 19 p. 100 proviennent des collectivités métisses. Ces gens ont indiqué volontairement leur appartenance.

Grâce à 128 projets en particulier — bien entendu, tous les projets s’adresseraient à un groupe d’enfants métis et leurs parents — nous essayons de couvrir des secteurs où l’on trouve une importante population de Métis et où nous pouvons offrir des programmes d’aide préscolaire aux Autochtones. Il y a cinq programmes qui sont offerts spécifiquement aux organismes métis et qui desservent les enfants et leur famille, pour un total de 1,6 million de dollars. Comme je l’ai indiqué auparavant, pour que ce soit clair et pour insister sur ce point, le programme comporte six éléments clés. Nous nous penchons sur l’éducation, la promotion de la santé, la nutrition, la culture et la langue, la participation des parents et le soutien social. Il y a ces cinq projets : Fishing Lake, St. Laurent Recreation Centre, Annie Johnstone, Awasis, Peavine Metis, et un autre en Alberta.

Le sénateur Munson : Nous avons entendu parler de ces programmes parce qu’ils relèvent du fédéral. Y a-t-il quelque chose qui traite de l’autisme dans les collectivités métisses ou inuites? Nous sommes beaucoup à travailler dans ce domaine et nous savons, par exemple, que Santé Canada vient tout juste de mettre en place un nouveau programme de surveillance. Ce n’est que le début; il est au stade embryonnaire. Il serait bon de le

autism, other neurological disorders, developmentally delayed or whatever term you want to use, within the Metis and Inuit communities, and I think it would be important to know that.

Ms. Israel: I will definitely note that, Senator Munson. Your points are well taken, and it speaks to some of the work under way in the Public Health Agency to really define the issue. In society at large I think there is an understanding of the challenges faced by autistic children and their parents but not as much understanding in how to ensure that, from a surveillance perspective, we capture the rates so that we understand better the nature of the issue.

As you said, we are almost in our first steps. Through that work and through that compilation, it is almost like an A plus B equals C. We get the information, then we know what to do with it; we improve policy and we deliver programs. Like you say, we are working with researchers and others to ensure that we understand this issue better.

Senator Munson: I think it would be good to understand if within the Inuit community the rates are lower or higher. We have talked about the environment that we live in. We talk about the DNA, the parents in southern communities, in the United States and in Canada. I think it would be important to have a better understanding in Canada's North whether, for example, the percentage is lower. The argument could then come into play in terms of dealing with the environment, the air we breathe and how we live. Thank you.

Senator Patterson: Thank you for being here. I will take a different angle than my colleagues so far. One of the things we are focusing on in our study of Metis in this committee is the definition of "Metis." You described a huge array of programs in your opening remarks, Ms. Langlois: diabetes, youth suicide prevention, Head Start, human resource initiative and the transition fund. Under the First Nations and Inuit Health Branch, on the face that title does not include Metis. However, you explained that based on policy a number of those programs are accessible to Metis.

Do the policies that were developed to make these programs accessible to Metis provide a definition of who is a Metis?

Ms. Langlois: They tend to come from the point of view that we would work with the Metis representative organizations or their affiliates and the involvement of the role out of programs. For example, under the Aboriginal Diabetes Initiative, when an RFP goes out for the off-reserve programs, we ensure that the Metis affiliates are aware and are able to compete in the RFP — at least

comprendre, mais je ne sais pas si nous avons des statistiques sur la prévalence et le taux d'autisme, d'autres troubles neurologiques ou les retards de développement — peu importe le terme que vous voulez utiliser — dans les collectivités métisses ou inuites, et je pense qu'il serait important de le savoir.

Mme Israel : Je vais certainement en prendre note, sénateur. Les points que vous avez soulevés sont fort valables, et ils se rapportent à une partie de ce que fait l'Agence de la santé publique pour cerner réellement le problème. Je crois que dans l'ensemble de la société, on comprend bien les défis que doivent relever les enfants autistes et leurs parents, mais qu'on n'a pas une aussi bonne compréhension de la façon dont on peut — du point de vue de la surveillance — obtenir ces taux afin de mieux comprendre la nature du problème.

Comme vous l'avez mentionné, nous en sommes presque aux premières étapes. Dans ce travail et cette compilation, c'est presque une équation de type « A plus B égal C ». Nous obtenons les renseignements, puis nous savons quoi en faire; nous améliorons les politiques et offrons des programmes. Comme vous l'avez dit, nous travaillons avec des chercheurs et d'autres intervenants pour mieux comprendre le problème.

Le sénateur Munson : Je pense qu'il serait bon de savoir si les taux sont plus élevés ou plus bas au sein de la communauté inuite. Nous avons parlé de l'environnement dans lequel nous vivons. On parle d'ADN, des parents qui vivent dans les collectivités du sud, aux États-Unis et au Canada. Je pense qu'il serait important d'avoir une meilleure compréhension de la situation dans le nord du Canada, afin de savoir, par exemple, si le pourcentage est moins élevé. Cet argument pourrait alors être utilisé lorsqu'on traite des questions liées à l'environnement, à l'air que nous respirons et à notre mode de vie. Merci.

Le sénateur Patterson : Merci d'être ici. Je vais aborder la question d'un angle différent de celui que mes collègues ont utilisé jusqu'à maintenant. Dans le cadre de notre étude sur les Métis, un des aspects sur lequel nous nous concentrons est la définition de « Métis ». Dans votre exposé, madame Langlois, vous avez parlé d'un large éventail de programmes : l'initiative sur le diabète; la stratégie de prévention du suicide chez les jeunes; le programme d'aide préscolaire; l'initiative sur les ressources humaines et le fonds de transition. Ces programmes sont mis en oeuvre par la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, dont le titre laisse croire que les Métis ne sont pas inclus. Cependant, vous nous avez expliqué qu'en vertu des politiques, plusieurs de ces programmes sont accessibles aux Métis.

Les politiques qui ont été établies afin de rendre ces programmes accessibles aux Métis incluent-elles une définition des personnes considérées comme Métis?

Mme Langlois : On tend à adopter le point de vue que nous travaillerions avec les organismes qui représentent les Métis ou des organismes associés pour ce qui est de la mise en oeuvre des programmes. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, lorsque nous lançons un appel d'offres pour les programmes hors réserve, nous nous assurons

that they are aware — and there is follow-up to see if they will be involved in the RFP processes. We do not tend to go strictly on any kind of population numbers or definitions. It is more of a policy that this is available to Metis and then it is how do you access where those groups work.

Senator Patterson: We see in the definition of “further programs,” the Aboriginal Diabetes Initiative and the prevention stream that the programs have been described as Metis, off-reserve Aboriginal and urban Inuit prevention and promotion program. You have outlined how the Metis have become significantly eligible for programs under those initiatives, again by partnership, as you described it, with the Métis National Council, I believe you said.

Do I take it, then, that with this challenging question of defining Metis — and I think we will be grappling with it in our study — the policy of the Public Health Agency of Canada and Health Canada has been to let the Metis organizations deal with that issue and define their membership? Is that correct?

Ms. Langlois: I think that is correct. That would be an accurate way of describing it.

Ms. Israel: I would agree. As Ms. Langlois said, we will go out with a request for a proposal on a specific solicitation for a program. We, of course, work closely with organizations and partner with those organizations on our programs. There is a long-standing history there between Health Canada and, more recently, the Public Health Agency of Canada that has cemented the way we do and conduct our programs. This relates to that identification.

Ms. Langlois: If I could add, under the Aboriginal Diabetes Initiative we are working closely with our PHAC colleagues who run the Canadian Diabetes Strategy to ensure that our programs are complementary to each other. That is an important priority for us, moving forward.

Senator Patterson: With regard to your scholarship programs that target Metis students — and I am not being critical in any way; this all sounds good — you are not concerned about defining who Metis are for the purpose of these scholarships? You are leaving that to the Métis National Council?

Ms. Langlois: I would say in the 2005 to 2010 period the Métis National Council was the holder of the funds for Metis scholarships, but that has shifted to the National Aboriginal Achievement Foundation, which runs many educational programs for Aboriginal people more generally.

que les organismes métis associés sont au courant — à tout le moins — et qu'ils sont en mesure de participer à l'appel d'offres. Nous assurons un suivi pour savoir s'ils participent au processus d'appel d'offres. Nous n'avons pas tendance à nous en remettre strictement à des données quelconques sur la population ou à des définitions. Il s'agit davantage d'une politique qui indique ce qui est offert aux Métis. Ensuite, c'est une question d'accès à l'endroit où ces groupes se trouvent.

Le sénateur Patterson : Dans la définition des « autres programmes », on constate que l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones et le volet prévention sont décrits comme des programmes de prévention et de promotion auprès des Métis, des Autochtones hors réserve et des Inuits en milieu urbain. Vous nous avez indiqué que dans le cadre de ces initiatives, les Métis ont beaucoup plus accès à ces programmes, encore une fois, comme vous l'avez dit — si je ne me trompe pas — grâce au partenariat avec le Ralliement national des Métis.

J'en déduis donc que par rapport au problème difficile que constitue l'adoption d'une définition des Métis — et je pense que nous devons jongler avec cette question pendant notre étude —, la politique de l'Agence de la santé publique du Canada et de Santé Canada a été de laisser les organisations métisses s'occuper de cette question et de définir ce qui fait qu'on est membre de la collectivité? Est-ce exact?

Mme Langlois : Je pense que c'est exact. Ce serait une description adéquate.

Mme Israel : Je serais d'accord. Comme l'a dit Mme Langlois, nous présentons une demande de propositions pour un programme précis. Bien entendu, nous collaborons étroitement avec ces organismes et nous établissons des partenariats avec eux pour la prestation de nos programmes. À Santé Canada — et maintenant à l'Agence de la santé publique du Canada —, il existe une longue tradition qui a fixé la façon dont nous préparons et mettons en oeuvre nos programmes. C'est lié à cette définition.

Mme Langlois : Si vous le permettez, j'ajouterais que dans le cadre de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones, nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues de l'ASPC, qui gère la Stratégie canadienne du diabète, pour s'assurer que nos programmes sont complémentaires. Il s'agit d'une importante priorité pour nous, à l'avenir.

Le sénateur Patterson : Par rapport à vos programmes de bourses d'études pour les étudiants métis — et je ne formule aucune critique à cet égard; tout cela semble bien —, déterminer qui est considéré comme Métis aux fins de l'octroi des bourses d'études ne vous préoccupe pas? Laissez-vous cela au Ralliement national des Métis?

Mme Langlois : Je dirais que pendant la période de 2005 à 2010, le Ralliement national des Métis gérait les fonds des bourses d'études pour les Métis, mais cela a été confié à la Fondation nationale des réalisations autochtones, qui administre de nombreux programmes d'éducation pour l'ensemble des Autochtones.

The program now provides \$10 million to the National Aboriginal Achievement Foundation, recently named Indspire. Over the five-year period they will be getting \$10 million from Budget 2010 to 2015, as opposed to the previous \$8 million just for Metis.

Senator Brazeau: Good morning to both of you. I will try to dig a bit deeper. Obviously with this study we will be examining the whole issue of self-identification of Metis.

Having said that, the Métis National Council, for example, is basically a political Aboriginal organization. They base their citizenship on membership.

You mentioned that many Metis people have access to the programs that you have outlined in your presentation. Given the fact that an organization, for example, will have a membership, what does FNIHB do to ensure that those who are not members of those organizations have access to those programs?

I see the case in point that many departments — and I have a lot of experience in this — do not want to delve into that issue of who the Metis are and leave that to the organizations. I also see a responsibility of the federal government to ensure that Metis people who may not be members of these organizations also have access to these programs. What do you do to ensure that?

Ms. Langlois: The example I would give again is under the ADI off-reserve urban program. When that RFP goes out, it goes out to all Aboriginal organizations that work off-reserve. Friendship centres have tended to have a number of projects across the country. Again, we are not going after sort of who is a member or who is not a member; it is the organizations themselves that work in the health field that are targeted for these RFPs.

Friendship centres definitely make services available to anyone. Those are the kinds of organizations. We are not focused on who is or is not a member. It is more generally making the funding available to organizations that work in the field.

Senator Brazeau: In terms of the contribution agreements that you sign with different organizations, how do you ensure that Metis people have access to these programs, regardless of whether or not they are a member?

Ms. Langlois: I guess it would not be a very detailed audit of any kind. It would be ensuring that we would get the reports from the organizations about what services they have delivered. I think we would have some interactions. We have program officers who interact with the organizations, and there would be opportunities to bring them together into networking meetings where, for example, the 28 projects that we are currently funding could come together and share best practices with each other. It is through that interaction and working with the organizations that we

Le programme fournit actuellement 10 millions de dollars à la Fondation nationale des réalisations autochtones, qui a été récemment nommée Indspire. Sur la période de cinq ans, dans les budgets de 2010 à 2015, l'organisme recevra 10 millions de dollars comparativement au montant précédent de 8 millions de dollars qui était réservé aux Métis.

Le sénateur Brazeau : Bonjour à vous deux. Je vais essayer d'aller un peu plus loin. De toute évidence, dans cette étude, nous allons examiner l'ensemble de la question de l'auto-identification des Métis.

Cela dit, le Ralliement national des Métis, par exemple, est, fondamentalement un organisme politique autochtone. Pour eux, la citoyenneté est fondée sur les membres.

Vous avez indiqué que beaucoup de Métis ont accès aux programmes que vous avez décrits dans votre exposé. Étant donné le fait qu'un organisme, par exemple, est composé de membres, que fait la DGSPNI pour s'assurer que ceux qui ne sont pas membres de ces organismes ont accès aux programmes?

Je vois que beaucoup de ministères — et j'ai beaucoup d'expérience dans ce domaine — ne veulent pas s'immiscer dans le débat qui consiste à savoir qui est Métis et qu'ils laissent les organismes en décider. Je crois aussi que le gouvernement fédéral a la responsabilité de s'assurer que les Métis qui ne sont pas membres de ces organismes ont aussi accès aux programmes. Que faites-vous pour vous en assurer?

Mme Langlois : Encore une fois, je vous donnerai l'exemple du programme de l'IDA pour les Autochtones hors réserve et les Inuits en milieu urbain. Lorsque nous lançons un appel d'offres, il est envoyé à tous les organismes autochtones qui travaillent hors réserve. Les centres d'amitié se sont occupés de plusieurs projets dans l'ensemble du pays. Encore une fois, nous n'essayons pas de savoir qui est membre et qui ne l'est pas; les demandes de propositions sont présentées aux organismes qui oeuvrent dans le secteur de la santé.

Sans aucun doute, les centres d'amitié offrent le service à tout le monde. Voilà le genre d'organismes dont on part. Nous ne nous concentrons pas sur la question de savoir qui est un membre et qui ne l'est pas. Notre rôle consiste davantage à fournir du financement aux organismes qui travaillent sur le terrain.

Le sénateur Brazeau : Pour ce qui est des accords de contribution que vous signez avec les différents organismes, de quelle façon vous assurez-vous que les Métis ont accès à ces programmes, peu importe s'ils sont membres ou non?

Mme Langlois : Je dirais que cela ne ferait pas l'objet d'une vérification très minutieuse. Il s'agirait de s'assurer que les organismes nous présentent des rapports sur les services fournis. Je pense qu'il y aurait des interactions. Nous avons des agents de programme qui interagissent avec ces organismes, et il serait possible d'organiser des réunions des intervenants du réseau où, par exemple, les responsables des 28 projets que nous finançons actuellement pourraient se réunir et échanger sur les pratiques exemplaires. C'est grâce à cette interaction et cette collaboration

would ensure that we would know and learn about how they offer their services. It is not in a detailed audit membership kind of way, which is what I think you are asking.

Senator Brazeau: Thank you for that. That is a good segue to my next question, which is along the lines of that of Senator Munson with respect to outcomes and deliverables.

In your presentation you mentioned a lot of funding that is being spent for Metis health programs. You mentioned a lot of different programs that are available, which I am familiar with. I was involved in many of those previously as well.

Reading your presentation, it sounds like these programs are serving a purpose. People are taking advantage of them and they are successful programs. If these programs are successful and changing the lives of some people, how would one explain an unconfirmed fact? Reports are out there whereby funding reductions have been made to Aboriginal organizations. For example, 40 per cent with the ITK and the AFN, and 100 per cent of NWAC's, and the MNC's health budget has been reduced.

If these programs are successful, and if there are positive outcomes and the reporting requirements are coming in and the department accepts them and clear targets are being achieved, then why the cutbacks?

Ms. Langlois: Unfortunately cutbacks are a reality of any kind of budget prioritization process where you have reduced funds to work with. In this environment the decision was made that we would protect the front-line service delivery in First Nations and Inuit communities, which is the major mandate of the First Nations and Inuit Health Branch.

In this environment we chose, for organizations that we are kind of calling non-service-delivery organizations, in the sense that the national Aboriginal organizations do not deliver front-line services as the communities do, that those were a lower priority in the exercise. As a result, they were subject to cutbacks. It is about prioritizing and ensuring that we protected the money in the communities, which is what we have done.

Senator Brazeau: Let me be very blunt. I understand in this day and age that cutbacks are needed. However, if these programs are actually making a difference in people's lives and they are successful and organizations are reporting what they are supposed to report, why the 100 per cent cutbacks to the MNC? We are dealing with Metis this morning so I will keep my focus on the Metis. Why the 100 per cent cutback in funding? To be blunt, were there any reporting or auditing issues that came out of funding that went from Health Canada to these organizations? What is the answer here?

avec les organismes que nous verrons à savoir ce qui se passe et que nous en apprendrons sur la façon dont les services sont offerts. Ce ne sera pas par une vérification détaillée sur les membres, qui était, je crois, ce que vous vouliez savoir.

Le sénateur Brazeau : Merci de votre commentaire. C'est en fait un bon lien avec ma prochaine question qui concerne le point que le sénateur Munson a soulevé, soit les résultats visés et obtenus.

Dans votre exposé, vous avez mentionné beaucoup de fonds versés aux programmes de soins de santé pour les Métis. Vous avez parlé de bon nombre de programmes que je connais bien. J'ai également participé à beaucoup de ces programmes.

En lisant votre exposé, ces programmes semblent avoir une utilité. Des gens en bénéficient, et il s'agit de programmes efficaces. Si tel est le cas, comment expliquez-vous la rumeur? On rapporte une réduction du financement versé aux organismes autochtones. Par exemple, on parle de réductions de l'ordre de 40 p. 100 pour l'ITK et l'APN et de 100 p. 100 dans le cas de l'AFAC. De plus, le budget en matière de santé du RNM a également été réduit.

Si ces programmes sont efficaces, qu'il y a des résultats positifs, que les exigences de déclaration sont respectées, que le ministère les accepte et que des objectifs clairs sont atteints, pourquoi y a-t-il de telles réductions?

Mme Langlois : Malheureusement, lorsque les fonds diminuent, les compressions sont une réalité dans tout processus d'établissement des priorités budgétaires. Dans ce contexte, la décision a été prise de protéger la prestation des services de première ligne dans les collectivités inuites et des Premières nations, soit le mandat principal de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

Dans ce contexte, en ce qui concerne les organismes que nous considérons comme des organismes qui ne s'occupent pas de la prestation de services — les organismes nationaux autochtones n'assurent pas la prestation de services de première ligne comme les collectivités le font —, nous avons donc décidé que ces organismes étaient moins prioritaires. Par conséquent, leur financement a été réduit. L'objectif était d'établir les priorités et de nous assurer de protéger le financement dont on se sert dans les collectivités, et c'est ce que nous avons fait.

Le sénateur Brazeau : Permettez-moi de parler très franchement. Je comprends que les compressions sont une nécessité en ce moment. Cependant, si ces programmes ont vraiment un effet positif dans la vie des gens, qu'ils sont efficaces et que les organismes respectent les exigences de déclaration qui leur sont demandées, pourquoi avez-vous annulé l'ensemble du financement versé au RNM? La séance de ce matin porte sur les Métis, et je vais donc me concentrer sur ce groupe. Pourquoi avez-vous annulé l'ensemble de ce financement? Je vous le demande directement. Y a-t-il eu des problèmes de reddition de comptes ou de vérification en ce qui concerne le financement de Santé Canada versé à ces organismes? Quelle est la réponse?

Ms. Langlois: I think the answer is that the Métis National Council does not deliver front-line services. That is the answer.

Senator Brazeau: I beg your pardon?

Ms. Langlois: The Métis National Council does not deliver front-line services, so service delivery. The organizations funded under the Aboriginal Diabetes Initiative are affiliates of the MNC, but the MNC itself does not deliver services.

Senator Brazeau: Were there any reporting or auditing issues with any of the MNC affiliates?

Ms. Langlois: No, not that I am aware.

Senator Brazeau: Thank you.

Senator Ataulhjan: I apologize for being a bit late. I am looking through your presentation. I notice that you talk about the Maternal and Child Health program. As you are aware, maternal and child health programs are the MDGs that are being met by United Nations 4 and 5, and these are the two that are lagging. What kind of numbers are we looking at? Can you tell me a bit about the Maternal and Child Health program?

Ms. Langlois: The reason it was listed here is I was providing an outline of funding provided in Budget 2005 or the \$700 million announced there. That program, however, is exclusively delivered on-reserve. There are no services to Metis in the Maternal and Child Health program.

Ms. Israel: However, there are programs that are delivered by the Public Health Agency which Metis will benefit from and have benefited from. I will list two in particular. I talked a bit about Aboriginal Head Start, but there are two programs that are close to the Maternal and Child Health programs of FNIHB. One is the Community Action Program for Children, which provides \$53 million a year to community-based groups for vulnerable children and their families who experience poverty, teen pregnancy and social isolation. As part of that program, emphasis is placed on serving Aboriginal children and their families. There are 65,000 participants in this initiative and 4 per cent self-identify as Metis. I would highlight that, as well as the fact that as part of those 440 projects, five are specifically directed to Metis organizations in order to serve Metis children and their parents. The other program is the Canada Prenatal Nutrition Program, which looks at working with vulnerable mothers, ensuring they have information to get a good start for their babies. That is open to Metis organizations as well.

Senator Raine: On the nutrition program that is delivered at various levels through the Public Health Agency of Canada, are you tracking the results? Are people becoming more aware of the dangers of children drinking soft drinks, high sugar-added cereals and high salt content of the things that we know are bad for you?

Mme Langlois : Je crois que la réponse est que le Ralliement national des Métis n'assure pas la prestation de services de première ligne. Voilà la réponse.

Le sénateur Brazeau : Pourriez-vous répéter?

Mme Langlois : Le Ralliement national des Métis n'assure pas la prestation de services de première ligne. Les organismes qui reçoivent du financement dans le cadre de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones sont affiliés au RNM, mais le RNM en tant que tel ne s'occupe pas de la prestation de services.

Le sénateur Brazeau : Y a-t-il eu des problèmes de reddition de comptes ou de vérification en ce qui concerne les organismes affiliés au RNM?

Mme Langlois : Non. Pas à ma connaissance.

Le sénateur Brazeau : Merci.

Le sénateur Ataulhjan : Je m'excuse de mon léger retard. En consultant votre document, je constate que vous mentionnez le Programme de soins de santé maternelle et infantile. Comme vous le savez, les programmes à ce chapitre concernent les OMD 4 et 5 de l'ONU. Il s'agit des deux objectifs qui accusent un certain retard. Quelles sont les données à cet égard? Pourriez-vous me parler un peu du Programme de soins de santé maternelle et infantile?

Mme Langlois : J'ai mentionné ce programme, parce que je faisais un retour sur le financement annoncé dans le budget de 2005, soit 700 millions de dollars. Cependant, la prestation de ce programme ne se fait que dans les réserves. Les services ne sont donc pas offerts aux Métis.

Mme Israel : Toutefois, l'Agence de la santé publique du Canada offre des programmes dont bénéficient les Métis. Je vais en mentionner deux. J'ai brièvement parlé du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, mais il y a deux programmes qui s'apparentent aux programmes de soins de santé maternelle et infantile de la DGSPNI. Il y a le Programme d'action communautaire pour les enfants qui verse 53 millions de dollars par année aux groupes communautaires pour les enfants vulnérables et leur famille qui vivent dans la pauvreté, vivent une grossesse précoce et souffrent d'isolement social. Dans le cadre de ce programme, l'accent est mis sur la prestation de services aux enfants autochtones et leur famille. Environ 65 000 personnes participent à cette initiative, dont 4 p. 100 se définissent comme Métis. J'ajouterai également que cinq des 440 projets visent directement les organismes métis qui s'occupent des enfants métis et de leurs parents. Ensuite, il y a le Programme canadien de nutrition prénatale; le personnel offre de l'aide aux mères vulnérables pour s'assurer qu'elles disposent de l'information nécessaire pour donner un bon départ à leurs bébés. Les organismes métis ont également accès à ce programme.

Le sénateur Raine : Mesurez-vous les résultats du programme de nutrition qui se donne à divers niveaux au sein de l'Agence de santé publique du Canada? Les gens sont-ils de plus en plus conscients des dangers pour les enfants de la consommation de boissons gazeuses, de céréales riches en sucre et d'aliments riches

The program that you are delivering, specifically in Head Start and the Canada Prenatal Nutrition Program, are you focusing in on the dangers of pop and salt?

Ms. Israel: I would say yes, that is for sure an emphasis placed in the Community Action Program for Children. I will talk about both because for the Canada Prenatal Nutrition Program, nutrition in its title, we place a lot of emphasis on ensuring that mothers understand the importance of eating well themselves and once their babies are born, the importance of breastfeeding, how you feed your child and the importance of feeding your child well. Specifically with respect to soft drinks I would have to go back and confirm that, although I can say that for programs that serve children aged zero to six, emphasis is placed on food skills and the importance of good eating practices and physical activity. As you know, even in those young ages and stages, setting the tone for healthy eating and good physical activity will ensure that you get a great start in life. For sure, the emphasis is placed on nutrition.

Senator Raine: We hear that families who are living in poverty and in tough situations cannot afford good food. Yet, highly processed food is more expensive and it is less nutritious. However, if your skills for cooking your own food are missing, then you are off to a bad start instead of a head start. I commend you for the work that you are doing in that area because it is very important.

The Chair: Thank you colleagues, and I would like to thank Ms. Langlois and Ms. Israel for coming so well prepared, and they were candid and straightforward in their responses. We thank you for that and for your presentation as well.

Is there any other business?

Senator Munson: I am curious as to when we will be inviting Metis leaders because what Senator Brazeau was talking about is extremely important with some of these cuts we have seen. You have good work here and then cuts on another side. You have to seek out just how bad these cuts are and how it affects programs like this, also taking a look at the inside of the Metis nation, so to speak.

The Chair: We are in the process of inviting these groups. If the committee wishes, we can circulate the future agenda to each office as to when these particular organizations will be appearing before us.

Senator Munson: Thank you.

The Chair: Also, Senator White has joined us this morning. Thank you for being here.

en sel qui sont mauvais pour la santé? Dans le cadre de vos programmes, en particulier du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et du Programme canadien de nutrition prénatale, mettez-vous l'accent sur les dangers des boissons gazeuses et des aliments riches en sel?

Mme Israel : Je dirais que nous mettons certainement l'accent sur cet aspect dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants. Je vais aborder les deux, parce que la nutrition se trouve dans le titre du Programme canadien de nutrition prénatale et que ce programme s'assure vraiment que les mères comprennent l'importance d'une saine alimentation pour elles-mêmes et leurs bébés, de l'allaitement et de la façon de nourrir leurs bébés. En ce qui concerne précisément les boissons gazeuses, je devrai vous revenir avec une réponse, mais je peux vous confirmer que les programmes concernant les enfants de zéro à six ans mettent l'accent sur les connaissances en alimentation et l'importance de bonnes pratiques alimentaires et de l'activité physique. Comme vous le savez, même au début du développement, l'établissement précoce de bonnes pratiques en matière d'alimentation et d'activité physique garantira un excellent départ dans la vie. C'est certain que l'accent est porté sur la nutrition.

Le sénateur Raine : Nous entendons dire que les familles qui vivent dans la pauvreté ou des situations plus difficiles ne peuvent s'acheter d'aliments sains. Or, les aliments hautement transformés sont plus chers et moins nutritifs. Par contre, si vous ne savez pas cuisiner, vous connaîtrez un mauvais départ au lieu d'un bon départ. Je vous félicite de votre travail dans ce domaine, parce que c'est très important.

Le président : Merci, chers collègues. Merci, madame Langlois, madame Israel, de vous avoir si bien préparées à la séance. Vos réponses étaient honnêtes et précises. Merci de vos réponses et de vos exposés.

Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Munson : J'aimerais savoir quand nous inviterons les chefs métis, parce que le sénateur Brazeau a évoqué un aspect extrêmement important au sujet des compressions. Du bon travail se déroule sur le terrain, mais nous réduisons le financement. Nous devons examiner l'ampleur des répercussions de ces compressions et comprendre comment elles influent sur les divers programmes. Il faut aussi prendre le pouls de la nation métisse, pour ainsi dire.

Le président : Nous avons entamé les procédures pour les inviter. Si vous le souhaitez, nous pouvons faire parvenir à chacun la date à laquelle ces organismes viendront témoigner devant notre comité.

Le sénateur Munson : Merci.

Le président : Enfin, je note que le sénateur White s'est joint à nous ce matin. Merci de votre présence.

Senator White: Thank you.

The Chair: With that, the meeting is adjourned until tomorrow night.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, April 25, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will either be watching on CPAC or on the web.

I am Gerry St. Germain from British Columbia and I have the privilege and honour of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will be hearing testimony relating to a specific order of reference that authorizes us to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

The early meetings on this study have consisted of briefings from various government departments who have provided us with information, including facts on current federal programs and services, the status of Crown-Metis relations, general statistical information and current legal issues among other things.

This evening we begin to hear from witnesses outside government. We are joined by two academics from the University of Ottawa who have knowledge of Metis issues.

[*Translation*]

But before that, I would like to introduce the committee members here this evening.

[*English*]

The deputy chair of the committee is Senator Lillian Dyck from Saskatchewan. We also have with us Senator Sandra Lovelace Nicholas from New Brunswick, Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories, Senator Salma Ataullahjan from Ontario, Senator Vernon White from Ontario, Senator Don Meredith from Ontario, Senator Nancy Greene Raine from British Columbia, Senator Jacques Demers from Quebec and, last but not least, Senator Dennis Patterson from Nunavut.

Le sénateur White : Merci.

Le président : Sur ce, la séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 25 avril 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour examiner l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous nos honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui est diffusée sur CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Gerry St. Germain et je viens de la Colombie-Britannique; j'ai l'honneur et le privilège de présider le comité.

Le comité a pour mandat d'étudier la législation et les affaires concernant les peuples autochtones du Canada, en général. Nous allons entendre aujourd'hui des témoignages qui ont trait à un ordre de renvoi donné, lequel nous autorise à examiner l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Les premières réunions portant sur cette étude ont permis de réunir des documents d'information préparés par divers ministères qui nous ont fourni des renseignements, entre autres, concernant les programmes et services fédéraux actuels, le statut des relations entre la Couronne et les Métis, des données statistiques générales et les enjeux juridiques actuels.

Ce soir, nous allons entendre nos premiers témoins de l'extérieur du gouvernement. Nous accueillons deux universitaires de l'Université d'Ottawa qui connaissent les enjeux auxquels font face les Métis.

[*Français*]

Auparavant, j'aimerais présenter les membres du comité présents ici ce soir.

[*Traduction*]

Le vice-président du comité est le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan. Nous avons également avec nous le sénateur Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario, le sénateur Vernon White, de l'Ontario, le sénateur Don Meredith, de l'Ontario, le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Jacques Demers, du Québec et le dernier mais non le moindre, le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut.

Members of the committee, please help me in welcoming our two witnesses this evening. From the University of Ottawa, we have Larry Chartrand, Associate Professor, Faculty of Law, Common Law Section; and Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography in the Faculty of Arts. We look forward to your presentations and I am sure there will be questions posed by senators afterwards. I hope you will be prepared to answer any questions they may have.

Larry Chartrand, Associate Professor, Faculty of Law, Common Law Section, University of Ottawa, as an individual: It is a pleasure to be here.

[*Editor's note: Mr. Chartrand spoke in several native languages.*]

Those are just a few of the languages indigenous to the territory that mean "hello."

I wanted to bring a bit of a different perspective to the committee in terms of Metis identity and rights. I wanted to focus on the perspective of collective human rights, in particular those identified at international law, most recently reflected in the declaration of indigenous peoples rights. I want to look at Metis identity and rights issues within that lens.

I want to begin by making the point that self-identifying Metis peoples in Canada benefit from the provisions of the declaration on the rights of indigenous peoples, just like any other indigenous peoples would, subject to satisfying the criteria of what constitutes an indigenous people for the purposes of the declaration. Not all self-identified Metis communities may indeed satisfy the criteria of indigenous people. I have listed some of the criteria in my statement. In particular, one of them is important to keep in mind: the existence of the Metis community prior to the effective assertion, for example, of colonization or effective government control by European authority. The existence of Metis communities prior to effective colonization or effective assertion of government control is critical in terms of whether they meet the criteria for benefiting from the rights under the declaration.

As you may or may not know, the criteria comes from the *Powley* decision, and the use of the term "effective government control" comes from the Supreme Court of Canada decision in *Powley*. On that point, *Powley* is fairly consistent with the declaration on the rights of indigenous peoples.

There may be self-identifying Metis communities that do not qualify as an indigenous people because they do not satisfactorily meet all of the criteria necessary as qualifying. That does not necessarily mean they do not enjoy rights. They may still be able to enjoy cultural rights, minority peoples' status rights or other protections and international instruments. They may also enjoy rights based on the indigenous legal traditions of the people to which half of their ancestry comes from, for example, Cree or

Mesdames et messieurs les membres du comité, veuillez avec moi souhaiter la bienvenue à nos deux témoins de ce soir. Nous accueillons Larry Chartrand, professeur agrégé, faculté de droit, Section de common law, de l'Université d'Ottawa, et Brenda Macdougall, Chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, faculté des arts. Nous avons bien hâte d'entendre vos exposés, et je suis convaincu que les sénateurs poseront ensuite des questions. J'espère que vous serez prêts à répondre à toute question qu'ils pourraient avoir.

Larry Chartrand, professeur agrégé, faculté de droit, Section de common law, Université d'Ottawa, à titre personnel : C'est un plaisir d'être ici.

[*Note de la rédaction : M. Chartrand s'exprime en différentes langues autochtones.*]

C'était un petit échantillon de mots autochtones du territoire qui signifient « bonjour ».

Je voulais donner au comité une perspective quelque peu différente de l'identité et des droits des Métis. Je souhaitais m'attarder à la perspective des droits collectifs de la personne, en particulier ceux qui sont mentionnés dans le droit international, par exemple, tout récemment, dans la Déclaration des droits des peuples autochtones. J'aimerais étudier la question de l'identité et des droits des Métis dans cette optique.

Je veux commencer par souligner que les personnes qui se déclarent métisses du Canada peuvent se prévaloir des dispositions de la Déclaration des droits des peuples autochtones, comme tout autre Autochtone le pourrait, dans la mesure où elles satisfont aux critères selon lesquels une personne est autochtone aux fins de la déclaration. Ce ne sont pas toutes les communautés qui se déclarent métisses qui peuvent satisfaire aux critères relatifs aux peuples autochtones. J'ai énuméré dans ma déclaration un certain nombre de ces critères. Il y en a un en particulier qu'il est important de garder à l'esprit : la communauté métisse devait exister avant un autre fait établi, par exemple, la colonisation ou la mainmise gouvernementale effective d'un pouvoir européen. L'existence de la communauté métisse avant la colonisation effective ou avant la mainmise gouvernementale est un prérequis essentiel au moment de déterminer si la communauté respecte les critères qui lui permettent de se prévaloir des droits prévus par la déclaration.

Je ne sais pas si vous le savez, mais ces critères découlent de l'arrêt *Powley*, et l'expression « mainmise effective » a été formulée par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Powley*. Sur ce point, l'arrêt *Powley* respecte d'assez près la Déclaration des droits des peuples autochtones.

Il existe peut-être des communautés qui se déclarent métisses, mais qui ne peuvent être qualifiées de peuple autochtone parce qu'elles ne respectent pas de manière satisfaisante tous les critères nécessaires. Cela ne veut pas dire nécessairement que ces communautés n'ont pas de droits. Elles peuvent toujours se prévaloir de droits relatifs à la culture, des droits liés au statut des peuples minoritaires et d'autres protections et instruments internationaux. Elles peuvent également se prévaloir des droits

Ojibwa. Under the Cree or Ojibwa legal traditions, self-identified Metis communities may be part of the Cree people depending on those people's legal traditions.

Assuming that a people who is self-identified as Metis qualifies as an indigenous people for the purposes of the declaration, there are some important considerations I would like the committee to keep in mind: Dealing with identity, political rights and land rights. I want to go through those three main areas in particular.

It has to be kept in mind that the declaration states what the minimum human rights standards are that states must comply with to ensure good faith fulfillment as a member state of the United Nations in terms of following the Charter of the United Nations.

The declaration was adopted by the General Assembly. States who are members of the General Assembly have a good faith obligation to comply with declarations that have been voted and accepted by the assembly. Canada is no exception.

Those minimum standards need to be identified and addressed in the Canadian context. It is no surprise, though, that much of Canadian law, in both its legislative and common law and constitutional forms, violates most of the standards in the declaration.

Indeed, I would argue that the entire doctrine of Aboriginal treaty rights — because it is based on fundamentally racist principles of superiority of non-indigenous peoples when they colonized this territorial — is a violation of the declaration's fundamental principles. That is why a new approach is necessary. That is why the declaration needs to be an integral and effective part of Canada and it needs to be the law of Canada.

On the issue of Metis identity in particular, Article 33 says that the UN declaration states that:

Indigenous peoples have the right to determine their own identity or membership in accordance with their customs and traditions.

In other words, the declaration recognizes the Metis nation's laws and legal traditions as the sole source for determining who belongs to the Metis nation in question. Think about the fact that the Supreme Court of Canada in the *Powley* case decided to unilaterally identify membership criteria as to who belongs to a Metis community. This in itself is a violation of this principle.

Another somewhat disturbing concern regarding the *Powley* case — and this seems to come out of provincial approaches to Metis resource harvesting right issues — is the fact that the decision has been understood as limiting rights recognition to Metis collective social organization at a local community level geographically; very limited to specific geographical communities. Most provincial governments insist that if you are Metis and that Metis specific community has to show those Aboriginal rights,

qui découlent des traditions juridiques autochtones du peuple d'où vient la moitié de leurs ancêtres, par exemple les Cris ou les Ojibways. Selon les traditions juridiques des Cris et des Ojibways, les communautés qui se déclarent métisses peuvent faire partie du peuple cri si les traditions juridiques de ce peuple le permettent.

Dans le cas d'un peuple qui se déclare métis et qui a également qualité de peuple autochtone aux fins de la déclaration, j'aimerais que les membres du comité ne perdent pas de vue certaines des grandes considérations suivantes : l'identité, les droits politiques et les droits fonciers. Je vais surtout parler de ces trois grands domaines.

Il ne faut pas oublier que la déclaration établit les normes minimales au regard des droits de la personne que les États doivent respecter de façon à s'acquitter de bonne foi de leurs obligations à titre de membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies.

La déclaration a été adoptée par l'Assemblée générale. Les États membres de l'Assemblée générale ont l'obligation de se conformer de bonne foi aux déclarations acceptées par l'assemblée par le moyen d'un vote. Le Canada ne fait pas exception à la règle.

Il faut que ces normes minimales soient cernées et respectées en sol canadien. C'est sans surprise, pourtant, que nous constatons qu'une bonne partie du droit canadien, qu'il s'agisse du droit législatif ou constitutionnel ou de la common law, contrevient à la plupart des normes de cette déclaration.

En fait, je dirais même que toute la doctrine sur laquelle reposent les droits issus de traités — car elle est fondée sur des principes essentiellement racistes relatifs à la supériorité des non-Autochtones à l'époque où ils ont colonisé le territoire — est en contravention des principes fondamentaux de la déclaration. Voilà pourquoi une nouvelle approche est nécessaire, pourquoi la déclaration doit devenir une partie intégrante et effective du Canada et être enchâssée dans les lois du Canada.

En ce qui concerne l'identité métisse, en particulier, l'article 33 de la déclaration des Nations Unies porte que :

Les peuples autochtones ont le droit de décider de leur propre identité ou appartenance conformément à leurs coutumes et traditions.

Autrement dit, dans la déclaration, on reconnaît que le droit et les traditions juridiques de la nation métisse sont la seule source à partir de laquelle on peut déterminer qui appartient à cette nation métisse. N'oubliez pas que la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Powley*, a déterminé unilatéralement les critères d'appartenance à une communauté métisse. C'est là en soi une violation de ce principe.

L'arrêt *Powley* soulève une autre préoccupation assez troublante, qui semble découler de l'approche utilisée par la province sur la question des droits de cueillette des ressources des Métis : cette décision a été comprise comme limitant la reconnaissance des droits aux organisations sociales collectives métisses à l'échelon géographique de la communauté locale; cette reconnaissance est vraiment limitée à la communauté géographique spécifique. La plupart des gouvernements provinciaux insistent sur le fait que, si

that in itself violates the right to self-determination of Metis people. In particular, Article 9 of the declaration states that indigenous peoples and individuals have the right to belong to an indigenous community or nation in accordance with the traditions and customs of the community or nation concerned.

This would mean — take the Metis of the West into perspective — that it would be up to the Metis communities of the West to identify at what level of social organization they want to pursue a claim. It may mean at that regional or national level and that is a right that an indigenous people possesses in terms of self-determination. They should not be forced by judicial precedent to make claims based on local community, geographical-specific communities, divorced from their larger identity with the Metis nation as a whole. The principle of self-determination recognizes that Metis peoples can assert rights at the level of their social organizational choice. That relates to the issue of Metis political rights.

The Metis possess the right to self-determination, and that right, under the declaration, includes a broad range of authorities — political, legal, economic, social and cultural institutions. What is dramatically different from the collective human rights of indigenous peoples articulated under the declaration and our domestic Aboriginal rights doctrine as interpreted by the courts is the issue of self-government. The courts have interpreted it very narrowly. I go on, in the next page, to identify the major criticisms of that kind of narrow, restrictive approach.

As Professor Morris mentioned, this kind of outcome creates a requirement for a level of proof for each Aboriginal nation across the country on each subject matter through a multitude of lawsuits that is almost unimaginable at expense that is almost incalculable.

If an Aboriginal nation, including the Metis nation, wants to assert self-government, they have to do so on every piecemeal subject matter over time. It will take millennia to acquire anything close to a holistic comprehensive self-government authority power in this country through the courts. The declaration, however, does not require that. It is consistent with the status in the United States with the American tribes. They start off with the full force of sovereignty. It may be whittled away by congressional power over time, but they still have the whole.

That is what the declaration says is the minimum collective human rights requirements of indigenous peoples in the world, not what we do here in Canada through interpretation of section 35 of the Constitution.

The other important aspects of the declaration relate to Metis lands. Again, Canadian jurisprudence parts way historically with the human rights that belong to indigenous peoples in international law under the declaration, although I add the

vous êtes un Métis, votre communauté métisse doit prouver qu'elle a des droits à titre d'Autochtone, ce qui en soi viole le droit à l'autodétermination des peuples métis. L'article 9 de la déclaration, entre autres, indique que les Autochtones, peuples et individus, ont le droit d'appartenir à une collectivité ou à une nation autochtone, conformément aux traditions et aux coutumes de la collectivité ou de la nation considérée.

Cela voudrait dire — pensons aux Métis de l'Ouest — qu'il reviendrait aux communautés métisses de l'Ouest de déterminer à quel niveau de l'organisation sociale elles veulent soumettre une revendication. Elles pourraient le faire à l'échelon régional ou national, et c'est un droit qu'ont les peuples autochtones, car ils ont droit à l'autodétermination. Ils ne devraient pas être forcés, en raison d'un précédent jurisprudentiel, à soumettre leurs revendications en fonction d'une communauté locale, d'une communauté bien définie sur le plan géographique, en laissant de côté leur identité globale, celle de la grande nation métisse. Le principe de l'autodétermination reconnaît que les Métis peuvent se prévaloir de droits à l'échelon de l'organisation sociale de leur choix. Cela a à voir avec la question des droits politiques des Métis.

Les Métis ont le droit à l'autodétermination, et ce droit, en vertu de la déclaration, englobe une vaste gamme de pouvoirs — on parle des institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles. La différence cruciale entre les droits de la personne collectifs des peuples autochtones énoncés dans la déclaration et notre doctrine nationale sur les droits des Autochtones, selon l'interprétation des tribunaux, tient à l'autonomie gouvernementale. Les tribunaux ont donné une interprétation très étroite de ce terme. Je vais à la page suivante énoncer les principales critiques relatives à cette approche étroite et restrictive.

Comme l'a dit M. Morris, ce genre de résultat fait en sorte que l'on a besoin d'un certain niveau de preuves pour chaque nation autochtone du pays, concernant chaque question, et que cela suppose un nombre presque inimaginable de poursuites judiciaires, engagées à un coût presque incalculable.

Si une nation autochtone, y compris la nation métisse, veut établir son autonomie gouvernementale, elle doit procéder par toutes petites étapes, sujet par sujet, au fil du temps. Il lui faudra des milliers d'années pour finir par avoir un pouvoir autonome un tant soit peu complet et holistique, au pays, et elle devra s'appuyer sur les tribunaux. La déclaration, par contre, n'exige pas cela. Elle s'inspire du statut des tribus amérindiennes aux États-Unis. La souveraineté intégrale leur est accordée dès le départ. Elle peut être réduite, par la suite, par le pouvoir qu'a le Congrès, mais les tribus amérindiennes auront quand même le tout.

Voilà, selon la déclaration, les exigences minimales des droits collectifs de la personne s'appliquant aux peuples autochtones du monde entier; ce n'est pas ce qu'offre le Canada selon l'interprétation de l'article 35 de la Constitution.

Les autres aspects importants de la déclaration ont trait aux terres que possèdent les Métis. Encore une fois, la jurisprudence canadienne s'est toujours écartée des droits de la personne dont jouissent les peuples autochtones, selon le droit international,

positive note that the recent *Haida* and *Taku River* decisions acknowledge — and you will not see this anywhere else but in the *Haida* and *Taku River* decisions — the prior sovereignty of indigenous peoples and the need to reconcile it with Crown sovereignty. They do recognize the pre-existing sovereignty of indigenous peoples. The Supreme Court of Canada, for the first time in *Haida*, did that. That is a major turning point in terms of reconciling sovereignty between the settler peoples and the indigenous peoples.

In fact, the decision acknowledges that, at best, the Crown had *de facto* sovereignty — in other words, sovereignty by sheer power and sheer presence, but no legal sovereignty. Legal sovereignty can only be acquired by an effective negotiation and consensual transfer of jurisdictional authority by the indigenous peoples to the Crown through treaty. That is the only way Canada can acquire *de jure* sovereignty, legal sovereignty. That was stated by the Supreme Court of Canada in the *Haida* and *Taku River* decisions. It has not been emphasized much, but it is a significant point. It is a landmark significant point.

In terms of Métis peoples' rights to land, that is the way to acquire territory for Canadian sovereignty through negotiated treaty settlement in a *de jure* way, in a way that upholds the honour of the Crown, and that applies to the Métis peoples as it does to other indigenous peoples in the country. It applied, in my opinion, to the Métis who negotiated the transfer of territory under their control to Canada during the Manitoba Métis Settlements Act negotiations by the provisional government of the Métis nation and Canadian parliamentary authority. It applies to that agreement, which became embodied in the Manitoba Act. It applies to the lands that were promised to the Métis under the Manitoba Act.

The case of the Manitoba Métis Federation is before the Supreme Court of Canada as we speak. Arguments have been made and the court is now rendering its opinion. We have to wait to see whether that agreement was honourably applied and upheld, whether the promises were fulfilled. In my opinion, based on research and work conducted over 25 years, the promises were not adequately fulfilled. However, we have to wait to see what the Supreme Court of Canada says on that.

In conclusion, although I realize my conclusion is a bit hard-hitting now that I take a second look at it, if this country wants to go down in history as one of the most notorious violators of fundamental human rights in the world, then just continue with the status quo. Politically and legally, to do the right thing is to become a human rights affirming nation and not an entrenched violator of human rights. Such a path, however, necessitates including indigenous peoples within the Canadian federation as equal and sovereign constituent political units that together comprise a fuller and more complete federation. To achieve this end, Canada needs

conformément à la déclaration, mais je dois ajouter, sur une note plus positive, que les récents arrêts *Haida* et *Taku River* reconnaissent — vous ne verrez cela nulle part ailleurs que dans les arrêts *Haida* et *Taku River* — la souveraineté antérieure des peuples autochtones et le besoin de la concilier avec la souveraineté canadienne. Dans ces arrêts, la souveraineté préexistante des peuples autochtones est reconnue. La Cour suprême du Canada l'a fait pour la première fois dans *Haida*. C'est un point tournant majeur du processus de conciliation de la souveraineté des peuples colonisateurs et des peuples autochtones.

En fait, cet arrêt reconnaît que la Couronne exerçait tout au plus une souveraineté *de facto* — autrement dit, qu'elle exerçait sa souveraineté par sa seule puissance et sa seule présence, mais qu'elle n'exerçait aucune souveraineté juridique. La souveraineté juridique ne peut être acquise que par des négociations efficaces et par le transfert consensuel des sphères de compétence par les peuples autochtones à la Couronne, au moyen d'un traité. C'est la seule façon pour le Canada d'acquiescer la souveraineté de droit, la souveraineté juridique. C'est ce qu'a déclaré la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Haida* et *Taku River*. On n'en a pas beaucoup parlé, mais c'est un point important. C'est un jalon important.

En ce qui concerne les droits fonciers des peuples métis, voilà la manière d'acquiescer des terres en vue de la souveraineté du Canada, au moyen du règlement négocié de traités, selon la règle de droit, d'une façon qui préserve l'honneur de la Couronne et qui s'applique aux peuples métis comme elle s'applique aux autres peuples autochtones du pays. Cela s'est appliqué selon moi aux Métis qui ont négocié la cession de terres leur appartenant pour les transférer au Canada, pendant les négociations qui ont abouti à la loi sur les revendications des Métis du Manitoba, la Métis Settlements Act, entre le gouvernement provisoire de la nation métisse et l'autorité parlementaire canadienne. Cela s'applique à cette entente, qui a été intégrée dans la Loi sur le Manitoba. Cela s'applique aux terres qui avaient été promises aux Métis aux termes de la Loi sur le Manitoba.

La cause de la Fédération des Métis du Manitoba est devant la Cour suprême du Canada au moment où on se parle. Les arguments ont été présentés, et le tribunal va bientôt trancher. Nous devons attendre pour savoir si l'entente a été appliquée et respectée de façon honorable, si les promesses ont été tenues. À mon avis, et je m'appuie sur la recherche et le travail réalisés depuis 25 ans, les promesses n'ont pas tout à fait été tenues. Toutefois, nous devons attendre pour que la Cour suprême du Canada se prononce.

Pour conclure, et bien que je réalise, à bien y penser, que ma conclusion est un peu dure, si notre pays veut occuper dans l'histoire la place du pays le plus notoirement délinquant au chapitre des droits fondamentaux de la personne, il n'a qu'à poursuivre dans la même voie. Sur les plans politique et juridique, ce qu'il faudrait faire, c'est devenir une nation qui défend les droits de la personne plutôt qu'un délinquant patenté à cet égard, mais pour s'engager dans cette voie, il doit intégrer les peuples autochtones au sein de la fédération canadienne, à titre d'égaux, d'entités politiques constituantes souveraines qui, ensemble, donneront naissance à

to, at a minimum, adopt the legal standards in the UN declaration and make them the law of Canada. In this way, the identity and rights of the Metis peoples will be respected and help make Canada a true multinational federation and a model for the rest of the world on how peoples from different cultures and backgrounds can unite for a common purpose and essentially become greater than the individual parts.

I would be happy to answer questions at your convenience.

The Chair: Thank you, professor.

Please proceed, Ms. Macdougall.

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa, as an individual: Thank you for the invitation to appear here. I cannot as eloquently say hello in as many languages as Mr. Chartrand can, but *tansi* from Western Canada.

My work as a scholar of Metis has been focused on community and family histories. *Powley*, of course, has spoken to the establishment of the notion of community, but we are wrestling with what constitutes a community. Is it a fixed locale? Is it a congregation of people? Also, what are the processes by which people articulate their sense of social, cultural, political and economic cohesion?

I would argue that we need to look at intergenerational family and cultural histories and research. Much of this work comes out of the fur trade documents across Canada, and it is important not to fixate on specific locations, pinpoints on a map. There are a number of self-identified and acknowledged Metis communities today. Red River is, of course, the most prominent with 26 individual parishes that comprised that place in the 19th century. Barouche on the South Saskatchewan; Edmonton; Île-à-la-Crosse, Saskatchewan and Sault Ste. Marie are examples. You can mark all of those places on a map, but the existence of those very specific locales is a modern thing, not a historical reality. The Metis emerged out of the fur trade. They emerged as a people of movement. The fur trade required and necessitated a great deal of geographic mobility in order to make that economy function.

If we trace family lineages, we find them in all sorts of locations, all tracing themselves to the same original ancestors or progenitors. That does not mean they do not have a sense of regional histories or community histories. They also have a much broader swath of a homeland that is very broadly defined and in a bit of a dispute at this stage with regard to what constitutes a geographic Metis homeland.

There is some sense in a modern context that there is a confusion about who Metis people are, and there is a fixation on "mixedness" as a primary ingredient; the "mixedness" of their

une fédération plus englobante et plus complète. Pour réaliser ce but, le Canada doit au minimum adopter les normes juridiques énoncées dans la déclaration des Nations Unies et les intégrer aux lois du Canada. De cette façon, l'identité et les droits des Métis seront respectés et aideront à faire du Canada une véritable fédération multinationale et, aux yeux du reste du monde, un modèle de la façon dont les peuples de cultures et d'horizons différents peuvent s'unir dans un but commun et devenir plus grands que la somme des parties individuelles.

Je vais répondre avec plaisir à toute question que vous aurez.

Le président : Merci, monsieur.

Allez-y, madame Macdougall.

Brenda Macdougall, Chaire de recherche sur les Métis, Département de géographie, faculté des arts, Université d'Ottawa, à titre personnel : Merci de m'avoir invitée à livrer un témoignage. Je ne peux avec autant d'éloquence que M. Chartrand vous dire bonjour dans de nombreuses langues, mais *tansi* de l'Ouest du Canada.

Mes recherches sur les Métis ont pour cible l'histoire des communautés et des familles. L'arrêt *Powley*, bien sûr, a trait à la création de la notion de communauté, mais nous débattons encore de ce qui constitue une communauté. Est-ce que c'est un lieu fixe? Est-ce un groupe de personnes? En outre, par quels processus les gens définissent-ils leur sens de l'unité sociale, culturelle, politique et économique?

Je dirais que nous devons examiner l'histoire familiale et culturelle, sous l'angle intergénérationnel, et les recherches à ce sujet. Une bonne partie de ce travail s'appuie sur les documents concernant la traite des fourrures à l'échelle du Canada, et il est important de ne pas être obnubilés par des lieux spécifiques, des points précis sur une carte. Il existe aujourd'hui un certain nombre de communautés qui se déclarent métisses et qui sont reconnues comme telles. Les Métis de la rivière Rouge forment, évidemment, la plus importante; elle comprend 26 paroisses qui occupaient ce lieu au cours du XIX^e siècle. Il y a Barouche, sur la Saskatchewan Sud; Edmonton; Île-à-la-Crosse, en Saskatchewan, et Sault Ste. Marie, par exemple. Vous pouvez situer tous ces lieux sur une carte, mais l'existence de ces lieux très spécifiques est une notion moderne, non pas une réalité historique. Les Métis sont nés du commerce des fourrures. Ils sont devenus un peuple en mouvement. Le commerce des fourrures exigeait une grande mobilité géographique pour que cette économie fonctionne.

Si nous établissons les lignées familiales, nous constatons que les Métis se retrouvent à toutes sortes d'endroits qui les relient toujours aux mêmes ancêtres originaux. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas d'histoire régionale ou d'histoire communautaire. De plus, leurs terres natales sont beaucoup plus étendues et sont très mal définies et donnent lieu, à l'heure actuelle, à un débat sur ce qui constitue sur le plan géographique les terres natales des Métis.

Dans le contexte moderne, il semble exister une certaine confusion quant à l'identité des Métis, et on semble faire une fixation sur la présence, à titre d'ingrédient principal, du

bloodlines, and that muddies the waters because First Nations people and Inuit people share the same level of mixing that Métis people have. If we focus simply on biology or race, we are going to miss the essence of what a community is actually constructed of; that is, the world view, the outlook they have on life and the way they act upon that outlook on life.

In Cree this world view would be expressed by the term *wahkootowin*, which is “all my relations;” in Sioux it would be *tiyospaye*; and in Dene it is *etoline*. All of it speaks to the notion of citizenship, membership, naturalization and resting in the bonds of kinship. “Kinship” is not simply your individual family, your parents or grandparents or children. It is everyone that is part of your constructed social space. There are processes to actually adopt people into communities. There are ways of bringing people in and naturalizing them as citizens within those communities that are all described historically in great detail but, because of a fixation on race, we have missed that documentation. We have missed those elements of Métis history that have been left in all sorts of records, from missionaries, to fur traders, to their own narratives. Métis people have told their own stories historically and we can hear their voices.

I do not think that people historically had any confusion about who the Métis people are. Canada has always known and recognized who the Métis are. They certainly knew it in Red River in 1868, when they showed up to survey the river lots and displace people. They certainly knew it during the treaty processes of the 1850s and the 1870s, when they disallowed Métis from signing into treaties because they felt they were not, in fact, Indians and so they were a distinct people. Canada certainly recognized it when it set up the scrip system of the late 19th century to extinguish Métis Indian title to land. It certainly knew it in 1885, when it turned guns on them at Batoche. I do not think there is a great deal of historical ambiguity about what constitutes the Métis community and nation.

In a modern context, though, Métis identity is muddled by notions of legality and blood that come out of the Indian Act. A lot of the time, Métis people are seen as the not-quite-Indian-enough people. That does not acknowledge or recognize the long history that Métis people have as relatives of First Nations people, the types of alliances that they had with First Nations people, and the types of social bonds that they built with non-Aboriginal people, fur traders who came into their territories and those people that they naturalized as citizens within their own communities.

I think there is a great deal of work still to be done on Métis identity in a historical context. There has been a fixation on Red River as the source and centre of all things Métis and that does not necessarily reflect a true historical interpretation of who the

« mélange »; on parle de leur « sang mêlé », et cela complique davantage les choses, car les membres des Premières nations et les Inuits sont aussi métissés que les Métis. Si nous nous attachons uniquement aux aspects biologiques ou à la race, nous allons passer à côté de l'essence même d'une collectivité, soit sa vision du monde, le regard qu'elle pose sur la vie et les gestes posés en fonction de ce regard.

Chez les Cris, la vision du monde est exprimée par le terme *wahkootowin*, qui signifie « toutes mes relations »; chez les Sioux, le terme est *tiyospaye*; chez les Dénés, c'est *etoline*. Tous ces termes expriment les notions de citoyenneté, d'appartenance, d'assimilation et d'appui sur les liens de la famille. Par « famille », on n'entend pas uniquement les membres de la famille nucléaire, les parents, les grands-parents ou les enfants. Ce terme désigne tous ceux qui font partie de l'espace social construit. Il existe des processus qui permettent à des communautés d'adopter des gens, de même que des façons de réunir les gens et de les assimiler, pour qu'ils deviennent citoyens de ces communautés, et ces moyens ont déjà été décrits en détail; toutefois, en raison de cette fixation sur la notion de race, ces documents ont échappé à notre attention. Nous n'avons pas relevé non plus les éléments de l'histoire des Métis laissés par des missionnaires ou des commerçants de fourrures dans toutes sortes de documents et qui ont imprégné les récits des Métis. Les Métis ont raconté leur propre histoire, et nous pouvons les entendre.

Je ne crois pas que, historiquement, les gens aient déjà eu de la difficulté à cerner sur l'identité des Métis. Le Canada a toujours connu et reconnu les Métis. Il était certainement au courant de leur existence quand, en 1868, il est allé relever les lots riverains de la rivière Rouge et déplacer des gens. Il était certainement au courant de leur existence, dans les années 1850 et 1870, pendant la négociation des traités, puisqu'il a interdit aux Métis de signer quelque traité que ce soit, estimant qu'ils n'étaient pas réellement des Indiens, mais, donc, un peuple distinct. Le Canada les a certainement reconnus lorsqu'il a mis sur pied le système des certificats, à la fin du XIX^e siècle, dans le but d'éteindre les droits fonciers des Indiens Métis. C'était évidemment aussi le cas en 1885, lorsqu'il a tourné ses armes contre eux à Batoche. Je ne crois pas qu'il existe une grande ambiguïté historique quant à l'identité de la nation et des communautés métisses.

Dans le contexte moderne, cependant, l'identité des Métis est plus équivoque en raison des notions d'égalité et de sang qui découlent de la Loi sur les Indiens. On considère souvent que les Métis sont des gens qui ne sont « pas assez indiens ». Cela fait abstraction de la longue histoire des Métis, en tant que parents des Premières nations, des alliances qu'ils ont conclues avec les Premières nations et du type de relations sociales qu'ils ont entretenues avec des non-Autochtones, les commerçants en fourrures qui sont entrés sur leur territoire et les gens qui, par naturalisation, sont devenus citoyens de leurs propres communautés.

Je crois qu'il y a encore beaucoup de travail à faire au sujet de l'identité métisse dans un contexte historique. On considère toujours que la rivière Rouge est la source et le centre du monde métis, mais cela ne reflète pas nécessairement l'interprétation

Metis people were and who other 19th century and 18th century people understood them to be. I think we have only just begun scratching the surface of Metis research in Canada.

That is all I have to say. Thank you again for inviting me.

The Chair: That was very interesting.

Senator Lovelace Nicholas, you will lead off with questions.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome.

I asked this question before about self-identifying as Metis. I have to show documentation to prove that I am an Aboriginal person and so do my children. I really cannot understand that. Why you and not me?

Let me put it another way. If I were to identify as a Queen's relative, will they take my word for it? This how I am getting this. Either I just do not understand it or it needs to be explained to me more — I do not know. Being able to self identify as someone, some race, I certainly have a problem with that.

Ms. Macdougall: I think there has been an emphasis on self identification for sure, but I think that that language probably misses the point of what goes on within the Metis affiliates, the political organizations. You have to produce extensive genealogies that have been verified by independent bodies.

In Manitoba, the body that verifies the genealogical history is the St. Boniface Historical Society. They hold the majority of the collections. In Saskatchewan, it has to be verified by independent genealogists. Here there is a registrar that also verifies. There is extensive genealogical work that must be done before you can claim affiliation in the organizations, which is independent of people necessarily declaring themselves to be Metis outside of those organizations.

That is, perhaps, where the catchment issue is.

Senator Lovelace Nicholas: Maybe so.

It was mentioned by Mr. Chartrand that you have a court case in the Supreme Court and that you are confident that it will go your way. Am I correct, or did I misunderstand again?

Mr. Chartrand: No. Actually, in the federation case, the MMF lost at trial and at the Court of Appeal levels. They lost on a number of grounds. I have a feeling that the decision will likely overturn some of the findings of law that were applied wrongly both at the trial and Court of Appeal, in particular, the legal significance of the agreement to set aside 1.4 million acres in section 31 of the Manitoba act. They will likely characterize that as a legally binding

historique véritable de l'identité des Métis ni la façon dont les autres habitants du Canada du XIX^e et du XVIII^e siècle les percevaient. Je crois que, au Canada, la recherche n'a jusqu'ici qu'effleuré la question des Métis.

C'est tout ce que j'avais à dire. Encore une fois, merci de m'avoir invitée.

Le président : C'était très intéressant.

Sénéateur Lovelace Nicholas, vous ouvrez le bal.

Sénéateur Lovelace Nicholas : Bienvenue.

J'ai déjà posé cette question au sujet de la déclaration volontaire d'identité métisse. Je dois présenter des documents pour prouver que je suis Autochtone, et mes enfants doivent faire la même chose. Je ne comprends vraiment pas pourquoi. Pourquoi vous, mais pas moi?

Je pourrais poser ma question autrement. Si je déclarais faire partie de la famille de la reine, est-ce qu'on me croirait sur parole? C'est comme ça que je vois les choses. Soit je ne comprends tout simplement pas, soit vous devez me l'expliquer un peu plus — je ne sais pas. Qu'une personne puisse affirmer qu'elle est quelqu'un en particulier, qu'elle est d'une certaine origine raciale, c'est pour moi problématique.

Mme Macdougall : Je crois que, assurément, on a mis l'accent sur la déclaration volontaire, mais je crois que la langue ne permet pas d'exprimer précisément ce qui se fait au sein des organismes affiliés aux Métis, des organisations politiques. Vous devez présenter un arbre généalogique détaillé qui a été authentifié par des organismes indépendants.

Au Manitoba, l'organisme qui authentifie la lignée généalogique est la Société historique de St. Boniface. C'est là que se trouvent la majeure partie des collections. En Saskatchewan, ce sont des généalogistes indépendants qui déterminent la généalogie. Ici, il existe un bureau d'enregistrement qui s'occupe de cette authentification. Il faut faire un long travail de généalogie avant de pouvoir prétendre appartenir à une organisation donnée, ce qui n'est pas nécessairement le cas des personnes qui se déclarent métisses sans appartenir à l'une de ces organisations.

C'est peut-être à cela que tient le problème du dénombrement de la population.

Sénéateur Lovelace Nicholas : Peut-être bien.

M. Chartrand a mentionné que la Cour suprême est saisie d'une affaire vous concernant et que vous croyez que vous aurez gain de cause. Ai-je raison ou, encore une fois, est-ce que j'ai mal compris?

M. Chartrand : Non. En fait, c'est une cause qui concerne la fédération; la Fédération des Métis du Manitoba a perdu sa cause en première instance et devant la Cour d'appel. Elle a perdu pour un certain nombre de motifs. J'ai l'impression que cet arrêt va probablement renverser certaines conclusions de droit sur lesquelles le tribunal de première instance et la Cour d'appel se sont appuyés à tort, en particulier en ce qui concerne la

agreement and not just something that was a political decision to dispel those Metis who are causing trouble. That is the nature of the lower court decisions in regard to their claim.

I have a feeling the Supreme Court of Canada will overturn that. I am not sure, but I have also a bad feeling that they will lose overall. I do not think that the MMF will get a declaration from the Supreme Court of Canada that the act is the embodiment of a treaty, necessarily. I am a bit worried that they will not go that far. There is some analysis that goes into why I feel that way. Judging by some of the signals that have come from the court in other cases, like the *Cunningham* case, that is my concern.

Senator Lovelace Nicholas: If you would have said otherwise, I was going to tell you good luck because it seems to me that every time Aboriginal people want to prove that their treaty is to be honoured — that is, for fishing, hunting or what not — they have to go to the Supreme Court. I thought maybe you were more successful or something. Thank you.

Mr. Chartrand: I would be pleasantly surprised if they did. I would be a beneficiary.

The Chair: I have a list but I will ask a quick question of you, Mr. Chartrand, if I may.

You said the *Powley* decision is consistent with the UN declaration. Then you said in the *Powley* decision it restricted things to communities. You are speaking on a national basis under the UN declaration. Can you explain that?

Mr. Chartrand: Yes. I think *Powley* is inconsistent with the UN declaration on the self-determination of the Metis to determine at what level of social organization they want to pursue their political collective organization and society, and at what level of social organization they want to make claims.

What is consistent with the UN declaration and *Powley* is the significance of when you identify a Metis people who can benefit from the declaration. That is a people who existed prior to effective government control in the territory, which means more than just simply asserting sovereignty through some charter like the Hudson's Bay charter. It means on-the-ground enforcement capability inconsistent with the governing authority of the indigenous peoples of the time. Until you reach that level of presence, sovereignty has not been successfully asserted, or colonization effective in the territory.

signification sur le plan juridique de l'entente selon laquelle 1,4 million d'acres de terrains seront affectés en vertu de l'article 31 de la Loi sur le Manitoba. Les juges vont probablement dire qu'il s'agit d'une entente juridiquement contraignante et non pas tout simplement le fruit d'une décision stratégique visant à écarter les Métis qui causaient des problèmes. C'était là la teneur des décisions rendues par les instances inférieures dans ce dossier.

J'ai l'impression que la Cour suprême du Canada va renverser ces décisions. Je n'en suis pas convaincu, mais j'ai également l'impression malheureuse qu'ils vont globalement être perdants. Je ne crois pas que la FMM obtienne que la Cour suprême du Canada déclare que la loi est l'incarnation même du traité. Elle n'ira pas si loin, et ça me tracasse un peu. Mon sentiment repose sur une certaine analyse. Ce qui me préoccupe, c'est qu'on peut se fonder sur les signaux envoyés par le tribunal dans d'autres affaires, par exemple dans *Cunningham*.

Sénateur Lovelace Nicholas : Si vous aviez dit le contraire, j'étais prête à vous souhaiter bonne chance, car il me semble que, chaque fois qu'une nation autochtone veut faire reconnaître qu'un traité la concernant doit être honoré — qu'il s'agisse de pêche, de chasse ou de quoi que ce soit d'autre —, elle doit se présenter devant la Cour suprême. Je pensais que vous aviez plus de chance, peut-être. Merci.

M. Chartrand : Je serais agréablement surpris si c'était le cas. J'en serais un bénéficiaire.

Le président : J'ai une liste, mais je vais vous poser une petite question, monsieur Chartrand, si vous me le permettez.

Vous dites que l'arrêt *Powley* va dans le même sens que la déclaration des Nations Unies. Vous avez dit ensuite que cet arrêt ramenait les choses aux communautés. Vous parlez de la situation nationale à la lumière de la déclaration des Nations Unies. Pourriez-vous expliquer cela?

M. Chartrand : Oui. Je crois que l'arrêt *Powley* ne va pas dans le même sens que la déclaration des Nations Unies en ce qui concerne l'autodétermination des Métis et leur droit de déterminer à quel échelon de l'organisation sociale ils veulent situer leur organisation politique collective et leur société, et à quel échelon de l'organisation sociale ils veulent situer leurs revendications.

Ce qui va dans le même sens que la déclaration des Nations Unies, dans *Powley*, c'est l'importance du moment à partir duquel on reconnaît l'identité de la nation métisse qui sera bénéficiaire de la déclaration. Il s'agit d'une nation qui existait avant qu'un gouvernement ait une mainmise effective sur le territoire, ce qui ne se résume pas à une simple affirmation de sa souveraineté par le truchement d'une charte, par exemple la charte de la Baie d'Hudson. Cela suppose une capacité de mise en application sur place, qui n'a aucune commune mesure avec le pouvoir de gouvernance exercé par les peuples autochtones à l'époque. Tant que vous n'avez pas assuré votre présence à cette échelle, la souveraineté n'a pas été affirmée de façon convaincante, et la colonisation n'est pas effective, sur le territoire.

The Chair: I knew this would be complicated, but not this complicated.

Senator Dyck, possibly you can help us out here.

Senator Dyck: No, I do not think so. Thank you, Mr. Chair

Thank you for your presentations tonight. I guess one thing that might help clarify would be if you would give us a more fulsome description of what the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples says with respect to Metis identity. From what I could gather, you were saying it is the existence of a Metis community before colonization, and then you threw in that word “sovereignty.” Then I thought was not sovereignty kind of a colonial term as well? In sort of pre-colonial time, if you had your own community you might not have considered yourselves as sovereign but you were self-sustaining, I guess, or self-aggregating. You looked after yourselves.

The more I talk about it the more confused I get. We are probably using language that is based on the British colonial model versus language based in a community that has different terms like the one that you used, Ms. Macdougall, *wahkootowin*. Maybe part of it is the language barrier in determining that. Am I making any sense?

Mr. Chartrand: I appreciate the question. I am applying the term “sovereignty” in a broad and social sense as basically meaning the ability to govern yourself without interference by another external sources. That definition focuses on the self-determination aspect of having that autonomous authority.

That is very much in line with Cree traditional philosophical beliefs about their relationship to the land and with others. The Cree, just like the Metis, protected that independent authority through various diplomatic means: treaty, the other diplomatic arrangements with other tribes prior to contact with Europeans during the period of contact. That autonomy was very highly regarded.

Sometimes it is misleading to use the term “sovereignty” because it does bring in the English, Western European baggage with it, and I do not mean to bring in that baggage.

Senator Dyck: It is important to have a definition. Dr. Macdougall, you were talking about how you can take the genealogical route through different organizations in Manitoba and Saskatchewan, and then you somehow get a definition. I cannot remember the name of the group in Manitoba, for example, but does that mean that you would then be a Metis person in Saskatchewan? Would that mean you are Metis in Manitoba? Would it mean you are Metis from a national definition? Do we need a national definition? If we have existing Aboriginal and treaty rights, should there be a sort of national definition that has to fit

Le président : Je savais que ce serait compliqué, mais je n’imaginai pas à quel point.

Sénateur Dyck, vous pourriez peut-être nous aider à ce chapitre.

Sénateur Dyck : Non, je ne crois pas. Merci, monsieur le président.

Merci des exposés que vous nous avez présentés, ce soir. Je crois que ce qui nous aiderait et clarifierait les choses, peut-être, c’est que vous nous donniez une description plus complète de ce que dit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à propos de l’identité des Métis. Selon ce que j’ai pu comprendre, vous avez dit qu’il fallait avoir établi l’existence d’une communauté métisse avant la colonisation, et vous avez ensuite employé le mot « souveraineté ». Je me suis dit, à ce moment-là, que la souveraineté était un terme associé à la colonisation, n’est-ce pas? À l’époque qui a précédé la colonisation, si vous faisiez partie d’une communauté, vous ne vous considérez peut-être pas souverain, mais vous étiez autonome, j’imagine; vous vous rassembliez tout naturellement. Vous vous preniez en main.

Plus je parle, plus je m’emmêle. C’est peut-être que nous utilisons un vocabulaire qui s’inspire du modèle colonial britannique plutôt que le vocabulaire d’une communauté qui comprend divers termes, comme celui que vous avez utilisé, madame Macdougall, *wahkootowin*. C’est peut-être en partie un obstacle linguistique qui nous empêche de le déterminer. Est-ce que ce que je dis a du sens?

M. Chartrand : Merci de poser la question. J’utilise le terme « souveraineté » dans un sens large et dans le contexte social en lui donnant comme signification la capacité de se diriger soi-même sans l’ingérence d’une source externe quelconque. Cette définition est axée sur l’aspect de l’autodétermination d’une autorité autonome.

Cela est très proche des croyances philosophiques traditionnelles des Cris concernant leur relation avec la terre et avec autrui. Les Cris, tout comme les Métis, protégeaient leur autorité indépendante par divers moyens diplomatiques : des traités, d’autres arrangements diplomatiques avec les autres tribus avant le contact avec les Européens et pendant cette période. Cette autonomie était très valorisée.

L’utilisation de l’expression « souveraineté » est parfois trompeuse, car elle a en effet une charge britannique, européenne et occidentale, et je ne voulais pas faire état de cette connotation.

Sénateur Dyck : Il est important d’avoir une définition. Madame Macdougall, vous parlez du fait qu’il est possible d’utiliser la généalogie, qui passe par différentes organisations, au Manitoba et en Saskatchewan, pour en arriver à une définition. Je ne me rappelle pas le nom du groupe du Manitoba, par exemple, mais est-ce que cela veut dire que vous êtes reconnue comme une personne métisse en Saskatchewan? Que vous êtes reconnue comme un Métis au Manitoba? Que vous êtes un Métis selon une définition nationale? Avons-nous besoin d’une définition nationale? Si les droits des Autochtones et les droits issus de

that so that when you have these court cases you have some way of saying, is this person Metis by the federal, colonial definition? Or should we scrap all that and go with the UN?

Mr. Chartrand: Look at all the problems the Indian Act has in defining Indians. I do not think that would benefit the Metis to have that approach. Also it is contrary to self-determination of indigenous peoples to determine their own citizenship and their membership within their communities and peoples and nations.

Yes, I would not want to go down that road. I mean the *Powley* case has already caused a problem by creating a judicial version of the Indian Act as it is applied to the Metis by creating that criteria, which some may not satisfy. You get Metis who enjoy rights and Metis who do not. You get first-class Metis and second-class Metis.

That is what you get when you have a national, federal government-imposed process, whether it comes from Parliament or the courts. That is why the declaration does not follow that approach.

Ms. Macdougall: I think, in some respects, the courts and legislation are starting to get ahead of grounded historical research. As researchers we are steadily doing and collecting and analyzing and interpreting, and cases are going to court because people have legitimate need.

The Manitoba Metis Federation case went to court in the early 1980s. It dates back that far. There is a land claim outstanding in northern Saskatchewan dating back to the mid-1980s or early 1990s. I do not remember the dates. There are people who are arrested all the time fishing or hunting who are trying to support themselves. They have real needs in communities to go forward with things like *Powley* and other lower court decisions.

At that point we activate a research process that then starts looking for those community realities, starts looking for genealogies, a matrix that either supports, and in some cases does not support, a historical existence of a community. It does not always come out that you can prove that a community existed historically.

Senator Dyck: For example, within my family history, on my mother's side, I have a great-great-great-great-grandfather who was a chief actor within the Hudson's Bay Company who married into the Cree. Part of his family became Metis and part of his family became Cree on the Gordon First Nation. Most of them became part of the Gordon First Nation. Some people say I am Metis, which I do not feel that I am because I do not have the cultural or community links. However, if we went the genealogical route, would I be considered Metis because I can trace it right back to the 1700s?

traités existent, est-ce qu'il faudrait un certain type de définition nationale, qui s'applique pour que, devant les tribunaux, il soit possible d'affirmer qu'une personne est d'origine métisse au sens de la définition fédérale colonialiste? Ou est-ce qu'il faudrait jeter tout cela à la poubelle et adopter la définition de l'ONU?

M. Chartrand : Pensez à tous les problèmes liés à la définition des Indiens qui se posent dans la Loi sur les Indiens. Je ne crois pas qu'il serait avantageux pour les Métis d'adopter cette approche. En outre, cela contrevient au principe selon lequel les peuples indigènes sont aptes à déterminer leur citoyenneté et leur appartenance à une communauté, à un peuple, à une nation.

En effet, je n'emprunterais pas cette voie-là. Ce que je veux dire, c'est que l'arrêt *Powley* a déjà entraîné un problème, parce qu'il crée une version judiciaire de la Loi sur les Indiens appliquée aux Métis en établissant ces critères qui ne s'appliquent peut-être pas à tout le monde. On se retrouve avec des Métis qui ont des droits et d'autres Métis qui n'en ont pas. Il y a les Métis de première classe et ceux de deuxième classe.

C'est ce qui se passe quand on adopte un processus national, imposé par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire le Parlement ou les tribunaux. Voilà pourquoi la déclaration ne se conforme pas à cette approche.

Mme Macdougall : Je crois qu'à certains égards les tribunaux et les lois commencent à aller au-devant des recherches fondées sur l'histoire. En tant que chercheurs, nous ne cessons de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données, et les tribunaux sont saisis d'affaires qui concernent des gens ayant des besoins légitimes.

L'affaire qui concerne la Fédération des Métis du Manitoba a été portée devant les tribunaux au début des années 1980. Cela n'est donc pas d'hier. Il y a aussi une revendication territoriale, présentée au milieu des années 1980 ou au début des années 1990, dans le Nord de la Saskatchewan, qui n'est toujours pas réglée. Je ne me souviens pas des dates exactes. On arrête toujours des gens qui chassent ou qui pêchent pour assurer leur subsistance. Les communautés ont vraiment besoin d'aller de l'avant grâce à, par exemple, l'arrêt *Powley* et aux décisions d'instances inférieures.

À l'heure actuelle, nous avons mis en œuvre un processus de recherche qui commence par un examen de la réalité d'une communauté, qui fait d'abord la généalogie des membres, une matrice qui confirme, ou dans certains cas, infirme, l'existence historique de la communauté. On ne peut pas toujours prouver qu'une communauté existait historiquement.

Le sénateur Dyck : Dans ma famille, par exemple, du côté de ma mère, j'ai un arrière-arrière-arrière-arrière-grand-père qui était un intervenant important de la Compagnie de la Baie d'Hudson et qui a marié une Crie. Une partie de sa famille a joint les Métis et une autre partie de sa famille a joint les Cris, la Première nation de Gordon. La plus grande partie s'est jointe à la Première nation de Gordon. Certains disent que je suis Métisse, mais ce n'est pas mon impression, car je n'ai pas conservé de lien culturel ou de relation avec la communauté. Toutefois, si on remontait mon arbre généalogique, est-ce que je serais considérée comme une Métisse parce que je peux remonter aux années 1700?

Ms. Macdougall: I think that is what is interesting. I have the same family history and reality. We are on the Metis side and then there are people in treaty.

The reality of what happened in the 19th century is when the treaty process came through, and therefore the Indian registration process came through, it divided families and people made choices: sometimes they were economic, sometimes they were political and sometimes they were social. We do not know, I think, the full range of decision-making processes that went on, but some people certainly went into treaty, some people stayed out of treaty and took the scrip process. Biologically there is little difference between those people, but socially they made a conscious decision, post-treaty era, to start identifying in those spheres. Sometimes, legally, they had to only identify in those spheres.

There was not a lot of opportunity, depending on the regions you were in, to maintain the close social bonds that you would have once had as family. As the generations progress, the gulf between us becomes wider and wider.

Senator Sibbeston: I think when you deal with the subject of Metis it is a very difficult task because, unlike the First Nations or the Inuit people, as it were, they live in distinct areas and as a group they are located in the South on reserves and in the North in communities. If you go to the eastern Arctic, everyone there is Inuit, even though there is sometimes White blood in them, and they do not make that distinction.

Some of the qualities, it is interesting now that the Metis are asserting themselves, because in many ways I find that the Metis people are very independent. They do not want to be in any way limited or controlled or identified. They just want to be basically left alone to roam and be independent. There is tremendous pride in being independent, and that is one of the real characteristics that I find of Metis.

In that situation, it is hard because I do not know what our ancestors would think of the Metis people today trying to be recognized as a group of Aboriginal people who need government help because by their own nature they are always independent and have prided themselves in making their own way. I find that interesting.

I appreciate it is a hard task. You are working in an area that is hard and difficult. Apart from in Alberta where there are settlements and in the Northwest Territories where there are communities, where there are First Nations and the Dene and the Metis, that are fairly distinct in terms of their culture and practices, otherwise, here in Ottawa and Ontario and Montreal, where are the Metis? They are just living amongst everyone else.

Professor Chartrand, when you say that the Supreme Court of Canada violated the United Nations declaration because it stated unilaterally what the conditions of membership would be, what is

Mme Macdougall : Je trouve que cela est très intéressant. La réalité et l'histoire de ma famille sont semblables. Nous sommes du côté des Métis, et il y a aussi des gens visés par des traités.

En réalité, au 19^e siècle, ce qui s'est passé c'est que, quand le processus des traités a été amorcé, le processus d'inscription des Indiens commençait, et il a divisé les familles; les gens devaient faire un choix : ils faisaient ces choix pour des raisons parfois économiques, parfois politiques, parfois sociales. Je ne crois pas que nous puissions tout connaître des divers processus de prise de décisions qui étaient en cours, mais il est évident que certaines personnes ont choisi les traités, d'autres s'en sont abstenues, et d'autres encore ont choisi les certificats. Sur le plan biologique, il n'y a que peu de différence entre ces personnes, mais, sur le plan social, elles ont pris une décision éclairée, après l'ère des traités, de se désigner en fonction de ces sphères. Parfois, sur le plan juridique, elles ne pouvaient s'identifier que selon ces sphères.

Il n'était pas souvent possible, selon la région où on habitait, de maintenir des liens sociaux étroits comme on le faisait dans le cadre d'une famille. D'une génération à l'autre, le fossé devient de plus en plus large.

Le sénateur Sibbeston : Je crois que, quand vous traitez de la question des Métis, vous vous attaquez à une tâche très difficile, car leur situation est différente de celle des Premières nations ou des Inuits, qui vivent dans des zones bien définies, en tant que groupe, c'est-à-dire dans le Sud, dans les réserves, et dans le Nord, dans diverses collectivités. Allez dans l'Est de l'Arctique, tout le monde est inuit, même certains sont parfois un peu métissés de blanc, mais ils ne s'attardent pas à cette distinction.

Certaines qualités... c'est intéressant, car, aujourd'hui, les Métis s'affirment, et à bien des égards je trouve que les Métis sont très indépendants. Ils ne supportent aucune forme de limite, de contrôle ou d'étiquette. Tout ce qu'ils veulent, c'est qu'on les laisse se promener tranquille et être indépendants. Ils tirent une fierté immense de leur indépendance, et c'est l'une des véritables caractéristiques que j'ai constatées chez les Métis.

Dans les circonstances, c'est difficile, car j'ignore ce que nos ancêtres penseraient des Métis d'aujourd'hui, qui essaient d'être reconnus comme un groupe d'Autochtones et qui ont besoin de l'aide du gouvernement, car, par nature, ils ont toujours été indépendants et ont toujours tiré une grande fierté de cette autonomie. Je trouve cela intéressant.

Je comprends que la tâche est difficile. Vous travaillez dans un domaine difficile. À l'exception de l'Alberta, où ils sont établis, et des Territoires du Nord-Ouest, où ils forment des communautés, et où il y a aussi des Premières nations, des Dénés, et les Métis, dont la culture et les pratiques sont assez différentes, à ces exceptions près, ici, à Ottawa, en Ontario et à Montréal, où se trouvent les Métis? Ils se mêlent aux autres.

Monsieur Chartrand, quand vous dites que la Cour suprême du Canada a contrevenu à la Déclaration des Nations Unies car elle a déclaré de façon unilatérale quelles seraient les conditions de

the alternative? The nature of the Supreme Court of Canada is to make a declaration, make statements.

The Metis people, the organizations making presentations before the Supreme Court of Canada, could you not see that as their involvement? They were engaged, in a sense, in describing for the court the situation of the Metis. It was not eventually a unilateral statement in the sense that they were alone in conjuring up these conditions that were necessary. The Metis were very involved. How else could it have been done? How else could the Supreme Court of Canada have dealt with it, do you think?

Mr. Chartrand: I believe that the Supreme Court of Canada, if it wanted to acknowledge more fully the rights of the Metis as an indigenous people, would have deferred to the principles in the UN declaration, which says that the identity of the membership belongs to the community itself, and the determination of who belongs to that Metis people belongs internally to that community, and that it is a question of acceptance of that Metis community's criteria of who the membership is.

I am not saying that whatever a Metis nation or people or community calls their membership code is what has to carry the day. I think there is validity with the Canadian state in terms of its concerns and interests, that it has concerns about Metis identity and criteria and membership, that there should be a dialogue in that determination. However, ultimately, at the end of the day, it cannot be forced onto the Metis community. It cannot be unilaterally imposed is what I meant.

Because they are self-identifying, independent political communities, they and they alone have the ultimate right to decide who belongs within their community, just like Canada as a nation decides who belongs as a Canadian. The United States has no say in the matter, and likewise with indigenous peoples, if you regard indigenous peoples as equal peoples with all other peoples of the world. That is what the minimum human rights belonging to indigenous peoples require.

Powley might be seen as kind of an interim aspect as we move towards a complete Canadian federation inclusive of indigenous authorities, but ultimately that is the criticism and why it exists.

Senator Sibbeston: Is the general movement or the goal of the Metis people in our country to be eventually recognized on the same basis as First Nations and Inuit with the same rights? Do you think that is the goal? Do you think the courts are aiding that situation along as they define and deal with the issue of the Metis? Do you think it will eventually happen?

Mr. Chartrand: I would say that Metis peoples are no different than other indigenous peoples. I do not think the question is whether Metis peoples will get rights like Indian or Inuit peoples.

l'appartenance à ce groupe, avez-vous une solution de rechange? La Cour suprême du Canada, par nature, fait des déclarations et tranche des questions.

Les Métis, les organisations qui défendent leurs intérêts devant la Cour suprême du Canada, ne pensez-vous pas qu'elles y ont participé? D'une certaine manière, elles ont participé en décrivant à l'intention des tribunaux la situation des Métis. Au bout du compte, il ne s'agissait pas d'une déclaration unilatérale, dans le sens où elle était seule à fixer les conditions nécessaires. Les Métis ont participé de très près. Comment cela aurait-il été possible autrement? Qu'est-ce que la Cour suprême du Canada aurait pu faire d'autre, à votre avis?

M. Chartrand : Je crois que la Cour suprême du Canada, si elle avait voulu reconnaître plus complètement les droits des Métis en tant que peuple autochtone, se serait appuyée sur les principes de la déclaration des Nations Unies selon lesquels c'est la collectivité elle-même qui définit l'identité de ses membres et c'est elle qui détermine qui fait partie de cette nation, et il s'agit d'accepter les critères de la communauté métisse qui définissent l'identité de ses membres.

Je ne dis pas que tout critère d'appartenance défini par une nation, une communauté ou un peuple métis doit l'emporter. Je crois que les préoccupations et les intérêts de l'État canadien sont valides, puisqu'il se préoccupe de l'identité des Métis, des critères et de l'appartenance à la nation, et je crois que, pour déterminer tout cela, il faudrait un dialogue. Toutefois, au bout du compte, on ne peut pas l'imposer de force aux communautés métisses. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas l'imposer unilatéralement.

Puisqu'il s'agit de communautés politiquement indépendantes qui se déclarent volontairement métisses, il leur revient à elles, et à elles seules, ultimement, de déterminer qui appartient à la communauté, de la même façon que le Canada, en tant que nation, décide qui est un Canadien. Les États-Unis n'ont pas voix au chapitre, et c'est la même chose pour les peuples autochtones, si vous considérez que les peuples autochtones sont sur un pied d'égalité avec les autres peuples du monde. C'est une exigence minimale au chapitre des droits de la personne des peuples autochtones.

On peut bien considérer que l'arrêt *Powley* n'est qu'un jalon provisoire de notre cheminement vers une fédération canadienne englobant véritablement les pouvoirs autochtones, mais c'était là la critique que j'ai formulée et ses motifs.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce l'intention générale ou l'objectif des Métis de notre pays d'être au bout du compte reconnus de la même façon que les Premières nations et les Inuits et d'avoir les mêmes droits? Pensez-vous que c'est cela, leur objectif? Pensez-vous que les tribunaux leur offrent un appui lorsqu'ils proposent une définition et qu'ils traitent de la question des Métis? Pensez-vous que cela se réalisera, un jour?

M. Chartrand : Je dirais que les nations métisses ne sont pas différentes des autres nations autochtones. Je ne crois pas que la question consiste à savoir si les Métis obtiendront les mêmes

The question is will the Metis peoples get the fundamental human rights that are identified under the declaration. That is the goal, not whether or not we get the rights that Indian people have.

I am probably one of the few Metis scholars who oppose, for example, inclusion under section 91.24 of the Constitution. I do not think Metis are Indians for the purposes of that. I would not want to be included under that. Look what Canada did with respect to the Indians under 91.24.

Senator White: Thank you very much for the presentation as well. It was very interesting. I am trying to get my head around, and I will be specific on location, but as an example, the west coast of Newfoundland where large groups of people would self-identify as Aboriginal, First Nations or Metis; and yet the way Newfoundland came into Confederation, I would argue, is one of the reasons they probably do not have access to that. In fact, the Metis Newfoundland association a few years ago changed its name to the Labrador Métis Association because of that.

Where do you see that sitting? A pre-Confederation decision was made on behalf of indigenous people in Newfoundland. Metis people and Aboriginal people in other provinces did not have that same wrath to deal with as they did in the late 1940s. Do you see those types of groups having the opportunity to re-enter into the Metis nation if they are strong enough, and are there any cases going forward?

The second piece, in looking at one identified as a Metis, we talk about you need to join in to come out as a Metis person. In other words, you have to belong to a Metis community. Should that be a requirement for someone to be a Metis person in this country or should they be able to just identify historical root without being a member of a specific Metis association to be Metis?

We heard from indigenous people from Norway, for example, who were able to self-identify; and once they self-identify and prove their lineage, they really do not have to join an organization. They actually have already done that.

Ms. Macdougall: I guess I will start with the issue of the East Coast people. One of the things that happened post-1982 and the patriation of the Constitution and the inclusion of the three Aboriginal groups in Canada and the naming of them very specifically is the word "Metis" became widely adopted by many people all over the country because they do not fit the Indian Act definition of Indian, non-status Indians. Then 1985 and Bill C-31 sort of resolved — that is a bad word — some of the issues for non-status people as they were reaccepted back into the Indian roles.

droits que les Indiens ou les Inuits. La question est de savoir si les Métis pourront obtenir les droits fondamentaux de la personne qui sont énoncés dans la déclaration. C'est cela, l'objectif, pas de savoir si nous allons obtenir les droits qu'ont les Indiens.

Je suis probablement l'un des rares universitaires métis qui s'opposent, par exemple, à l'inclusion aux termes de l'article 91.24 de la Constitution. Je ne crois pas que, à ces fins, les Métis sont des Indiens. Je ne voudrais pas être inclus en application de cette disposition. Regardez ce que le Canada a fait aux Indiens en application de l'article 91.24.

Le sénateur White : Je veux moi aussi vous remercier de vos exposés. C'était très intéressant. J'essaie de comprendre, et je vais parler d'un endroit précis, en guise d'exemple, la côte Ouest de Terre-Neuve, où vivent des groupes importants de personnes, qui se déclarent Autochtones, membres d'une Première nation ou Métis; pourtant, quand on pense à la façon dont Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, je dirais que c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles ils n'y ont pas accès. En fait, il y a quelques années, l'association des Métis de Terre-Neuve a changé son nom pour s'appeler l'association des Métis du Labrador, pour cette raison-là.

Voyez-vous où cela nous amène? Avant l'entrée dans la Confédération, on a pris la décision au nom des Autochtones de Terre-Neuve. Dans les autres provinces, les Métis et les Autochtones n'ont pas dû composer avec la même rage qu'à la fin des années 1940. Pensez-vous que des groupes comme ceux-là pourraient réintégrer la nation métisse, s'ils sont assez forts, et savez-vous s'il y en a qui ont entrepris un processus à cette fin?

Deuxième chose. Prenez une personne qui se déclare Métisse; on dit qu'elle doit appartenir à un groupe pour être définie comme une personne métisse. Autrement dit, elle doit appartenir à une communauté métisse. Est-ce que cela doit être une condition pour qu'une personne soit un Métis, au Canada, ou est-ce qu'il lui suffit de prouver son origine sans avoir à faire partie d'une association métisse particulière?

Nous avons entendu le témoignage d'Autochtones de la Norvège, par exemple, qui avaient le droit de se déclarer eux-mêmes Autochtones; après s'être déclarés Autochtones et avoir prouvé leur filiation, ils n'avaient pas vraiment à joindre les rangs d'une organisation quelconque. Cela a déjà été fait, en réalité.

Mme Macdougall : je crois que je vais parler d'abord de la question des habitants de la côte Est. Après 1982 et le rapatriement de la Constitution, après l'inclusion des trois groupes autochtones du Canada et après qu'on leur a donné un nom précis, il s'est passé une chose, c'est que le mot « métis » a rapidement été adopté par un grand nombre de gens, dans toutes les régions du pays, parce qu'ils ne correspondaient pas à la définition d'Indiens ou d'Indiens non inscrits de la Loi sur les Indiens. Il y a ensuite eu 1985, et le projet de loi C-31, lequel a réglé — le mot est mal choisi — une partie des problèmes des Indiens non inscrits, qui ont été réintégrés dans les rangs des Indiens.

However, there is a modern usage of the term that may not correspond to the historical reality of what that word meant. I am not saying that people are not Metis. I am just saying that we do not have a full accounting, I think, of what those elements are of their community that would lead them to that space, with the exception of they have been disenfranchised from other processes of their identity that would be recognized legally within Canada. I think that has been a problem for them.

We used to have the Metis Nation of Labrador and they have renamed themselves an Inuit word now and have re-identified themselves as Inuit people. They were given post-*Powley* research money, employed some researchers and came to the conclusion that the word "Metis" does not in fact represent the reality of their history. That was their decision to make.

I think that is the first part. We broadly use this term, and it perhaps does not ground itself in historical reality. Since I have rambled on, I have lost the thread of the second part.

Senator White: The other was the requirement to join a specific Metis community to be actually accepted as a Metis person rather than just to prove in some manner that you have the historical references for it to be Metis without actually having to belong to a Metis association.

Ms. Macdougall: I sit here as someone who does not belong to any of the provincial affiliates but has worked closely with Metis communities and does identify as Metis because I belong to a family and a community that are Metis. However, I have kept myself out of the political realm for a number of reasons that are personal in some respects, but it also relates to my role as a researcher. If I tied myself too closely to one group, then I am not seen as impartial by other groups. That started with students 20 years ago. They wanted to know what local I belonged to and I did not want to be in a local because I did not want them thinking I was favouring one group over another.

The fact that I am not in a political organization does not change my historical reality. It does not change my contemporary family reality. I am a member of a community, and I am responsible to my community. I am not Metis because I am an individual; I am Metis because I come from those people and I have decided that my role as a researcher is to give back to my community at all times by doing the kinds of work that they need done.

It is a different mindset, or it has to be a different mental mindset, that you are not an individual; you are the member of a collectivity. As a member of the collectivity, you have responsibilities to that collectivity, and your rights as an individual are a little bit less important. That is my feeling. Mr. Chartrand might have a different sense.

Toutefois, il existe également une acception moderne de ce terme qui ne correspond peut-être pas à la réalité historique que ce mot recouvrait. Je ne dis pas que ces gens ne sont pas des Métis. Je dis tout simplement que nous n'avons pas à mon avis fait le compte complet des aspects de leur communauté qui les relieraient à un espace, à l'exception du fait qu'ils ont été coupés des autres processus identitaires qui seraient légalement reconnus au Canada. Je crois que cela a été pour eux un problème.

Il y avait auparavant une nation métisse du Labrador; mais elle s'est donné un nouveau nom, un nom inuit, et elle affirme aujourd'hui être une nation inuite. Elle a reçu de l'argent, après l'arrêt *Powley*, pour mener des recherches; elle a embauché quelques chercheurs et elle en est arrivée à la conclusion que le mot « métis » ne s'applique pas en fait à sa réalité historique. C'était à elle de prendre cette décision.

C'est là je crois la première partie. Nous utilisons ce terme dans son sens large, mais il ne s'inscrit peut-être pas dans la réalité historique. Je me suis éloignée de mon sujet, et j'ai perdu le fil qui me menait vers la seconde partie.

Sénateur White : L'autre partie, c'était qu'on exigeait que l'intéressé fasse partie d'une communauté métisse en particulier pour être reconnu comme un Métis, plutôt de tout simplement prouver d'une manière ou d'une autre, grâce à des références historiques, qu'il est un Métis, sans avoir à appartenir à une association métisse.

Mme Macdougall : Je suis ici à titre de personne qui n'appartient à aucune des organisations provinciales affiliées, mais j'ai travaillé en étroite collaboration avec les communautés métisses et je me déclare Métisse, car j'appartiens à une famille et à une communauté métisses. Toutefois, je me suis tenue loin des cercles politiques, pour toutes sortes de raisons, parfois personnelles, mais également en raison de mon rôle de chercheuse. Si je me tenais trop proche d'un groupe donné, les autres groupes ne me considéreraient pas comme impartiale. Cela a commencé à l'école, il y a 20 ans. On voulait savoir à quelle section locale j'appartenais, mais je ne voulais pas appartenir à une section, car je ne voulais pas qu'ils pensent que je favorisais un groupe plutôt qu'un autre.

Le fait que je n'appartienne à aucune organisation politique n'a aucune incidence sur ma réalité historique. Cela ne change rien à ma réalité familiale contemporaine. J'appartiens à une communauté, et je suis redevable à ma communauté. Je ne suis pas Métisse en tant que personne, je suis Métisse parce que je viens de cette communauté et que j'ai décidé que mon rôle, en tant que chercheuse, était de redonner à ma communauté, en tout temps, c'est-à-dire en faisant le type de travail qui doit être fait.

C'est une autre façon de penser, ou il faudrait que ce le soit; vous n'êtes pas une personne, vous êtes membre d'une communauté. En tant que tel, vous avez des responsabilités à l'égard de cette communauté, et vos droits à titre de personne ont un peu moins d'importance. C'est ce que je crois. M. Chartrand a peut-être une autre opinion.

Mr. Chartrand: I tend to agree with that. It is important to make the distinction between someone who has indigenous ancestry and, because of their mixed heritage, can claim that they are Metis. That is a broad definition of the term.

However, that does not necessarily mean that they would qualify for the benefits, for example, of being a member of an indigenous people. The rights of indigenous peoples are collective rights; they do not belong to individuals.

In order to benefit from the rights that indigenous peoples possess — whether you locate them in domestic Canadian law or in international law, it does not really matter — you have to have some sort of connection. The community has to accept you through some sort of acceptance criteria. Then you can benefit as a person who belongs to that collective with those rights. That is the important distinction.

There are a lot of people who claim Metis identity but do not have the necessary acceptance or connection to specific political Metis communities, and it is only those communities that benefit from indigenous people's rights or Aboriginal rights.

Senator Raine: Thank you very much for being here. This is very interesting. When I first looked at the definition of a Metis, it was basically that you can say you are a Metis, so you are a Metis and then you have to be accepted and have ancestry, et cetera, so it is not that simple.

I am a little bit confused as to the benefits of being a Metis in terms of being accepted by the community and the indigenous collective rights. Can you give me some examples of what those rights might be and how they would relate to an individual who is a member of that community or collective?

Ms. Macdougall: I think some of the issues of rights that have come before the courts are both subsistence and commercial hunting and fishing activities, and land rights. They have mostly been in that realm, as they have been for First Nations' court cases as well. It is an assertion of those ancestral rights that allow you to make a living and allow you some sort of economic and political autonomy at the end of the day.

Senator Raine: I would presume that this would be predicated on the fact that you live where those rights exist, because if your community is located in a specific place and you have migrated somewhere else, would you then still have those rights?

Ms. Macdougall: For some of the cases — and Mr. Chartrand might be able to speak better to this — the region more than the village is actually the relevant piece in some of the lower court decisions. For instance, a man was arrested in the Qu'Appelle Valley for fishing because he lived in Regina. The research bore

M. Chartrand : J'aurais tendance à être d'accord. Il est important de faire la distinction entre une personne qui a des ancêtres autochtones et celle qui, en raison de ses origines diversifiées, peut prétendre être un Métis. C'est une définition large de ce terme.

Toutefois, cela ne veut pas nécessairement dire que cette personne aurait droit aux avantages, par exemple, de l'appartenance à un peuple autochtone. Les droits des peuples autochtones sont des droits collectifs et non individuels.

Pour se prévaloir des droits conférés aux peuples autochtones — qu'ils soient conférés par le droit canadien ou par le droit international, cela importe peu, vraiment —, vous devez établir l'existence d'une sorte de relation. La communauté doit vous accepter en fonction de certains critères d'appartenance. Vous serez donc bénéficiaire en tant que personne qui appartient à une communauté détenant des droits. Voilà la distinction importante.

Bien des gens proclament être des Métis, mais ils n'ont pas nécessairement été acceptés par une entité politique métisse en particulier ni n'ont fait valoir l'existence de liens avec une telle entité, et ce sont seulement les communautés qui peuvent se prévaloir des droits des peuples autochtones.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup d'être venus. La première définition d'un Métis dont j'ai pris connaissance disait que, tout simplement, vous dites que vous êtes un Métis, donc, vous êtes un Métis, puis vous devez vous faire accepter dans un groupe et prouver votre filiation, et ainsi de suite, ce qui fait que, au bout du compte, ce n'est pas si simple que cela.

Je ne suis pas sûre de bien comprendre la distinction entre les avantages liés au fait d'être Métis et d'être accepté par une communauté et d'avoir droit aux droits collectifs des Autochtones. Pourriez-vous me donner des exemples de ces droits et dire en quoi ils peuvent s'appliquer à une personne qui fait partie d'une communauté ou d'un groupe?

Mme Macdougall : Je crois que, devant les tribunaux, les droits dont il a été question sont ceux qui concernent la pêche et la chasse, à des fins commerciales et pour assurer sa subsistance, et les droits fonciers. Il a surtout été question de cela, et, lorsque les Premières nations se présentent devant les tribunaux, c'est souvent la question à trancher. C'est l'affirmation des droits ancestraux, grâce auxquels on peut assurer sa subsistance et grâce auxquels, au bout du compte, on finit par arriver à une certaine forme d'autonomie économique et politique.

Le sénateur Raine : Je présume que vous partez du postulat que vous vivez là où ces droits sont reconnus, car, si votre communauté est attachée à un lieu particulier, puis qu'elle déménage, pourrait-elle conserver ces droits?

Mme Macdougall : Dans certains cas — et M. Chartrand est peut-être mieux placé que moi pour répondre —, la décision des instances inférieures portera davantage sur une région que sur un village. Prenons un exemple, celui d'un homme qui a été arrêté dans la vallée de la Qu'Appelle alors qu'il était en train de pêcher;

out that there is a wide geographical space in which Metis of the Qu'Appelle Valley operated, which included Regina almost all the way to the Manitoba border.

It is not a pinpoint on a map; it is actually a regional space. He was still living in the region that his ancestors had come from.

Senator Raine: I have a bit of a hard time with that, because obviously the rights and the benefits are not unlimited in terms of hunting and fishing. If everyone came and went hunting, pretty soon there would not be any more animals. Normally, there is a natural selection of who gets to hunt and who gets to fish, and it would probably be decided in the community collective that those people who live here and need to do this for their living would be able to do those activities and your cousin who went to the city and became a doctor does not necessarily have the right to come back on his holidays and go hunting and fishing. Would that make sense?

Ms. Macdougall: In a sense it does sort of self-regulate. I will probably not apply for a hunting card any time soon, because I do not know what I am doing. People in my family probably did once but I am three generations urban now, so it is not a part of my lifestyle. However, I still belong to a regional community and I want people to be able to enjoy the rights that they should have access to. If some people need to hunt to feed their families, that is great. Maybe I need some meat from those people for my family. It should not preclude them from sharing with me, because I have something that I can offer them. It is a quid pro quo or a reciprocal relationship that we would have.

Senator Raine: That is really what a collective or a community is all about — exactly that extended sense of belonging and helping each other out.

Those of us who were here were very taken when the Norwegians appeared before us. It was an informal group hearing, not an official hearing. Are you familiar with the situation in Norway?

Ms. Macdougall: Yes, the Sami.

Senator Raine: When I asked them what entitlements they get as declaring themselves to be Sami, they were very surprised that I would ask, because they get all the same entitlements as any other Norwegian and nothing more, because they live in the city. The Sami people who live in the North, who are actively involved in herding the reindeer, have exclusive rights to herd the reindeer, and they have fishing rights. However, those are for the people who live there.

It was interesting. This was an interesting concept for Metis people to discuss because there is a fear in the greater Canadian context that is it not good enough to be a Canadian, in terms of

cependant, il vivait à Regina. La recherche a révélé que les Métis de la vallée de la Qu'Appelle exerçaient leurs activités sur un vaste territoire géographique qui comprenait Regina et qui allait presque jusqu'à la frontière du Manitoba.

Ce n'est pas un point gros comme une tête d'aiguille, sur une carte; c'est en réalité toute une région. Il vivait toujours dans la région d'où venaient ses ancêtres.

Le sénateur Raine : J'ai un peu de difficulté avec cela, car, de toute évidence, les droits et avantages ne sont pas illimités, quand on parle de chasse et de pêche. Si tout le monde allait à la chasse, il n'y aurait bientôt presque plus d'animaux. Normalement, c'est dans le cadre d'un processus de sélection naturelle que l'on décide qui peut aller chasser ou pêcher, et la communauté décidait probablement de concert que les gens vivant dans la région qui chassent ou pêchent pour assurer leur subsistance pourront le faire, mais que leur cousin, qui vit en ville ou est devenu médecin, n'a pas nécessairement le droit, pendant les vacances, de revenir dans la région pour chasser et pêcher. Est-ce que cela se tient?

Mme Macdougall : Dans un sens, tout s'auto-réglemente. Il est peu probable que je demande bientôt un permis de chasse, parce que je ne sais pas comment chasser. Les gens de ma famille l'ont probablement fait, mais cela fait maintenant trois générations que nous sommes établis en ville et cela ne fait pas partie de mon style de vie. Toutefois, j'appartiens toujours à une communauté vivant en région, et je veux que les gens puissent exercer les droits auxquels ils devraient avoir accès. Si certaines personnes doivent chasser pour nourrir la famille, tant mieux. J'aurais peut-être besoin de leur acheter un peu de viande pour nourrir ma famille. Cela ne devrait pas les empêcher de partager avec moi, car je peux leur offrir quelque chose en contrepartie. C'est une forme de compensation; nous avons en quelque sorte une relation de réciprocité.

Le sénateur Raine : C'est vraiment l'essence d'une collectivité ou d'une communauté — c'est exactement le sens d'une large appartenance et de l'entraide.

Ceux d'entre nous qui étaient présents ont été très émus par le témoignage des Norvégiens devant notre comité. Il ne s'agissait pas d'une audience officielle. Est-ce que vous connaissez la situation qui a cours en Norvège?

Mme Macdougall : Oui, les Lapons.

Le sénateur Raine : Quand je leur ai demandé quels droits ils obtenaient lorsqu'ils déclaraient être des Lapons, ils ont été très surpris que je pose la question, car ils ont tous les mêmes droits que tous les autres Norvégiens, rien de plus, parce qu'ils vivent en milieu urbain. Les Lapons vivant dans le Nord, qui s'occupent de l'élevage des rennes, ont des droits exclusifs touchant l'élevage des rennes, et ils ont aussi des droits de pêche. Mais ces droits sont réservés aux gens qui vivent dans cette région.

C'était intéressant. Il était intéressant, pour les Métis, de discuter de cela, car on craint, dans le cadre général du Canada, qu'il n'est peut-être pas assez avantageux d'être Canadien, si on

all the different supports that we receive if we need them — health care and all kinds of things? Entitlements really should not be part of what it is to be a Metis; it is more a cultural connection?

Ms. Macdougall: Canada is a colonial country and we have not shared the same rights and benefits as ordinary Canadians. Our history is one of poverty, dislocation, and social dysfunction as a result of all those things. Until that redress is made, we are not like ordinary Canadians. Our rights put us on a playing field where we might have a chance, but we are not there.

Mr. Chartrand: I would add that Metis peoples were self-determining and independent nations with their own governance and legal traditions prior to the assertion of Canadian authority in the 1800s over the communities as the Northwest Mounted Police became a stronger presence. Prior to that, Metis communities were self-governing.

One of the benefits, of course, of being indigenous and having that political right is to be able to assert political independence and negotiate a relationship with Canada on equal terms. That would be a fundamental right from which indigenous peoples, including the Metis community, who satisfy that criteria of a nationhood or “peoplehood,” would benefit.

In terms of hunting and fishing, Metis peoples, like other indigenous peoples, have their own legal traditions for determining how to govern the hunt. The Metis nation of Ontario and other Metis governing bodies in the West have developed their own laws of the hunt. They are more contemporary laws, and in some ways are a bit of a hybrid of traditional law and Canadian law. Metis who want to benefit from hunting will regulate themselves based on that law. That is not to say that the provincial government of Manitoba recognizes that, and the Metis Federation of Manitoba has intervened to represent cases before the courts when people are charged, asserting their authority to govern based on traditional Metis principles of resource management.

That is a benefit too. The benefit is to maintain your culture, be different, and negotiate a fair and equitable place within the Canadian federation. That has not happened yet. The declaration is a vehicle to achieving that, but we have to implement it.

Senator Patterson: I want to thank the witnesses for their very thoughtful presentations. I have three questions. I will try to make them brief, although there were some complex ideas presented by Professor Chartrand.

You asserted that Aboriginal and treaty rights in Canada are built on a violation of human rights of the indigenous people and that the superiority of the colonizing race and de facto but not de jure sovereignty has reinforced an inferior status. I certainly can

pense à toutes les formes de soutien que nous recevons pour peu que nous en ayons besoin — les soins de santé, ce genre de choses. Des droits, en réalité, ne devraient pas être associés à l'identité métisse; le lien serait-il davantage de nature culturelle?

Mme Macdougall : Le Canada est un pays colonialiste, et nous ne jouissons pas des mêmes droits et avantages que les citoyens ordinaires. Notre histoire est marquée par la pauvreté, les déplacements, le dysfonctionnement social, qui découlent de tout cela. Tant que les correctifs nécessaires n'auront pas été apportés, nous ne serons pas des citoyens ordinaires. Nos droits nous placent dans une situation où nous pourrions peut-être avoir une chance, mais nous n'en sommes pas là.

M. Chartrand : J'ajouterais que les Métis formaient des nations autonomes et indépendantes, dotées de leurs propres mécanismes de gouvernance et traditions juridiques, avant l'affirmation de l'autorité du Canada, dans les années 1800, sur les communautés et avant que la police à cheval du Nord-Ouest ne se fasse très présente. Avant cela, les communautés métisses exerçaient leur autonomie gouvernementale.

Bien sûr, l'un des avantages du fait d'être Autochtone et d'avoir ce droit politique, c'est que l'on peut affirmer son indépendance politique et négocier l'établissement d'une relation avec le Canada, d'égal à égal. Cela serait un droit fondamental, et les peuples autochtones, y compris les Métis, qui satisfont au critère de la nationalité ou de « l'appartenance à une nation », en tireraient avantage.

En ce qui concerne la chasse et la pêche, les Métis, comme les autres peuples autochtones, ont établi leurs propres traditions juridiques concernant la façon de déterminer la régie de la chasse. La nation métisse de l'Ontario et les autres organes régissant les Métis de l'Ouest ont élaboré leurs propres lois en matière de chasse. Ce sont des lois plus modernes, et, d'une certaine façon, on peut dire que ce sont des lois hybrides, un croisement entre le droit traditionnel et le droit canadien. Les Métis qui veulent tirer profit de la chasse se réglementent eux-mêmes, en fonction de cette loi. Cela ne veut pas dire que le gouvernement provincial du Manitoba le reconnaît, et la Fédération des Métis du Manitoba a dû intervenir et représenter devant les tribunaux des accusés pour faire valoir qu'elle avait le pouvoir de gouverner en fonction des principes traditionnels de gestion des ressources des Métis.

Cela est également un avantage. L'avantage, c'est le maintien de notre culture, de notre différence, et la possibilité de négocier une place juste et équitable au sein de la fédération canadienne. On n'en est pas encore arrivé là. La déclaration est un véhicule qui nous y amènera, mais nous devons le mettre en œuvre.

Le sénateur Patterson : J'aimerais remercier les témoins pour ces exposés très éclairés. J'ai trois questions. J'essaierai de rester bref, même si M. Chartrand a présenté des notions assez complexes.

Vous affirmez que les droits des Autochtones et les droits issus de traités, au Canada, se fondent sur une violation des droits de la personne des peuples autochtones et que la supériorité de la race des colonisateurs et la souveraineté de fait, à défaut de la

see that that was the situation in the past. However, I noted that you also said that indigenous peoples can agree to surrender land in exchange for other rights.

With regard to the modern treaties, and I am thinking of the Nunavut settlement with which I am familiar, would you say that they were negotiated more amongst equals? The Inuit were given resources to get legal advice. They even hired geologists to determine where the valuable minerals were, and they did so successfully. Would you say that the modern treaties are not examples of violation of human rights as you described in the opening part of your presentation, or less of a violation?

Mr. Chartrand: Maybe less of a violation. You have to put the negotiation of modern treaties into the context of what Aboriginal rights are in Canada. That is usually the rights articulated by the Supreme Court of Canada in major Aboriginal rights cases interpreting section 35. The interpretation of Aboriginal rights has been very limited. The interpretation of Aboriginal title has been very limited by decisions like *Delgamuukw* and *Van der Peet*.

If your bargaining strength as indigenous peoples is Aboriginal rights doctrine, that violates human rights. The Aboriginal doctrine violates human rights. If that is your negotiating basis, you are not negotiating on an equal level from the get-go.

The interesting thing about some of the modern land claims and self-government agreements is that sometimes the parties just want to come to a mutual understanding of what the rights and entitlements of the indigenous people are in relation to provincial and federal authorities, and they compromise on things. They have resources these days; lawyers and experts, et cetera, and they are able to present a powerful case. You can get some substantial agreements that are quite significant in terms of benefiting the indigenous peoples concerned, and they are ratified by the communities.

They are perfectly aware of the limitations of the doctrine of Aboriginal rights, but it is better to have something recognized and protected in the Constitution as a treaty — which is what a modern land claim agreement will do — even though, in an ideal world, where the declaration existed, they might have been able to achieve much more. However, the reality is that having that certainty, even though it may be limited, is better than not having anything recognized, because that is the position of government; you have to prove your rights before you can go the inherent route, not through the courts, for example, so the negotiated settlement becomes the fallback. It is not ideal, but it is a lot better than having nothing recognized.

souveraineté juridique, renforcent leur statut inférieur. Je comprends très bien que c'est la situation qui existait dans le passé. Cependant, j'ai remarqué que vous avez également dit que les peuples autochtones pourraient accepter de céder des terres en échange d'autres droits.

En ce qui concerne les traités modernes, je pense entre autres à l'accord du Nunavut, que je connais bien, diriez-vous que les négociations se sont faites d'égal à égal? On a donné aux Inuits les ressources nécessaires pour obtenir des conseils juridiques. Ils ont même embauché des géologues pour savoir où se trouvaient les gisements de minéraux précieux, et ils ont obtenu de bons résultats. Diriez-vous que les traités modernes ne sont pas un exemple de violation des droits de la personne, dont vous avez donné une description dans votre déclaration préliminaire, ou pensez-vous que la violation est moins grave?

M. Chartrand : Je dirais que la violation est moins grave. Il faut remettre la négociation des traités modernes dans le contexte des droits des Autochtones du Canada. Ce sont habituellement des droits énoncés par la Cour suprême du Canada au moment de rendre de décisions dans des causes importantes concernant les droits des Autochtones liés à l'interprétation de l'article 35. L'interprétation des droits des Autochtones a été très limitée. L'interprétation des titres autochtones a été très limitée, par des arrêts comme *Delgamuukw* et *Van der Peet*.

Si, en tant qu'Autochtone, votre pouvoir de négociation tient à la doctrine des droits des Autochtones, c'est là une violation des droits de la personne. La doctrine des droits des Autochtones contrevient aux droits de la personne. Si c'est sur cela que la négociation est fondée, vous ne négociez pas d'égal à égal, dès le départ.

Ce qui est intéressant au sujet de quelques-unes des revendications territoriales contemporaines et des ententes en matière d'autonomie gouvernementale, c'est qu'il arrive que les parties désirent tout simplement en arriver à une compréhension commune des droits et titres des peuples autochtones par rapport aux pouvoirs provinciaux et fédéraux, et elles vont faire des compromis. Elles ont les ressources nécessaires, de nos jours; des avocats, des experts, et ainsi de suite, et elles peuvent présenter un dossier solidement étayé. Vous pouvez conclure certaines ententes substantielles, qui ont une bonne importance au chapitre du profit que les peuples autochtones concernés peuvent en tirer, et les collectivités vont les ratifier.

Les Autochtones sont parfaitement au courant des limites de la doctrine des droits des Autochtones, mais il est préférable qu'une entente quelconque soit reconnue et protégée par la Constitution en tant que traité — et c'est le résultat des ententes modernes de règlement des revendications territoriales — même si, dans un monde idéal où la déclaration serait en vigueur, il aurait été possible d'obtenir beaucoup plus. Toutefois, la réalité, c'est qu'une certitude, si limitée soit-elle, est préférable à l'absence de reconnaissance, puisque c'est la position du gouvernement; il faut que vous prouviez que vous avez des droits si vous voulez utiliser les voies qui semblent naturelles, plutôt que les tribunaux, par exemple, et les ententes négociées deviennent une forme de repli. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est beaucoup mieux que si rien n'était reconnu.

Senator Patterson: You suggested that a positive example of recognizing the right to self-government, self-determination, might be found in Alberta in the Metis Settlements Accord and the Metis Settlements Accord Implementation Act.

Mr. Chartrand: Yes.

Senator Patterson: Is that a useful example that we might apply elsewhere?

Mr. Chartrand: There is much we can learn from the Metis Settlements Accord and the companion implementation legislation of the Alberta government. It protects the collective interests of eight Metis settlements, which involves a significant amount of territory.

I am a member of the Paddle Prairie Metis Settlement in Alberta, although I have not been there for a long time. That is a very significant territory and members have rights to land as individuals and can develop their land. At the same time, because of the accord, they have self-governing powers. They are limited because it is the provincial government negotiating, not the federal and provincial government negotiating as with Nisga'a.

They were not able to acquire as much self-governing authority through negotiation as otherwise would be the case. However, it provides a good model because it includes Metis Settlements Appeals Tribunal, which is an independent court that has Metis membership on that tribunal. It has a Metis ombudsman's office. It has all kinds of institutions that can be an excellent model in terms of how Metis communities can acquire a degree of self-governing authority on a land base. It is probably under-studied and underappreciated. It does have it is drawbacks though, and it is limited self-governing authority. It is more municipal style as opposed to a third order of government style.

Senator Meredith: I am trying to get my head around everything that you said. Moving forward, Ms. Macdougall, you indicated that you are a third generation Metis.

Ms. Macdougall: Third generation urban.

Senator Meredith: I would assume then that there is some greater percentage of assimilation that has taken place within the broader Canadian society. What percentage of the Metis is looking to gain access to sustainable fishing and land rights in terms of a quantitative percentage? I believe Professor Chartrand indicated this, or it may have been you who presented this. Both of you could probably answer the question.

In terms of moving forward, how will they assert this right? Would land claims agreements already made with various other indigenous groups be split or would there be sharing of land? Are

Le sénateur Patterson : Selon vous, un bon exemple de reconnaissance des droits à l'autonomie gouvernementale, à l'autodétermination serait celui de l'Alberta et des établissements métis, c'est-à-dire le Metis Settlements Accord et la Metis Settlements Accord Implementation Act.

M. Chartrand : Oui.

Le sénateur Patterson : Est-ce que c'est un bon exemple que l'on pourrait appliquer ailleurs?

M. Chartrand : Nous pouvons tirer de grandes leçons du Metis Settlements Accord et de la loi de mise en œuvre connexe du gouvernement de l'Alberta. L'accord protège les intérêts collectifs de huit peuplements métis, ce qui couvre un important territoire.

Je fais partie du peuplement métis de Paddle Prairie, en Alberta, même si cela fait un bout de temps que je n'y suis pas allé. C'est un territoire très vaste, et les membres ont le droit de posséder des terres à titre personnel et de les mettre en valeur. En même temps, grâce à l'accord, ils ont certains pouvoirs de gouvernance. Ils sont limités, car ils négocient avec le gouvernement provincial plutôt qu'avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, comme c'était le cas dans les négociations avec les Nisga'as.

Ils n'ont peut-être pas réussi à obtenir autant de pouvoirs de gouvernance, par la négociation, qu'ils auraient pu en obtenir d'une autre façon. Toutefois, ce cas offre un bon modèle, car il fait intervenir le Metis Settlements Appeals Tribunal, un tribunal indépendant dont certains membres sont Métis. Il y a aussi un bureau de l'ombudsman pour les Métis. Il y a toutes sortes d'institutions, qui offrent un excellent modèle de la démarche par laquelle les communautés métisses peuvent obtenir une certaine mesure de pouvoir de gouvernance sur une assise foncière. On n'a probablement pas encore assez étudié et évalué ce modèle. Il comporte toutefois quelques défauts, et le pouvoir de gouverner est limité. Il tient davantage de l'organe municipal que du troisième ordre de gouvernement.

Le sénateur Meredith : J'essaie de mettre de l'ordre dans tout ce que vous avez dit. Par ailleurs, madame Macdougall, vous avez dit que vous faites partie d'une troisième génération de Métis.

Mme Macdougall : La troisième génération qui vit en milieu urbain.

Le sénateur Meredith : Je suppose donc que l'assimilation est proportionnellement plus grande, au sein de la société canadienne. Savez-vous quel pourcentage des Métis cherchent à obtenir des droits durables en matière de pêche et en matière foncière? Avez-vous des chiffres? Je crois que M. Chartrand en a parlé, mais c'est peut-être vous qui y avez fait allusion. Vous pourriez donc l'un et l'autre répondre à la question.

Pour ce qui est des prochaines étapes, comment vont-ils affirmer ce droit? Est-ce qu'il faudrait rouvrir les ententes en matière de revendication territoriale déjà conclues avec divers autres groupes

these completely new treaties that would have to be negotiated in order for them to get a piece of the pie, so to speak?

Ms. Macdougall: First, to look at the issue of assimilation, yes, I am third generation urban. My family dates back to Fort Edmonton and its founding, so my lineage goes back a far way. I would not classify myself as necessarily assimilated because I grew up in a family with a sense of community that had all of those traditions and knowledge of our history and background. Am I functional outside a Metis space? Yes, absolutely, but I am acculturated, I suppose, more than I am assimilated.

In northern Saskatchewan, where they filed the land claim for the region, these are people who are by and large there all of the time. Young people have left the community. There is a great out-migration now because there are no jobs for them. Northern Saskatchewan is looking at an unemployment rate of between 80 per cent and 90 per cent in some cases in the villages, so land claims is an important way to try to negotiate your way into an economic land base. For them, that is critical.

For Manitoba, the same things occurred with the MMF case. People were dispossessed from their land. It did not mean they could not find jobs in resource industries, but it does not allow for meaningful economic development that then supports your political sovereignty, self-determination and self-governance.

I do not know how it will all play out because we have not yet had a case where Metis have won a land claim. We do not know how the MMF case will work out. The Saskatchewan case is not even before the courts yet. It is still in a research phase after almost 25 years.

The process of land claims is so long that I do not think most communities would even enter into it. There needs to be a better way of dealing with and perhaps the Metis settlements of Alberta is one mechanism. It only happened in Alberta. Saskatchewan looked at it in 1940s, tried a few experimental farms, declared them a failure and dissolved them by the mid-1950s, whereas the Metis settlements in Alberta had longevity. I do not really know the answer to that.

Mr. Chartrand: I wish I did have an answer to that.

In terms of land base, with respect to having an ability to develop as a people, it requires resources. The Metis, with the exception of the Alberta Metis, generally have been landless because of historical processes. The Alberta Metis settlements have significant populations. They have industry, they have

autochtones ou faudra-t-il diviser le territoire? S'agit-il de traités entièrement nouveaux qu'il faudra négocier de façon qu'ils aient, pour ainsi dire, droit à un morceau du gâteau?

Mme Macdougall : D'abord, si on veut parler de la question de l'assimilation, oui, cela fait trois générations que nous vivons en milieu urbain. Ma famille a ses racines à Fort Edmonton, depuis la fondation du lieu, et mon ascendance remonte donc assez loin. Je ne dirais pas que je suis nécessairement quelqu'un d'assimilé, car j'ai grandi au sein d'une famille qui avait un sentiment d'appartenance à une communauté, qui respectait toutes ces traditions et qui connaissait son histoire et ses antécédents. Est-ce que je peux fonctionner à l'extérieur du milieu métis? Oui, tout à fait, mais je suis davantage acculturée, j'imagine, qu'assimilée.

Dans le Nord de la Saskatchewan, les régions visées par une revendication territoriale sont revendiquées par des personnes qui, essentiellement, n'ont jamais quitté le coin. Les jeunes ont quitté la communauté. Il y a une grande émigration, car il n'y a maintenant plus d'emplois pour eux. Le Nord de la Saskatchewan affiche un taux de chômage qui oscille entre 80 et 90 p. 100, dans certains villages, et les revendications territoriales sont un outil important au moment de négocier notre part des assises territoriales économiques. Pour eux, c'est un aspect crucial.

Au Manitoba, il s'est passé la même chose dans le dossier de la FMM. Des gens ont été dépossédés de leurs terres. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi dans les industries des ressources, mais cela veut dire qu'ils n'ont pas pu assurer pour leur communauté un développement économique significatif qui aurait, par ricochet, assuré leur souveraineté politique, leur autodétermination et leur autonomie gouvernementale.

Je ne sais pas à quoi tout cela va aboutir, car il n'est jamais encore arrivé que des Métis gagnent une cause touchant une revendication territoriale. Nous ne savons pas quelle sera l'issue de la cause de la FMM. La Saskatchewan n'a pas encore porté sa cause devant les tribunaux. Elle en est toujours à faire des recherches, et cela fait près de 25 ans.

Le processus des revendications territoriales est si long que je crois que la plupart des communautés ne voudraient pas s'y engager. Il faut qu'il y ait un meilleur mécanisme de négociations, et on peut considérer que celui des établissements métis de l'Alberta en est un. Cela ne s'est produit qu'en Alberta. La Saskatchewan y a pensé, dans les années 1940, elle a mis sur pied quelques fermes expérimentales, a déclaré que c'était un échec et les a dissoutes au milieu des années 1950; de leur côté, les établissements métis en Alberta ont su durer. Je ne sais vraiment pas comment répondre à cette question.

M. Chartrand : J'aimerais avoir une réponse à cette question.

En ce qui concerne l'assise territoriale, pour avoir la possibilité de croître en tant que peuple, il faut des ressources. Les Métis, à l'exception de ceux de l'Alberta, n'ont généralement pas de titre de propriété foncière, en raison de processus historiques. Les peuplements métis de l'Alberta sont d'assez grande taille. On y

resource businesses and they have strong communities. There is probably more influx than there is “out-flux.” They are generally rural and remote communities.

That is not the case with Metis communities outside of Alberta, or even in Alberta who are not able to benefit from the settlements. They have to be bound by the general laws and opportunities that exist for people generally, even though as a people they might be entitled to collective ownership of lands. That was the idea under the agreement that resulted in the Manitoba Act; it was to have a collective ownership of community, to have the communities protected so they could have that continuity of culture and identity.

The importance of having that land base cannot be underestimated. However, that does not necessarily mean that a certain degree of self-governing authority cannot still apply with respect to other matters, like family matters, social matters and health matters. You can have a degree of self-governing authority even in the urban context, based on citizenship according to membership as opposed to over territory. You can have sovereignty over citizenship as much as you can have sovereignty over territory. That can be a possible alternative for Metis living in urban environments and something that was explored in the report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples in 1996.

Senator Meredith: In the Manitoba Act of 1870, with respect to lands that were given or party to the Metis, the rights to those lands were given up. I believe that is a correct understanding. If something is given or ascribed by law and my ancestors fail to hold on to that, how can I, five generations later, look for inclusion back into something? You talk about redress. How do you then say, “I am entitled to this?”

Ms. Macdougall: If we look at the case of Manitoba, it is not that people gave up their land after 1870; it is that they were dispossessed from their land after 1870. The processes of the amendments to the Manitoba Act, which occurred unilaterally by Canada and not with any sort of input from the Metis to change that document, resulted in people being dispossessed from their land. They would go out to harvest in the summer and would come back in the fall and find Ontario settlers living on their land and in their houses. It was very much a *Goldie Locks and the Three Bears* kind of occurrence for a lot of people. There is a famous quote by Sir John A. Macdonald. He said that many times they were going to hold off implementation of the land portions of the Manitoba Act until every Metis half-breed was gone and they had a White Manitoba. Those are not his exact words but that was what he wanted; and that is what happened.

There are still some Metis who managed to hold on to their river lots in Manitoba. In terms of a class system, they were probably the ones most closely affiliated and associated with the Hudson's Bay Company and who had a measure of education

trouve des industries, des entreprises de ressources, de solides communautés. On compte probablement davantage de gens qui s'y établissent que de gens qui en sortent. Il s'agit en général de communautés en milieux ruraux et en régions éloignées.

La situation des communautés métisses de l'extérieur de l'Alberta, voire des communautés albertaines qui n'ont pas accès aux peuplements, est différente. Elles sont assujetties aux lois générales et ont droit aux mêmes débouchés que les citoyens ordinaires, même si elles peuvent avoir le droit de posséder des terres à titre collectif. C'est la notion qui sous-tend l'entente ayant découlé de la Loi sur le Manitoba; elle prévoyait des droits de propriété collectifs, qui protégeraient la collectivité et assureraient la continuité de sa culture et de son identité.

On ne doit pas sous-estimer l'importance de l'assise territoriale. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que les pouvoirs liés à l'autonomie gouvernementale ne pourraient pas, dans une certaine mesure, s'appliquer dans d'autres domaines, le domaine familial, social ou celui de la santé. Une certaine mesure d'autonomie gouvernementale peut s'exercer même dans un milieu urbain, et être liée à la citoyenneté, c'est-à-dire à l'appartenance, plutôt qu'au territoire. On peut exercer sa souveraineté sur la citoyenneté tout autant que sur le territoire. Cela pourrait être une solution de rechange pour les Métis qui vivent en milieu urbain et c'est une possibilité qui a été examinée dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, en 1996.

Le sénateur Meredith : Dans la Loi sur le Manitoba de 1870, quand il est question des terres qui ont été données ou accordées aux Métis, c'est pour dire que les titres ont été cédés. Je crois que c'est comme cela qu'il faut le comprendre. Quand, en vertu de la loi, on donne ou cède à quelqu'un des terres, si mes ancêtres n'ont pas réussi à les conserver, comment puis-je, cinq générations plus tard, penser qu'elles pourront être rendues? Vous parlez de recours. Alors, comment dites-vous : « J'y ai droit »?

Mme Macdougall : Prenons le cas du Manitoba; les gens n'ont pas cédé leurs terres après 1870; ils ont été dépossédés de leurs terres après cette date. Le processus de modification de la Loi sur le Manitoba, qui a été dirigé unilatéralement par le Canada, sans que les Métis puissent faire quoi que ce soit pour modifier ce document, a eu pour conséquence que des gens ont été dépossédés de leurs terres. Ils partaient faire les moissons, l'été, et à leur retour, en automne, ils trouvaient des colons ontariens installés chez eux, occupant leurs terres et leurs maisons. Bien des gens ont vécu ça un peu comme dans *Boucle d'or et les trois ours*. Il y a aussi la citation bien connue de sir John A. Macdonald, qui a dit à plusieurs reprises qu'il allait retarder le processus de partage des terres, prévu dans la Loi sur le Manitoba, jusqu'à ce que tous les sang-mêlé Métis soient partis et que le Manitoba soit blanc. Ce ne sont pas là ses mots exacts, mais c'est ce qu'il voulait; et c'est ce qui s'est passé.

Quelques Métis ont quand même réussi à conserver leurs lots riverains, au Manitoba. Si on veut parler de classes sociales, ils étaient probablement ceux qui étaient associés de plus près à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et ils avaient une certaine

and political acumen behind them to protect themselves. However, other people had no such protection and moved out to escape that influx of non-Aboriginal settlement. That is the issue; and it is the issue in a host of other regions across the country. It is not that we gave up our land. It is that we were dispossessed from our space by all sorts of Canadian legal mechanisms that were introduced to us.

Mr. Chartrand: To follow up on that, the Manitoba Act is the outcome of a negotiated treaty between the Metis and Canada. Part of that treaty involved the right of Canada to acquire the territory in Manitoba and the northwest in exchange for certain concessions that Canada made to the Metis government at the time, including setting aside 1.4 million acres of land.

How that was implemented, though, was very destructive to the Metis being able to retain that land. They did it in a very arbitrary fashion by using lots. Pull out a number and you get to locate over there, apart from where your family and kinship are. How many people will do that? The delay in the implementation was problematic. My great-great grandfather, who had land on Whitehorse Plains, was Joseph Pierre Chartrand. He was a Buffalo hunter out on the plains and came back. In fact, Whitehorse Plains was one of the most notorious areas where the Metis were displaced when settlers came and settled. The Metis were unable to establish their claims so my great-great grandfather had to go west. He wound up settling in Saskatchewan largely because of that process. I would probably be in Manitoba today and have land if it was not for those abuses by the Canadian government in the implementation of the Manitoba treaty.

Senator Meredith: There is still a lot of work that needs to be done. Hopefully, our study can help move those issues forward.

The Chair: Whitehorse Plains is where I was born and raised. We stayed. We were too stubborn to leave.

I thank both of you for appearing before us tonight. You have given us something to think about and mull over as we proceed towards trying to draft a report on this subject, which has not been dealt with until now. I guess in the 1990s there was a Metis study done on veterans but that is all. We are in uncharted waters.

Senators, we will come back in camera to deal with future business.

(The committee continued in camera.)

éducation et suffisamment de flair politique pour se protéger. Toutefois, ceux qui ne pouvaient prétendre à cette protection sont partis, afin de fuir l'afflux de colons non autochtones. C'est ça, la situation; et c'est la situation dans une foule d'autres régions du pays. Nous n'avons pas cédé nos terres, ce n'est pas ça. Nous en avons été dépossédés, par une série de mécanismes juridiques canadiens qui nous ont été imposés.

M. Chartrand : Dans le même ordre d'idées, la Loi sur le Manitoba est issue d'un traité négocié par les Métis et le Canada. Une partie de ce traité donnait au Canada le droit d'acquérir des terres au Manitoba et dans le Nord-Ouest en échange de certaines concessions au gouvernement métis de l'époque; il a entre autres réservé à l'usage des Métis 1,4 million d'acres de terres.

La façon dont le traité a été mis en œuvre, cependant, a été catastrophique pour les Métis qui tentaient de conserver ce territoire. Cela a été fait de manière très arbitraire, par tirage. Vous tiriez un numéro et vous vous retrouviez d'un côté, alors que votre famille et vos parents se retrouvaient d'un autre. Qui serait prêt à faire cela? La durée de la mise en œuvre a aussi posé un problème. Mon arrière-arrière-grand-père, qui possédait des terres sur les plaines de Whitehorse, s'appelait Joseph Pierre Chartrand. C'était un chasseur de bison, dans les plaines, et il est revenu. En fait, la région de Whitehorse Plains est reconnue pour être l'une des régions où un grand nombre de Métis ont été déplacés lorsque les colons sont arrivés. Les Métis n'ont pas été capables de faire valoir leurs revendications, et mon arrière-arrière-grand-père a été obligé de partir pour l'Ouest. Il a fini, à cause de tout cela, par s'établir en Saskatchewan. J'habiterais probablement au Manitoba, aujourd'hui, et j'aurais une terre, si le gouvernement du Canada n'avait pas exagéré en mettant en œuvre le traité du Manitoba.

Le sénateur Meredith : Il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous espérons que notre étude accélérera les choses.

Le président : C'est à Whitehorse Plains que je suis né et que j'ai grandi. Nous sommes restés là. Nous étions trop têtus pour nous en aller.

Merci à tous les deux d'être venus témoigner ici ce soir. Vous nous avez donné matière à réflexion, et nous allons ruminer tout cela avant de nous mettre à rédiger notre rapport sur ce sujet, sujet qui n'avait pas encore été abordé. Je crois qu'il y a eu une étude sur les anciens combattants métis, dans les années 1990, mais c'est tout. Nous sommes en un territoire vierge.

Chers collègues, nous allons poursuivre la réunion à huis clos pour étudier nos travaux futurs.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, April 3, 2012

First Nations Tax Commission:

C.T. (Manny) Jules, Chief Commissioner and Chief Executive Officer.

Assembly of First Nations:

Jody Wilson-Raybould, British Columbia Regional Chief;

Tonio Sadik, Senior Advisor;

Kathleen Lickers, External Legal Advisor.

Wednesday, April 24, 2012

Health Canada:

Kathy Langlois, Director General, Community Programs Directorate,
First Nations and Inuit Health Branch.

Public Health Agency of Canada:

Marla Israel, Acting Director General, Centre for Health Promotion.

Tuesday, April 25, 2012

As individuals:

Larry Chartrand, Associate Professor, Faculty of Law, Common
Law Section, University of Ottawa;

Brenda Macdougall, Chair, Métis Research, Department of
Geography, Faculty of Arts, University of Ottawa.

TÉMOINS

Le mardi 3 avril 2012

Commission de la fiscalité des Premières nations :

C.T. (Manny) Jules, commissaire en chef et président.

Assemblée des Premières Nations :

Jody Wilson-Raybould, chef régionale, Colombie-Britannique;

Tonio Sadik, conseiller principal;

Kathleen Lickers, conseillère juridique externe.

Le mercredi 24 avril 2012

Santé Canada :

Kathy Langlois, directrice générale, Direction des programmes
communautaires, Direction générale de la santé des Premières
nations et des Inuits.

Agence de la santé publique du Canada :

Marla Israel, directrice générale par intérim, Centre pour la
promotion de la santé.

Le mardi 25 avril 2012

À titre personnel :

Larry Chartrand, professeur agrégé, faculté de droit, Section
common law, Université d'Ottawa;

Brenda Macdougall, Chaire de recherche sur les Métis, Département
de géographie, faculté des arts, Université d'Ottawa.